

L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : DU MYTHE À LA RÉALITÉ

Rapport du Comité sénatorial
permanent des langues officielles



L'honorable Maria Chapat, présidente
L'honorable Andrée Champagne, C.P., vice-présidente

Mars 2011

	Page
MEMBRES	
ORDRES DE RENVOI	
PRÉFACE	
INTRODUCTION	1
LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : UN PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE	4
LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : LES DÉFIS ET LES BELLES RÉUSSITES	11
A. La vie communautaire	11
1. La vitalité : identité, inclusion et appartenance	11
2. Les relations avec la majorité francophone	12
3. La diversité régionale	14
4. L'appui des gouvernements aux organismes communautaires et la prestation de services aux communautés	16
5. Les centres communautaires d'apprentissage et les nouvelles technologies	20
B. L'éducation	22
1. L'accès à l'école anglaise et la maîtrise du français	22
2. Les arts et la culture anglophones à l'école	25
3. Les défis : le décrochage, le transport scolaire et le personnel qualifié	27
4. L'accès aux études postsecondaires en anglais	30
5. L'appui des gouvernements : l'entente fédérale-provinciale en matière d'éducation	33
C. La santé et les services sociaux	37
1. La prestation de services : l'accès et la promotion	37
2. L'appui des gouvernements : les réseaux et la formation	41
3. La santé à distance	45

TABLE DES MATIÈRES

	Page
D. Les arts, la culture et le patrimoine	46
1. Une culture propre aux communautés anglophones	46
2. L'accès aux ressources	48
3. L'appui des gouvernements aux arts et à la culture	49
E. Les médias.....	50
1. La sous-représentation des communautés anglophones dans les médias de langue anglaise.....	51
2. Le rôle des médias communautaires.....	52
3. Le rôle du radiodiffuseur public.....	54
4. Les défis : des critères plus représentatifs des besoins et un appui aux nouvelles technologies.....	55
F. Le développement économique	57
1. La vitalité économique : l'offre d'emplois, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences	57
2. L'appui des gouvernements : la coordination et le réseautage.....	60
3. La sous-représentation des anglophones dans la fonction publique	63
4. Les nouvelles technologies.....	65
G. La petite enfance.....	66
1. L'appui limité des gouvernements	66
H. Les jeunes	66
1. La clé du présent et de l'avenir	67
2. Les défis : la maîtrise du français et l'accès à la formation et aux réseaux	68
3. L'appui des gouvernements aux initiatives jeunesse	70
I. Les immigrants et les nouveaux arrivants.....	70
1. L'attraction et la rétention.....	70
2. L'appui des gouvernements : la recherche.....	72
3. Les défis : les réseaux, les emplois et la formation linguistique	73
4. Le renouvellement de la population anglophone en région	74

	Page
J. Les femmes	75
1. Un accès limité aux services.....	75
K. Les aînés	76
1. Le vieillissement de la population et l'accès aux services	76
2. Les besoins particuliers des aînés anglophones	77
L. La recherche.....	79
1. Mieux comprendre les besoins des communautés anglophones.....	79
2. Les statistiques	81
LES MESURES À PRENDRE : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	83
A. L'appui du gouvernement fédéral	83
1. La vitalité des communautés anglophones du Québec	83
2. La transparence	84
3. Une stratégie gouvernementale axée sur les besoins des communautés anglophones du Québec	85
4. Les mesures positives et la consultation.....	87
5. La concertation interministérielle	96
6. La prestation de services de qualité égale	97
7. La participation équitable au sein de la fonction publique.....	98
8. La recherche	99
B. Les relations entre le fédéral et la province	100
1. Le respect des champs de compétence de la province : les partenariats et les clauses linguistiques	100
CONCLUSION.....	105
ANNEXES :	
A. Liste des recommandations	i
B. Liste des sigles et acronymes.....	vi
C. Liste des témoins	vii
D. Liste des mémoires, études et autres documents	xvi
E. Répartition des fonds alloués aux communautés anglophones du Québec dans le cadre de la <i>Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne</i>	xix

MEMBRES

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

Sénateurs ayant participé à cette étude :

L'honorable Maria Chaput, présidente
L'honorable Andrée Champagne, C.P., vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Pierre De Bané, C.P.
Suzanne Fortin-Duplessis
Joan Fraser
Rose-Marie Losier-Cool
Michel Rivard
Judith Seidman
Claudette Tardif

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs James Cowan (ou Claudette Tardif) et
Marjory LeBreton, P.C. (ou Gerald J. Comeau).

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :

Les honorables sénateurs Boisvenu, Brazeau, Comeau, Dawson,
Goldstein (retraité), Greene, Jaffer, Mockler, Munson, Neufeld,
Nolin, Pépin, Robichaud, C.P. et Wallace.

LES MEMBRES DU PERSONNEL

*Analyste du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*

Marie-Ève Hudon

Greffières du Comité :

Danielle Labonté
Josée Thérien

Ajointe du Comité :

Louise Archambeault

Agente de communications de la Direction des communications du Sénat :

Francine Pressault

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 24 mars 2010 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la *Loi*;

Que le comité soit autorisé à examiner l'état de la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, et plus particulièrement les actions prises par les institutions fédérales depuis les modifications apportées à la *Loi* en novembre 2005;

Que le comité soit autorisé à étudier dans quelle mesure les Jeux olympiques et paralympiques, et plus particulièrement la cérémonie d'ouverture, ont reflété la dualité linguistique du Canada et à considérer le rapport du commissaire aux langues officielles à ce sujet;

Que le comité soit autorisé à examiner la situation des communautés anglophones du Québec, et plus particulièrement les différents secteurs qui touchent au développement et à l'épanouissement de ces communautés (p. ex. le développement communautaire, l'éducation, la jeunesse, les arts et la culture, la santé);

Que le comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, le président du Conseil du Trésor et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le comité depuis le début de la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 31 décembre 2010, et qu'il conserve, jusqu'au 30 juin 2011, tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 2 décembre 2010:

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le mercredi 24 mars 2010, le Comité sénatorial permanent des langues officielles, autorisé à étudier l'application de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que des règlements et instructions en découlant, soit habilité à reporter la date de présentation de son rapport final du 31 décembre 2010 au 31 mars 2010; et

Qu'il conserve jusqu'au 30 juin 2011 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Au début de la 2^e session de la 40^e législature, les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles ont convenu qu'il était de mise de réaliser une étude sur les communautés anglophones du Québec, de la même façon dont ils l'avaient fait en 2005 lorsqu'ils ont mené leur mission auprès des communautés francophones et acadiennes de la Nouvelle-Écosse.

Dans le cadre de la présente étude, nous avons rencontré plus d'une soixantaine de témoins (représentés par près de 200 porte-paroles) lors d'audiences publiques et de rencontres informelles qui ont eu lieu à Ottawa ainsi que dans trois régions du Québec. Nos visites à Québec, Sherbrooke et Montréal ont été l'occasion de nous plonger directement dans les réalités que vivent ces communautés. C'est alors que nous avons pu mieux comprendre les défis de vivre en milieu minoritaire anglophone dans une population francophone elle-même minoritaire au sein du continent nord-américain.

En diffusant les résultats de cette étude, nous tenons à mettre en évidence trois messages importants. D'abord, le gouvernement fédéral a en vertu de la *Loi sur les langues officielles* la responsabilité d'appuyer le développement des deux minorités du pays : la minorité francophone et la minorité anglophone. Ensuite, le gouvernement doit reconnaître que les réalités et les défis vécus par la minorité francophone et ceux vécus par la minorité anglophone sont parfois semblables, parfois différents, et qu'ils doivent par conséquent recevoir un traitement qui tient compte des besoins spécifiques de l'une et l'autre. Finalement, il doit s'assurer que tout en respectant les champs de compétence et les pouvoirs des provinces, les institutions fédérales prennent des mesures positives pour favoriser l'épanouissement de la minorité anglophone et appuyer son développement.

Un point commun qui ressort de l'ensemble des témoignages que nous avons entendus est l'importance de consulter régulièrement les communautés anglophones. Nos rapports précédents l'ont bien fait ressortir : la consultation est au cœur de la relation de confiance qui doit s'établir entre les institutions fédérales et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous tenons à remercier très sincèrement le Quebec Community Groups Network qui nous a fourni une aide inestimable pour l'organisation de notre déplacement au Québec. Nous remercions également tous les témoins qui ont accepté de comparaître devant nous, avec une mention toute particulière à Monsieur Léo La France, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, qui a été le seul représentant du gouvernement provincial à avoir accepté l'invitation à comparaître devant nous.

Nous espérons que le gouvernement fédéral portera une attention toute particulière au contenu de ce rapport, et qu'il prendra les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations qui y sont formulées.

La présidente,

Maria Chaput

La vice-présidente,

Andrée Champagne, C.P.

L'ÉPANOUISSEMENT DES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : DU MYTHE À LA RÉALITÉ

« Les consultations que vous avez tenues partout au Québec, et qui ont lieu présentement ici, ont permis [aux communautés anglophones du Québec] de se faire entendre, d'exprimer [leurs] préoccupations et à nous de chercher des solutions visant à assurer que ces préoccupations continuent d'être reconnues par le gouvernement du Canada. »

L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
(7 décembre 2010)

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles (ci-après, le Comité) a amorcé son étude sur les communautés anglophones du Québec à l'hiver 2009. C'est la première fois dans l'histoire de ce comité – ainsi que de tous les comités parlementaires sur les langues officielles qui ont existé – que l'on consacre une étude entière et exclusive à la minorité anglophone. En menant cette étude, le Comité s'était fixé les trois objectifs suivants :

- Tracer un portrait global de la situation des communautés anglophones du Québec en examinant différents secteurs qui touchent à leur développement.
- Cerner les enjeux propres aux communautés anglophones du Québec et identifier des correctifs jugés nécessaires à leur développement.
- Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue d'appuyer le développement et de favoriser l'épanouissement des communautés anglophones en situation minoritaire.

Au cours des deux dernières années, le Comité a entendu un bon nombre de témoins provenant de plusieurs régions et de plusieurs secteurs. Ces témoins ont énoncé leur point de vue sur les différents aspects qui touchent au développement des communautés anglophones du Québec. Quelques thèmes clés ont marqué le contenu des audiences publiques, dont les suivants : vitalité, consultation, sentiment d'appartenance, identité, accès aux services, réseautage, dynamique fédérale/provinciale, diversité, disparités régionales.

Le présent rapport cherche à faire ressortir les défis vécus par les communautés anglophones du Québec, tout en rappelant au gouvernement fédéral qu'il a la responsabilité de promouvoir la vitalité des deux communautés linguistiques du pays. Le Comité espère attirer l'attention et l'intérêt du gouvernement fédéral sur les préoccupations de la minorité anglophone, et sur les mesures à prendre pour appuyer son développement. Pour ce faire, le Comité cherche tout au long de son rapport à détruire certains mythes bien ancrés dans l'esprit collectif et à refléter les belles réussites de la population québécoise de langue anglaise.

Il est utile de rappeler que la *Charte canadienne des droits et libertés* reconnaît l'égalité des deux langues officielles et énonce le principe de la « progression vers

l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais »¹. De son côté, la *Loi sur les langues officielles* a pour objet :

- a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de ces institutions;
- b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais;
- c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles.²

Au cours des audiences publiques, le Comité a constaté que les réalités et les défis de la minorité anglophone ressemblent à plusieurs points de vue à ceux vécus par la minorité francophone. C'est la raison pour laquelle le Comité a jugé bon de faire ressortir un certain nombre de recommandations et d'extraits tirés de ses rapports précédents pour démontrer que certains enjeux demeurent les mêmes, que le milieu minoritaire soit francophone ou anglophone.

Le Comité a également constaté que les réalités et les défis de la minorité anglophone diffèrent parfois de ceux vécus par sa contrepartie francophone à l'extérieur du Québec. Pour la minorité anglophone, le défi ne consiste pas à assurer la survie de sa langue. Il s'agit plutôt d'assurer sa pérennité et d'appuyer sa vitalité dans l'ensemble des régions du Québec. Ainsi, il faut trouver une façon d'assurer l'épanouissement de la minorité anglophone du Québec, dans un contexte où sa destinée est nécessairement conjuguée à celle d'une population pour qui la conservation de la langue française est prioritaire.

Dans la foulée des modifications apportées à la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en 2005, le Comité tient à rappeler que les institutions fédérales doivent prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement de la minorité anglophone et appuyer son développement. Le respect des droits de cette minorité mérite une attention soutenue de la part du gouvernement fédéral. Les institutions fédérales peuvent respecter cet engagement en demeurant au fait des défis et des besoins vécus au quotidien par les communautés anglophones dans l'ensemble des régions du Québec.

Dans le cadre des relations fédérales-provinciales, le gouvernement fédéral doit être en mesure de faire comprendre aux autorités provinciales l'importance du

¹ *Charte canadienne des droits et libertés*, L.R.C. 1985, appendice II, n° 44, annexe B, art. 16.

² *Loi sur les langues officielles* (1985, ch. 31 (4^e suppl.)), art. 2.

respect des droits linguistiques inscrits dans la Charte et dans la législation. Cela suppose que la consultation est le mot d'ordre qui guide les relations entre les gouvernements et les communautés en toute circonstance.

Le gouvernement fédéral doit bien entendu protéger et promouvoir les droits de la minorité anglophone en conformité avec le pouvoir de légiférer du Québec dans ses propres champs de compétence. Il faut comprendre qu'un gain pour les droits de la minorité anglophone ne constitue pas nécessairement une menace aux aspirations de la majorité francophone. L'un peut se faire en complément avec l'autre, dans le respect des droits de chacun. Il faut donc transformer une situation qui a été longtemps perçue comme un jeu à somme nulle, en faveur d'une relation gagnante entre deux segments d'une même population. La minorité anglophone du Québec ne pourra aspirer à un plein épanouissement que si les deux paliers de gouvernement se mettent de la partie pour garantir le respect de leurs droits.

Le gouvernement fédéral amorcera bientôt sa réflexion sur les suites à donner à la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne*³ (ci-après, la Feuille de route (2008-2013)). Dans ce contexte, le Comité insiste sur l'importance pour le gouvernement fédéral d'accorder à la minorité anglophone un traitement qui tient compte de ses besoins spécifiques.

Le présent rapport vise à rendre compte des divers témoignages entendus au cours des deux dernières années. Il se divise en trois sections. Dans un premier temps, il trace un portrait socio-démographique de la population anglophone du Québec, en se fondant sur quelques statistiques récentes publiées par Statistique Canada. Dans un deuxième temps, il présente les défis et les belles réussites des communautés anglophones dans différents secteurs qui touchent à leur développement. Dans un troisième temps, il présente les observations et les recommandations du Comité à la lumière des nombreux témoignages entendus.

³ Gouvernement du Canada, *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne 2008-2013 : Agir pour l'avenir*, Ottawa, 2008. Les détails sur la répartition des fonds alloués aux communautés anglophones du Québec dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013) sont présentés à l'Annexe E du présent rapport. Il est important de noter que ces fonds ne représentent qu'une partie des investissements engagés par le gouvernement du Canada pour la dualité linguistique.

LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : UN PORTRAIT SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE

La présente section vise à tracer un portrait général de la population anglophone du Québec, en se fondant sur quelques statistiques récentes publiées par Statistique Canada. L'organisme fédéral a en effet publié en septembre 2010 le *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*⁴ qui se fonde sur les données du recensement de 2006 et les résultats de l'*Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle au Canada*⁵.

Le portrait de Statistique Canada indique d'emblée qu'« il n'existe pas de définition canonique de qui est anglophone »⁶. La taille de la communauté québécoise d'expression anglaise varie selon le type de variable statistique utilisée. En 2006, les anglophones représentaient 8,2 % (environ 607 200 personnes) de la population si l'on se fie au critère de la langue maternelle; ils représentaient 10,6 % (environ 787 900 personnes) de la population selon le critère de la langue parlée à la maison; ils étaient 13,4 % (environ 994 700 personnes) à avoir l'anglais comme première langue officielle parlée (PLOP). Le tableau suivant montre l'évolution de la population anglophone en nombre, de 1971 à 2006.

Tableau 1 : Population du Québec selon différentes variables, 1971 à 2006

Année	Total***	Anglais		Français		Autres langues	
		Lang. mat.	PLOP*	Lang. mat.	PLOP**	Lang. mat.	PLOP
1971	6 027 764	788 833	992 368	4 866 408	4 971 952	372 523	63 444
1981	6 369 068	693 598	889 612	5 254 196	5 430 549	421 274	48 907
1991	6 810 300	626 201	904 301	5 585 648	5 844 433	598 451	61 566
1996	7 045 075	621 860	925 833	5 741 430	6 047 406	681 785	71 844
2001	7 125 579	591 365	918 956	5 802 020	6 149 339	732 175	57 284
2006	7 435 903	607 165	994 723	5 916 845	6 373 222	911 895	67 955

*Total de la PLOP anglais et de la moitié de la PLOP français et anglais.

**Total de la PLOP français et de la moitié de la PLOP français et anglais.

***La population totale peut varier légèrement selon la variable utilisée; le total indiqué dans cette colonne est celui de la langue maternelle.

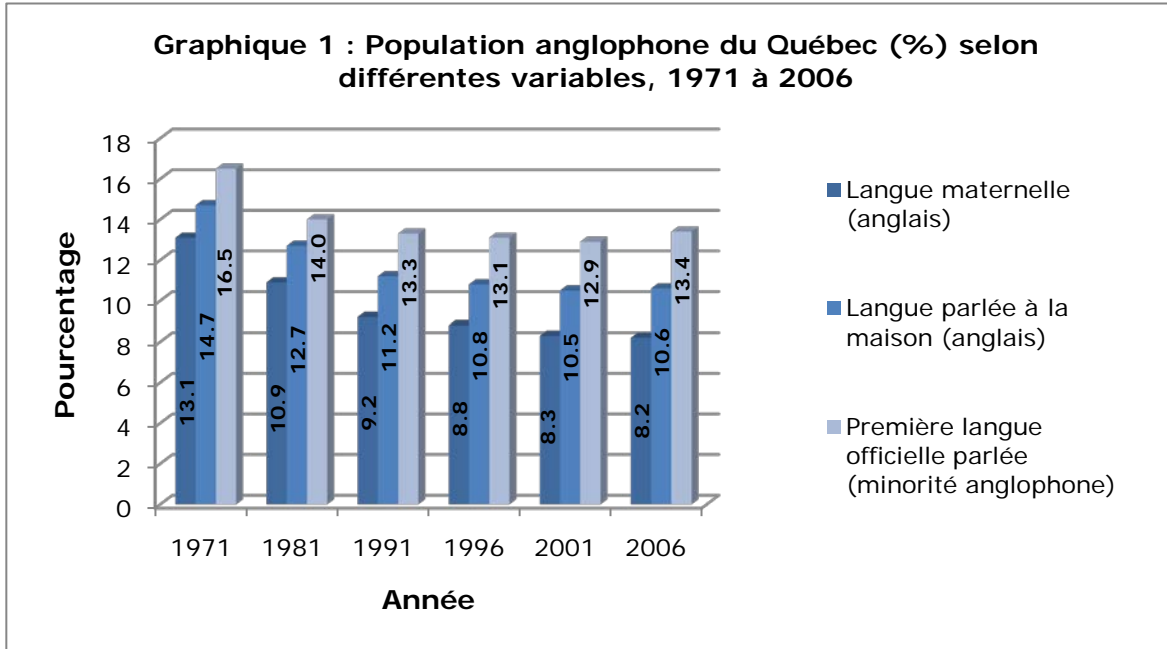
Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 1971 à 2006.

⁴ Statistique Canada, *Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec*, n° 89-642-X au catalogue – n° 002, Ottawa, 2010.

⁵ Statistique Canada, *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, n° 91-548-X au catalogue, Ottawa, 2007.

⁶ Statistique Canada (2010), p. 8.

Le graphique suivant trace l'évolution de la population anglophone depuis 1971 en pourcentage.



Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 1971 à 2006.

En analysant les données ci-dessus, on constate un déclin de la population anglophone du Québec depuis 1971. La population de langue maternelle anglaise a diminué de façon importante à la fois en nombre et en pourcentage. Si l'on compare les données sur la langue maternelle et la PLOP, l'effectif de la population anglophone a toujours été plus petit selon le premier critère, à la fois en nombre et en pourcentage. Si l'on s'en tient aux données sur la PLOP, la minorité anglophone a connu de grandes variations au cours des 35 dernières années, mais est demeurée aussi importante en nombre en 2006 qu'elle l'était en 1971. Sa proportion au sein de la population a cependant diminué de façon importante entre 1971 et 1991, puis s'est stabilisée jusqu'en 2006. L'exode d'un grand nombre d'anglophones à l'extérieur de la province et la venue de nouveaux immigrants expliquent en partie ces variations.

Lorsque l'on compare les données du recensement de 2006, on constate que le nombre de personnes appartenant à la minorité anglophone du Québec (de PLOP anglaise) est à peu près semblable à celui de la minorité francophone à l'échelle canadienne (de PLOP française). Le tableau suivant établit la comparaison pour ces deux groupes minoritaires selon différentes variables.

Tableau 2 : Minorité anglophone au Québec et minorité francophone dans le reste du Canada selon différentes variables, 2006

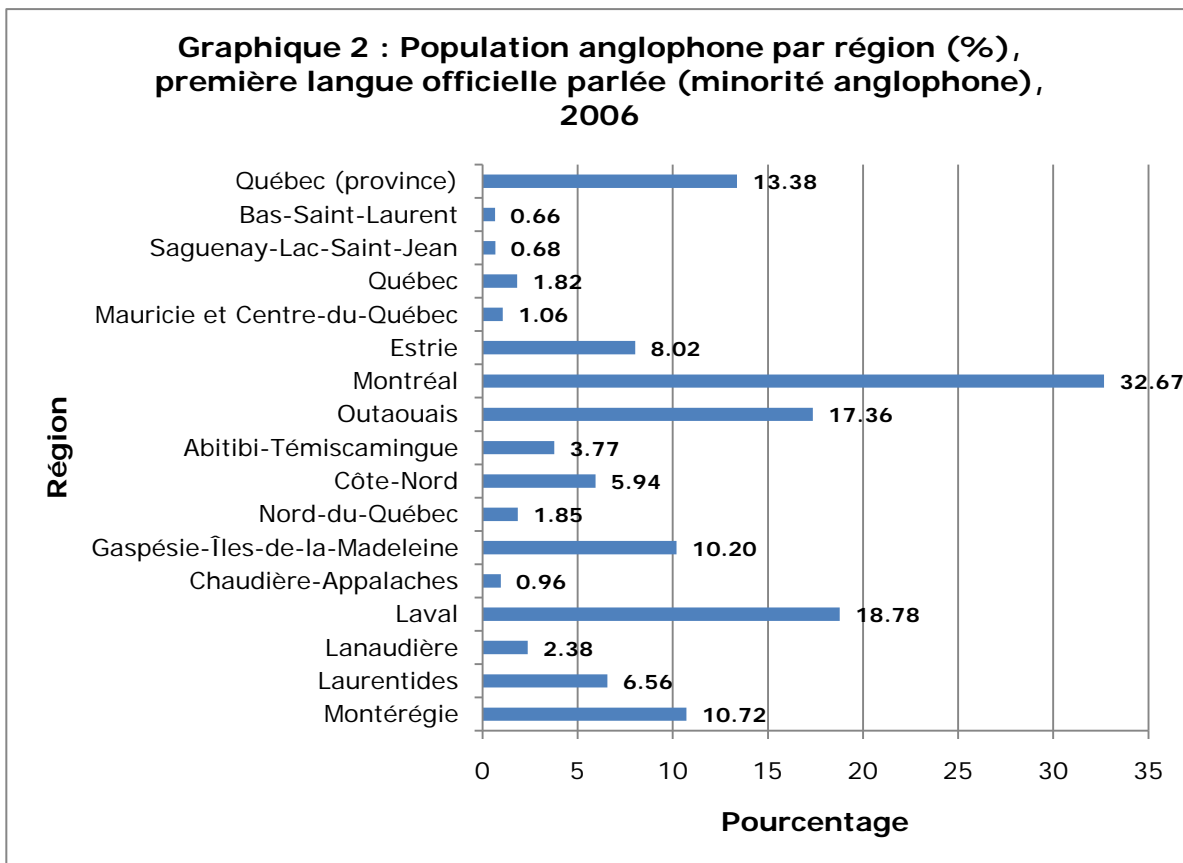
Variable	Minorité anglophone du Québec		Minorité francophone dans le reste du Canada	
	Nombre	%	Nombre	%
Langue maternelle	607 200	8,2	975 400	4,1
PLOP	994 700*	13,4	997 100**	4,2

*Total de la PLOP anglais et de la moitié de la PLOP français et anglais.

**Total de la PLOP français et de la moitié de la PLOP français et anglais.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

La population anglophone se répartit dans différentes régions du Québec. C'est à Montréal qu'elle se retrouve en plus forte concentration (32,67 %). On retrouve également une forte proportion d'anglophones dans les régions de : Laval (18,78 %), l'Outaouais (17,36 %), la Montérégie (10,72 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (10,20 %). Le graphique suivant montre la concentration de la population anglophone par région, selon les données du recensement de 2006.



Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

Quelques caractéristiques importantes, d'ailleurs maintes fois soulevées lors des audiences publiques du Comité, marquent la population anglophone du Québec. D'abord, il s'agit d'une population diversifiée et multilingue. Les données dans les pages précédentes ont montré qu'un grand nombre d'immigrants se sont installés au Québec au cours des dernières décennies, et qu'une partie d'entre eux ont adopté l'anglais comme première langue officielle parlée.

Ce sont dans les régions de Montréal, de Laval et de l'Outaouais que la connaissance de l'anglais chez les allophones est la plus élevée. Ce sont dans ces mêmes régions que la concentration des anglophones est la plus élevée. Plusieurs des témoins rencontrés dans le cadre des audiences publiques du Comité ont insisté sur l'importance de distinguer les réalités vécues par les anglophones de la grande région de Montréal et de ses environs, et celles vécues dans les autres régions du Québec. Alors que les premiers bénéficient d'infrastructures développées dans de nombreux secteurs – que l'on pense à l'éducation, à la santé, à l'économie, ou aux arts et à la culture – il n'en est pas de même partout. Des disparités existent à travers la province, même sur l'île de Montréal.

Ensuite, on constate que le taux de bilinguisme au sein de la population de langue maternelle anglaise est élevé. Le tableau suivant montre que la connaissance du français et de l'anglais est plus importante au sein de la population anglophone du Québec comparativement aux autres groupes linguistiques, et que ce taux n'a cessé d'augmenter depuis 1991.

Tableau 3 : Bilinguisme français-anglais selon la langue maternelle (%), Québec, 1991-2006

Année	Langue maternelle – Anglais	Langue maternelle – Français	Langue maternelle – Autres langues
1991	59,4	31,5	46,6
1996	62,9	34,0	46,8
2001	67,2	36,9	50,5
2006	68,9	35,8	50,2

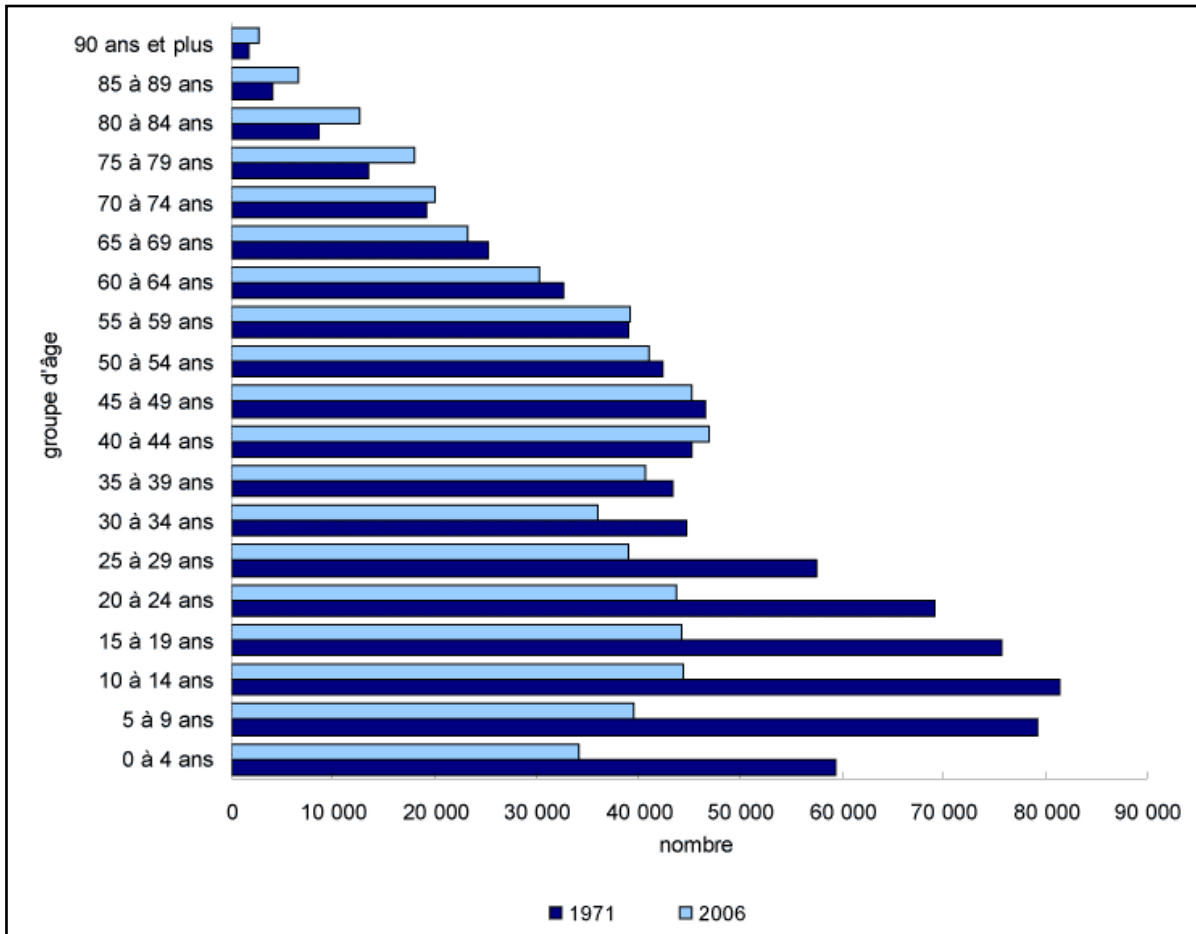
Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 1991 à 2006.

Ce taux élevé de bilinguisme est sans contredit lié aux exigences linguistiques de la sphère publique québécoise, qui impose l'usage du français dans un grand nombre de secteurs. Il explique en partie l'augmentation du nombre d'unions exogames dans ce segment de la population au cours des dernières décennies.

Par ailleurs, la population anglophone du Québec est vieillissante. Trois facteurs contribuent à ce phénomène : une baisse de la fécondité, le départ d'un grand nombre d'anglophones durant les années 1970 et 1980 – ce qui a contribué à ce que l'on appelle communément l'absence de la « génération du milieu » – et l'exode d'un grand nombre de jeunes anglophones à l'extérieur de la province. Le graphique suivant compare la structure par âge de la population de langue maternelle anglaise pour 1971 et 2006 et montre que le nombre de personnes

âgées de moins de 35 ans a baissé de façon évidente au cours des 35 dernières années.

Graphique 3 : Structure par âge de la population de langue maternelle anglaise, Québec, 1971 et 2006



Source : Statistique Canada, Recensements de la population, 1971 et 2006.

En matière d'éducation, les anglophones du Québec bénéficient d'acquis qui précèdent la Confédération. Plusieurs modifications législatives ont circonscrit l'accès à l'école anglaise au cours des 40 dernières années. Comme c'est le cas dans plusieurs autres communautés francophones dans le reste du Canada, on constate que le nombre d'inscriptions aux écoles de la minorité a diminué et que la proportion d'ayants droit qui fréquentent ces écoles n'atteint pas son plein potentiel. Le portrait de Statistique Canada indique que « la langue de l'école fréquentée par les jeunes anglophones dépend de plusieurs facteurs, dont l'un des plus importants est celui des limites qu'impose la législation québécoise. S'y ajoute également la proportion importante des unions exogames français-anglais ainsi que la volonté des parents anglophones de favoriser l'apprentissage du français et

de l'anglais chez les jeunes enfants »⁷. Les programmes d'immersion s'avèrent très populaires au sein de la clientèle anglophone. Au fil des ans, de nombreux parents ont exercé des pressions pour qu'on améliore l'enseignement du français dans les écoles de langue anglaise. D'autres ont tout simplement choisi d'envoyer leurs enfants à l'école française, au moins au niveau primaire. À l'inverse, à cause de l'augmentation des unions exogames, le nombre d'élèves francophones qui se sont inscrits à l'école anglaise n'a cessé d'augmenter.

Du point de vue de la scolarité, les anglophones du Québec détiennent un diplôme ou d'un cycle universitaire plus élevé que le baccalauréat dans une proportion plus importante (25 %) que les francophones (15 %)⁸. Cet écart est cependant moins élevé dans les régions de Montréal, de Sherbrooke et de l'Outaouais. Cela s'explique probablement par la présence d'institutions universitaires dans ces régions ou à proximité (on pense à l'Ontario dans le cas de l'Outaouais). Le portrait de Statistique Canada mentionne aussi que « puisque la proportion des diplômés universitaires est beaucoup plus importante dans les grands centres urbains et qu'une proportion importante de la population québécoise vit à l'extérieur de ces grands centres, l'analyse des écarts de scolarité entre les deux groupes doit être modulée par la prise en compte de cette réalité »⁹.

Par ailleurs, la population anglophone du Québec a souvent été perçue comme une élite privilégiée d'un point de vue socio-économique. Si cela était vrai avant les années 1960, force est de constater que de nombreux changements sont survenus depuis cette époque. Le départ de nombreux anglophones de la province et l'arrivée massive d'immigrants ont contribué à modifier le tissu socio-économique de ce segment de la population. L'écart entre les revenus des anglophones et des francophones a diminué au fil des ans. Le tableau suivant montre les écarts dans le revenu moyen et le revenu médian des hommes et des femmes selon le critère de la PLOP pour 2006. L'écart entre le revenu médian des femmes francophones et anglophones est pratiquement nul, tandis que les hommes francophones se trouvent légèrement privilégiés.

Tableau 4 : Revenu moyen et revenu médian des femmes et des hommes selon la première langue officielle parlée, Québec, 2006

Première langue officielle parlée	Femmes		Hommes	
	Revenu moyen (\$)	Revenu médian (\$)	Revenu moyen (\$)	Revenu médian (\$)
Anglais	28 011	20 140	42 374	27 008
Français	25 808	20 052	38 457	30 854
Français et anglais	22 297	16 577	28 687	20 789
Total	25 870	19 828	38 509	30 074

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2006.

⁷ *Ibid.*, p. 64.

⁸ *Ibid.*, p. 69.

⁹ *Ibid.*, p. 70.

Le portrait de Statistique Canada explique les données contenues dans le précédent tableau de la façon suivante :

De fait, alors que les résultats portant sur l'ensemble de la population révèlent que les revenus moyens des anglophones sont supérieurs à ceux des francophones [...], on constate que certains facteurs clés permettent d'expliquer ces écarts. Ainsi, l'analyse des données portant sur les revenus moyens d'emploi des hommes faisant partie de la population active révèlent que les francophones affichent un revenu moyen supérieur à celui des anglophones lorsqu'on maintient constant l'influence de l'âge, de la scolarité, de la région de résidence, du secteur d'industrie et du statut d'immigrant (résultats non montrés). L'écart entre les revenus est plus important si l'on utilise le critère de la langue maternelle (2 700 \$) que celui de la première langue officielle parlée (1 900 \$). Chez les femmes les écarts sont très faibles, soit de 700 \$ et 300 \$ respectivement. En d'autres termes, une grande partie de l'écart observé entre le revenu moyen des anglophones et des francophones tient aux différences dans la structure par âge, le niveau de scolarité, la région de résidence, le secteur d'industrie et le statut d'immigrant.¹⁰

Les anglophones des différentes régions n'œuvrent pas dans les mêmes secteurs d'emploi. À Montréal, ils travaillent davantage dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail, de la santé ou encore des services professionnels, scientifiques ou techniques. Dans la région de Québec, la proportion de travailleurs dans le secteur de l'enseignement est plus élevée que partout ailleurs. Dans l'ensemble, les travailleurs anglophones sont très attirés par le commerce de détail. L'anglais est la langue de travail la plus utilisée dans de nombreux secteurs, à l'exception de l'administration publique.

Le portrait de Statistique Canada indique à plusieurs reprises que la concentration géographique des anglophones influe sur leurs perceptions et leurs comportements langagiers. C'est donc dire que la vitalité des communautés anglophones varie d'une région à l'autre. L'exogamie, l'immigration, la présence ou l'absence de la « génération du milieu », le degré d'utilisation de l'anglais dans la sphère publique ou encore la connaissance des deux langues officielles sont autant de facteurs qui influencent cette vitalité. La perception qu'ont les communautés de leur propre vitalité est également influencée par ces différents facteurs.

La section suivante du rapport présente un portrait détaillé des communautés anglophones du Québec selon différents secteurs de développement.

¹⁰ *Ibid.*, p. 87.

« J'ai toujours pensé que les communautés anglophones du Québec souffraient d'un niveau d'incompréhension plus élevé que bien d'autres communautés linguistiques minoritaires. »

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (31 mai 2010)

LES COMMUNAUTÉS ANGLOPHONES DU QUÉBEC : LES DÉFIS ET LES BELLES RÉUSSITES

La présente section expose les réalités et les défis des communautés anglophones du Québec dans différents secteurs qui touchent à leur développement. Elle fait ressortir quelques belles réussites à l'égard de l'épanouissement de ces communautés. Elle met en relief un certain nombre d'extraits tirés des rapports précédents du Comité, là où les défis de la minorité anglophone se rapprochent de ceux vécus par sa contrepartie francophone à l'extérieur du Québec.

A. LA VIE COMMUNAUTAIRE

Plusieurs questions s'inscrivent sous le thème de la vie communautaire. Quels sont les facteurs qui marquent la vitalité des communautés anglophones? Quelles relations ces communautés entretiennent-elles avec la majorité québécoise d'expression française? Les réalités vécues par les communautés se distinguent-elles d'une région à l'autre? Quels moyens sont utilisés pour appuyer leur développement? Quel appui les gouvernements accordent-ils aux organismes communautaires? Les prochaines pages tentent d'offrir des réponses à ces questions, en se fondant sur les témoignages entendus devant le Comité.

1. La vitalité : identité, inclusion et appartenance

Le Quebec Community Groups Network (QCGN), un organisme qui se porte à la défense des communautés anglophones du Québec, est venu exposer à quelques reprises devant le Comité sa vision des principaux défis vécus par ces communautés. D'emblée, le QCGN a tenu à souligner que la population québécoise d'expression anglaise forme une communauté diversifiée et multilingue. Des changements dans le contexte social, politique et économique du Québec ont contribué à forger l'identité des communautés anglophones et ont amené ces dernières à percevoir leur vitalité d'une façon très particulière.

La perception à l'égard de la vie communautaire est marquée par deux thèmes récurrents : l'inclusion et l'appartenance. De façon générale, le sentiment d'inclusion à la société québécoise semble fragile. Selon Jack Jedwab : « Sentir qu'on fait partie intégrante de la communauté dépend souvent du climat qui valorise ou dévalorise l'appartenance à la communauté. Si vous sentez qu'il n'est pas valorisant de faire partie de cette communauté, vous hésitez à être associé à

celle-ci »¹¹. Le portrait publié par Statistique Canada en 2010 a montré que le sentiment d'appartenance envers la communauté anglophone est plus élevé dans les régions de Montréal, de l'Outaouais, de l'Estrie et du sud du Québec, c'est-à-dire là où la population minoritaire se retrouve en plus forte concentration¹².

La difficulté à créer un réel sentiment d'appartenance au sein des communautés anglophones peut entraîner des défis du point de vue de l'influence politique. Jusqu'à maintenant, ces communautés ont parfois eu du mal à se faire entendre sur la place publique. Une représentante du QCGN a dit :

Nous ne sentions pas le besoin – ou peut-être que nous avons ressenti ce besoin trop tard – de nous mobiliser pour réclamer des organisations qui défendent les droits des jeunes, des femmes et des aînés ainsi que des organisations de juristes. Ces organisations pourraient se développer, mais aucune n'a pris forme de façon durable dans notre communauté. Nous croyons que pour cette raison, il a été très difficile pour nous d'être présents et de nous faire entendre sur la scène nationale au même titre que les autres.¹³

De façon générale, les communautés anglophones veulent maintenir leur vitalité et participer à l'enrichissement de la vie communautaire. Pour ce faire, elles doivent compter sur une identité forte et un sentiment d'appartenance bien développé.

2. Les relations avec la majorité francophone

Pour maintenir son dynamisme au sein de la société québécoise, la population québécoise d'expression anglaise doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation. Son désir de vivre et de s'épanouir dans sa langue est contrebalancé par sa volonté de participation à part entière à la société québécoise. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le taux de bilinguisme au sein de la population de langue maternelle anglaise n'a cessé d'augmenter au fil des ans. En 2006, il atteignait 69,8 %¹⁴.

Les communautés anglophones comptent sur un appui de la majorité francophone pour favoriser leur épanouissement. La reconnaissance du double statut de minorité, au sein du Canada et au sein du Québec, constitue pour elles un défi de taille, comme le montre l'extrait suivant :

[...] la communauté d'expression anglaise a besoin d'être soutenue par ses frères et sœurs de la majorité francophone pour qu'elle puisse influencer positivement les politiques essentielles au développement vital et viable des communautés minoritaires anglophones, qui continueront d'apporter leur

¹¹ Jack Jedwab, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 6, 14 juin 2010, p. 10.

¹² Statistique Canada (2010).

¹³ Quebec Community Groups Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 6, 14 juin 2010, p. 9.

¹⁴ Statistique Canada (2010).

contribution à la société québécoise. Le Québec d'expression anglaise est confronté à un enjeu particulier, celui d'être une minorité au sein d'une minorité. [...] À l'inverse, le Québec d'expression française constitue à la fois une minorité et une majorité. En tant que communauté minoritaire linguistique, les Québécois d'expression française affrontent de sérieux défis au sein du Canada en Amérique du Nord. Mais le Québec français accepte difficilement qu'il représente également une majorité. Tout en défendant sa position en tant que minorité dans le reste du Canada, la communauté d'expression française doit apprendre à se conduire comme un groupe majoritaire dans ses relations avec nous.¹⁵

Comme c'est le cas pour n'importe quel autre groupe en situation minoritaire, les communautés anglophones du Québec désirent participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions qui ont un impact sur leur développement. Jack Jedwab a noté que « la présence des anglophones dans le processus décisionnel du Québec, dans la fonction publique et les organismes décisionnels en général, est extrêmement faible »¹⁶. Certains organismes, comme le Conseil des femmes de Montréal, ont le sentiment que le fossé entre la minorité anglophone et la majorité francophone n'a jamais été aussi grand. Cela dépend peut-être de la présence de mythes persistants à propos des deux groupes linguistiques. « Je trouve tout à fait horrifiant qu'on laisse les gens vivre avec leurs préjugés et qu'on n'essaie pas de faire un croisement entre les deux groupes »¹⁷.

Les témoignages ont montré qu'il faut trouver des moyens d'encourager une saine collaboration entre les aspirations de la population majoritaire et les intérêts de la communauté en situation minoritaire. Toutes les régions rencontrées ont démontré un intérêt en ce sens. Par exemple, un représentant du Committee for Anglophone Social Action (CASA) a dit : « Les Gaspésiens anglophones tiennent beaucoup à travailler avec la majorité francophone dans la recherche de nouvelles possibilités et contribuer à la viabilité et au développement de la côte gaspésienne »¹⁸. Un représentant du North Shore Community Association (NSCA) a déclaré que l'une des forces de la collectivité de la Côte-Nord est sa « bonne relation de réciprocité avec la majorité linguistique. [...] Il y a des occasions et il y a une volonté de collaboration dans presque tous les domaines »¹⁹. Une représentante d'un centre communautaire de Verdun a affirmé : « Le Centre Dawson a survécu et rayonné

¹⁵ Quebec Community Groups Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n° 3, 23 mars 2009, p. 30.

¹⁶ Jack Jedwab (14 juin 2010), p. 11.

¹⁷ Conseil des femmes de Montréal, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 14, 29 novembre 2010, p. 27.

¹⁸ Committee for Anglophone Social Action, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 7, 13 septembre 2010, p. 34.

¹⁹ North Shore Community Association, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 7, 13 septembre 2010, p. 42.

dans un milieu francophone grâce à la capacité de travailler avec nos partenaires francophones. Notre collaboration avec le milieu est très importante »²⁰.

Certains organismes ont fait état d'expériences prometteuses au chapitre de la collaboration. C'est notamment le cas de Voice of English-speaking Québec (VEQ), qui a mis sur pied un programme de jumelage « qui favorise la tenue d'activités regroupant les deux groupes linguistiques [...] pour que les membres des collectivités francophone et anglophone puissent améliorer respectivement leur français et leur anglais »²¹. De son côté, le Regional Association of West Quebecers (RAWQ) a offert un programme de formation à des élèves de l'Outaouais afin de les sensibiliser au vocabulaire utilisé dans le monde du travail, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. « Ce n'est pas suffisant pour être bilingue, mais ce l'est pour la maîtrise du vocabulaire technique bilingue de tel métier »²².

En somme, les communautés anglophones du Québec veulent faire respecter leurs droits sans que cela constitue une menace aux aspirations de la majorité francophone. Les témoignages ont montré qu'il ne s'agit pas d'un jeu à somme nulle. L'un peut se faire en complément avec l'autre, dans le respect des droits de chacun. Pour atteindre cet objectif, des stratégies pour favoriser le rapprochement entre la minorité anglophone et la majorité francophone apparaissent essentielles.

3. La diversité régionale

Les réalités et les défis des communautés anglophones varient d'une région à l'autre. À la lumière des témoignages entendus, il est possible de tracer quelques constats très généraux :

- La communauté de la **Côte-Nord** et de la **Basse-Côte-Nord** est dispersée et isolée. Ses membres sont largement unilingues. Les services gouvernementaux en langue anglaise y sont difficilement accessibles, et ce, dans tous les secteurs. L'exode des jeunes et le vieillissement de la population frappent de plein fouet la vitalité de la communauté, plus que partout ailleurs. Les problèmes en matière de transport limitent grandement l'épanouissement de la communauté.
- La communauté de la **Gaspésie** est elle aussi dispersée et isolée. Les services gouvernementaux en langue anglaise y sont difficilement accessibles, surtout dans les secteurs des arts et de la culture, de la santé mentale et des aînés. Dans le secteur de l'éducation, on constate un fort taux de décrochage. Les jeunes qui quittent la région n'y reviennent pas. Ceux qui restent vivent dans

²⁰ Centre communautaire Dawson, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 14, 29 novembre 2010, p. 6.

²¹ Voice of English-speaking Québec, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 13 septembre 2010, p. 22.

²² Regional Association of West Quebecers, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 13, 15 novembre 2010, p. 14.

des conditions économiques difficiles. La communauté aimerait pouvoir compter sur l'immigration pour renouveler sa population.

- La communauté du **Bas-Saint-Laurent** est la plus petite de toutes les communautés anglophones du Québec. Il y a une seule école primaire anglaise dans la région et ses infrastructures sont déficientes. De façon générale, très peu de services sont disponibles en anglais et très peu de bénévoles sont en mesure d'offrir leur appui à la communauté.
- La communauté des **Îles-de-la-Madeleine** vit des réalités très particulières qui dépendent en grande partie de sa situation géographique. Comme dans les autres régions éloignées, les jeunes sont portés à quitter l'île et à ne pas y revenir. De surcroît, ils ont du mal à s'engager dans les organismes qui luttent pour le développement de la communauté. Plus que partout ailleurs, le développement de l'industrie touristique s'avère essentiel à l'épanouissement de la communauté.
- La communauté de la région de **Québec** possède une connaissance très élevée du français. Les défis de cette communauté se situent davantage sur le plan du leadership communautaire et de la capacité de renouvellement des effectifs bénévoles que de la création d'un sentiment d'appartenance. Les priorités de la communauté se situent du côté de l'appui aux nouveaux arrivants, à la jeunesse, aux aînés et au développement économique.
- La communauté des **Cantons de l'Est** est, elle aussi, dispersée. Il n'existe pas de centre névralgique et les anglophones se retrouvent en petites communautés qui sont de plus en plus minoritaires. Les jeunes sont majoritairement bilingues, mais ils s'intègrent mal au marché du travail dans leur région. Le sentiment d'appartenance envers la communauté est plutôt faible et ce phénomène est accentué par un manque d'appui aux arts et à la culture anglophone dans la région. La communauté ressent un grand besoin de bâtir les ponts entre les générations, pour contrer les effets de l'exode des jeunes, de l'absence de la « génération du milieu » et du manque de services offerts aux aînés.
- La communauté de **Montréal et des environs** est extrêmement diversifiée et se compose d'une forte proportion de communautés ethnoculturelles. Plusieurs organismes qui se portent à la défense de ces communautés s'identifient à la communauté anglophone. L'accès aux écoles – du primaire à l'université – aux soins de santé et de services sociaux, aux services d'emplois ou aux arts et à la culture pose moins de défis qu'en région éloignée. Mais il faut noter que la situation varie d'un endroit à l'autre sur l'île de Montréal. Dans l'arrondissement de **Verdun**, par exemple, il y a de grands besoins en matière d'accès aux services pour les jeunes, les familles et les aînés. La population de cette partie de l'île connaît, elle aussi, des problèmes d'exode : un grand nombre d'anglophones qui n'ont pas accès aux services s'installent dans d'autres secteurs de l'agglomération montréalaise. Il y a aussi des défis à relever dans les environs de Montréal. Dans la région de **Vaudreuil-Soulanges**, la population anglophone explose, surtout à cause de l'apport de nouveaux

immigrants. Malheureusement, l'offre de services n'évolue pas au même rythme que la croissance de la population.

- La communauté de l'**Outaouais** se compose selon les endroits d'une population qui est urbaine ou rurale, jeune ou âgée, unilingue ou bilingue. La proximité de la province de l'Ontario pose des défis particuliers à cette communauté en termes d'accès aux services en anglais. Bien que le sentiment d'appartenance des jeunes envers la communauté y soit élevé, plusieurs d'entre eux se voient obligés de quitter la région lorsque vient de temps de poursuivre des études postsecondaires ou d'occuper un emploi.

Les témoignages ont fait ressortir l'importance de tenir compte de la variété des défis vécus par les communautés anglophones. L'adoption d'une approche uniforme et commune à l'ensemble des régions n'est pas appropriée pour répondre aux besoins.

4. L'appui des gouvernements aux organismes communautaires et la prestation de services aux communautés

Les organismes communautaires anglophones ont le sentiment qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'appui des gouvernements. Pour faciliter la vie des communautés anglophones du Québec, les témoins ont demandé d'agir sur deux fronts. D'abord, il faut assurer un accès à du financement à long terme pour appuyer le développement communautaire. Ensuite, il faut accroître l'offre de services dans la langue de la minorité.

Du côté provincial, les témoins ont évalué de façon plutôt négative l'appui offert par le gouvernement du Québec. Selon plusieurs, le gouvernement provincial ne considère pas les communautés anglophones comme une clientèle à part entière, avec des besoins particuliers. De l'avis du QCGN : « Dans les dossiers à compétence partagée ou dans ceux qui sont délégués au gouvernement provincial [...], on ne tient à peu près pas compte des besoins particuliers de la communauté anglophone »²³. Noel Burke a exprimé une opinion semblable : « Les citoyens anglophones du Québec doutent que le gouvernement provincial s'intéresse au bien-être de leur communauté, même s'il offre des services, et qu'il y a des possibilités d'accès pour les particuliers. Mais la collectivité est très sceptique quant à l'intérêt du gouvernement dans le bien-être communautaire. Je qualifierais cet intérêt de ténu, au mieux »²⁴. En région, les avis sont encore plus tranchés. Un représentant du Coasters' Association s'est exprimé ainsi : « Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui, un gouvernement du Québec ne réponde toujours pas aux besoins de la collectivité anglophone »²⁵.

²³ Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 8.

²⁴ Noel Burke, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 6, 14 juin 2010, p. 27.

²⁵ Coasters' Association, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 13 septembre 2010, p. 49.

Du côté fédéral, les témoignages n'ont pas été beaucoup plus élogieux. Bien que le travail effectué par Patrimoine canadien auprès des communautés ait été reconnu essentiel par la plupart des témoins, le QCGN a estimé que l'existence des communautés anglophones du Québec a trop souvent été ignorée par les autres institutions fédérales. Selon l'organisme, les communautés anglophones n'auraient pas reçu leur juste part du financement dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013)²⁶. De façon générale, il semble que les institutions fédérales ne prennent pas toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la partie VII de la Loi. Cette partie de la Loi, qui a été modifiée en 2005, exige que les institutions fédérales prennent des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés anglophones du Québec. Le QCGN croit que « [...] les gouvernements fédéral et provinciaux devraient coopérer davantage en ce qui a trait à la mise en application de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* »²⁷.

Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), le gouvernement fédéral a accordé des fonds pour les organismes communautaires anglophones du Québec ainsi que pour la prestation de services de langue anglaise²⁸. Les investissements pour 2008-2013 se détaillent de la façon suivante :

- **La collaboration avec le secteur communautaire** : 2,1 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués au Québec dans le cadre des ententes de collaboration conclues avec les organismes représentant les communautés. Ces ententes prévoient du financement de programmation (p. ex. frais de fonctionnement) et du financement de projet (p. ex. activités de nature ponctuelle).
- **La collaboration intergouvernementale** : 2,0 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués pour l'entente conclue entre le fédéral et la province en matière de services dans la langue de la minorité. Ce financement vise à aider le gouvernement provincial et les municipalités à accroître la prestation de services de langue anglaise, plus particulièrement dans les secteurs de la santé et des services sociaux et de la justice.

Tout comme pour les communautés francophones en situation minoritaire, il semble que la lourdeur administrative, le travail acharné des bénévoles et le manque d'appui à des projets novateurs qui répondent aux besoins précis des

²⁶ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 28.

²⁷ Quebec Community Groups Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 7, 13 septembre 2010, p. 10.

²⁸ Ces fonds s'ajoutent au budget régulier de Patrimoine canadien dans le volet « Vie communautaire », qui comprend le sous-volet « Collaboration avec le secteur communautaire » et ainsi que le sous-volet « Collaboration intergouvernementale en matière de services dans la langue de la minorité ». Pour l'année 2008-2009, le budget total accordé au Québec dans ce volet était de 5,3 millions de dollars. Pour plus de détails, voir : Patrimoine canadien, *Langues officielles – Rapport annuel 2008-2009. Volume 1 : Programmes d'appui aux langues officielles*, Ottawa, 2009, p. 32.

communautés soient des défis qui résonnent aux oreilles des communautés anglophones du Québec.

Les délais et les retards dans l'approbation du financement destiné aux organismes communautaires ont souvent fait l'objet de critiques dans le cadre de la présente étude. Il est reconnu que le manque d'appui à long terme a des effets négatifs sur le développement des communautés. Par exemple, une représentante du Coasters' Association a affirmé : « Il y a des choses qui s'arrêtent simplement parce qu'il y a des programmes qui ne durent qu'un an ou deux et ne peuvent pas être renouvelés. Nous avons tout juste le temps de mobiliser la collectivité et de mettre les choses en branle, les gens sont heureux et fiers de ce qui arrive, et puis, tout s'arrête »²⁹. Une représentante de YES Montréal a offert un témoignage semblable :

[...] la plupart du temps, les fonds sont accordés dans le cadre d'un projet et cela crée des situations très instables. Une année, vous créez un projet et on vous envoie de l'argent. C'est fabuleux et ça répond à vos besoins. Sauf que l'année suivante, vous n'arrivez pas à inclure le projet en question dans votre financement de base. Vous devez donc élaborer un nouveau projet créatif, malgré les bons résultats obtenus avec le projet de l'année précédente.³⁰

Le besoin d'appuyer la formation pour les bénévoles qui travaillent au sein des organismes communautaires a été soulevé à quelques reprises durant les audiences publiques. Une représentante du Centre communautaire Dawson a affirmé : « Le financement pour conserver notre personnel

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Le Comité a reconnu dans plusieurs de ses rapports précédents la nécessité d'alléger le fardeau administratif des organismes communautaires. Le gouvernement a répondu au Comité qu'il avait pris des mesures en ce sens.

En avril 2010, Patrimoine canadien a annoncé des changements, c'est-à-dire : favoriser le recours aux ententes pluriannuelles; adopter des normes de services; permettre des subventions jusqu'à la concurrence de 50 000 \$; examiner les moyens pour réduire les délais associés au processus de financement et à l'émission de paiements aux bénéficiaires; établir une seule date de tombée pour l'ensemble des bénéficiaires dans chacun des provinces et territoires; émettre les paiements plus tôt afin que les bénéficiaires reçoivent leur financement en avril.

Une entente de collaboration entre Patrimoine canadien et le QCGN a été conclue en principe à l'automne 2010. Cette entente devrait permettre de revoir les priorités de financement des communautés anglophones à la lumière des engagements pris par les ministères fédéraux dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013).

²⁹ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 49.

³⁰ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes), *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 12, 25 octobre 2010, p. 17.

et pour le former est toujours un problème. [...] Nous avons besoin d'une formation pour notre personnel »³¹.

Pour une grande majorité de témoins, l'accès aux services en anglais constitue un domaine prioritaire d'action. Il s'agit là d'un facteur essentiel pour créer un réel sentiment d'appartenance envers la communauté. Un représentant de la Côte-Nord a déclaré : « Ce dont nous avons besoin, c'est d'un meilleur accès aux programmes et aux services offerts dans notre propre langue par les ministères et organismes fédéraux et provinciaux et autres »³². Lorsqu'il a comparu devant le Comité, le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a rappelé que « l'accès aux services améliore tant la qualité de vie des membres de la communauté que la vitalité de leur communauté. De plus, il incite les gens à rester dans leur région ou à y retourner »³³.

L'égalité dans la prestation des services est cependant loin d'être assurée, si l'on se fie aux témoignages entendus. Le QCGN a reconnu « que l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans les bureaux du gouvernement fédéral au Québec est importante et que la prestation des services devrait être liée au développement de la communauté »³⁴. Un représentant de VEQ a abondé dans le même sens : « Dans l'ensemble, notre communauté ne reçoit tout simplement pas des services de la même qualité ni aussi variés que la majorité francophone »³⁵. Lors de son passage devant le Comité, le président du Conseil du Trésor, l'honorable Stockwell Day, a reconnu l'importance d'offrir des services de qualité égale à tous les Canadiens³⁶. Il n'a cependant pas offert au Comité de solution concrète pour répondre aux doléances exprimées par les communautés anglophones.

Du côté provincial, l'accès aux services en anglais a été largement critiqué. Du côté municipal, seules quelques municipalités offrent des services en anglais en vertu des dispositions de la *Charte de la langue française*³⁷. Plusieurs témoins ont réclamé des ressources additionnelles pour que les institutions provinciales et municipales puissent offrir de l'information en anglais sur les programmes existants, ce qui permettrait d'accroître l'offre de services aux citoyens anglophones. Il faut souligner que l'entente fédérale-provinciale en matière de

³¹ Centre communautaire Dawson (29 novembre 2010), p. 8 et 15.

³² North Shore Community Association (13 septembre 2010), p. 42.

³³ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 10, 4 octobre 2010, p. 7.

³⁴ Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010), p. 10.

³⁵ Voice of English-speaking Québec (13 septembre 2010), p. 13.

³⁶ L'honorable Stockwell Day, président du Conseil du Trésor, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 16, 13 décembre 2010, p. 6.

³⁷ *Charte de la langue française*, L.R.Q., ch. C-11.

services dans la langue de la minorité ne couvre pour l'instant que deux secteurs : la santé et la justice.

5. Les centres communautaires d'apprentissage et les nouvelles technologies

Plusieurs des organismes communautaires anglophones rencontrés dans le cadre des audiences publiques se sont montrés dévoués au bien-être de leur communauté. Ils encouragent avec enthousiasme la participation communautaire dans les différents secteurs de développement. Les centres communautaires

BELLE RÉUSSITE : LES CENTRES COMMUNAUTAIRES D'APPRENTISSAGE

Il existe à l'heure actuelle 23 centres communautaires d'apprentissage (Community Learning Centres) à l'échelle de la province. Ces centres constituent un outil incontournable pour le réseautage, le soutien aux écoles et aux familles, ou encore l'accès aux services dans sa langue. Ils contribuent à la revitalisation des communautés anglophones. Ils aident au développement d'un sentiment d'appartenance envers la communauté. Ils fournissent l'occasion de bâtir des ponts entre les générations. Ils permettent de faire le lien entre l'école et la communauté tout en offrant des services et activités adaptés aux besoins de chacune des régions.

d'apprentissage (Community Learning Centres) sont apparus comme un exemple de belle réussite à plusieurs égards.

Ces centres ont été établis il y a quelques années grâce au soutien de l'entente fédérale-provinciale en matière d'éducation. Au départ, ils visaient à fournir des services aux communautés après les heures de classe. « L'objectif de ces centres d'apprentissage, en tant qu'institution, était de susciter l'engagement de groupes communautaires dans les écoles pour fournir un centre d'accès aux services »³⁸. Le sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, Léo La France, a décrit le rôle actuel des centres de la façon suivante : « [L]'école doit faire partie de la communauté. Les gens

de la communauté et des services sociaux ont accès à l'école. C'est un moyen qui permet de réduire le taux de décrochage »³⁹. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, l'honorable James Moore, a affirmé que la création de ces centres a permis « de répondre aux besoins particuliers des écoles de langue anglaise en milieu urbain ou rural. Ces centres permettent à la communauté anglophone d'avoir accès à divers services offerts en anglais. Cela a permis à des

³⁸ Noel Burke (14 juin 2010), p. 15.

³⁹ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 14 septembre 2010, p. 87.

enfants de prendre part à des activités et d'acquérir des connaissances dans leur propre langue »⁴⁰.

Les centres sont apparus comme un moyen d'améliorer l'accès aux services pour les communautés anglophones, surtout pour les possibilités de coopération qu'ils offrent. Les centres collaborent avec des partenaires de nombreux secteurs : santé, éducation, développement économique, etc. Leur mandat est adapté aux besoins de chacune des communautés desservies. « Le centre se sert peut-être de l'école après les heures de classe. Il offre peut-être un programme de vaccination pour les nourrissons. Il sert peut-être à la Ligue La Leche. Il peut faire n'importe quoi. Nous n'avons pas imposé de limites »⁴¹. Par exemple, dans le Bas-Saint-Laurent, le centre sert de bureau pour l'organisme représentatif de la communauté anglophone de la région, de clinique en période estivale et de lieu de rassemblement culturel⁴².

Le Comité a eu la chance de visiter l'un des centres communautaires d'apprentissage, celui de Saint-Lambert. En participant à une téléconférence en direct avec trois autres centres, le Comité a pu constater l'efficacité des moyens mis à leur disposition pour assurer la collaboration entre les diverses communautés anglophones à la grandeur de la province. Ces centres possèdent des installations technologiques qui leur permettent de communiquer entre eux et d'offrir certains services aux communautés éloignées, par exemple de la formation aux enseignants. L'exemple de la Basse-Côte-Nord est éloquent : « Grâce à la vidéoconférence [...] nous pouvons maintenant voir différentes parties du monde »⁴³.

Les témoignages ont montré que l'appui à long terme pour ce genre d'initiative est essentiel pour assurer la vitalité des communautés. Dans l'entente Canada-Québec en cours, on prévoit un financement de 3,9 millions de dollars sur quatre ans pour la consolidation du réseau des centres communautaires d'apprentissage et la mise sur pied de nouveaux partenariats. Les commissions scolaires doivent elles aussi s'engager à investir dans le projet. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a reconnu que l'appui à long terme pour ces centres dépend en grande partie de la coopération de la province, qui détermine ses priorités dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale. Léo La France a dit avoir reçu des demandes pour l'ouverture de 15 nouveaux centres. Même si les fonds ne sont pas suffisants pour assurer la mise en œuvre de tous ces projets, le sous-ministre a

⁴⁰ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 15, 7 décembre 2010, p. 8.

⁴¹ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 111.

⁴² Heritage Lower St-Lawrence, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 6 décembre 2010, p. 4.

⁴³ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 51.

reconnu que « les [centres] sont certainement une histoire de réussite dans notre secteur »⁴⁴.

B. L'ÉDUCATION

L'éducation représente le point de départ pour assurer la revitalisation des communautés anglophones du Québec. Ce secteur de développement constitue le pivot pour la transmission, le maintien et le développement de la langue, du patrimoine et de la culture anglophones. Les prochains paragraphes décrivent les principaux défis vécus par les communautés anglophones dans ce secteur.

1. L'accès à l'école anglaise et la maîtrise du français

L'éducation est l'un des secteurs qui soulèvent le plus de débats lorsque l'on traite du développement des communautés anglophones du Québec. L'accès à l'école primaire et secondaire homogène publique de langue anglaise ainsi que la gestion du réseau scolaire anglophone par la communauté anglo-québécoise sont des acquis qui précèdent la Confédération. Au cours des 40 dernières années, plusieurs modifications législatives sont venues circonscrire l'accès aux écoles anglaises.

L'adoption de la *Charte de la langue française*, en 1977, a rendu l'enseignement en français obligatoire aux niveaux primaire et secondaire, sauf pour :

- les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et a reçu un enseignement primaire en anglais au Canada, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire reçu au Canada;
- les enfants dont le père ou la mère est citoyen canadien et qui ont reçu ou reçoivent un enseignement primaire ou secondaire en anglais au Canada, de même que leurs frères et sœurs, pourvu que cet enseignement constitue la majeure partie de l'enseignement primaire ou secondaire reçu au Canada.

Depuis 1998, les commissions scolaires du Québec ont été séparées selon leur nature linguistique. Il existe donc un réseau anglophone, qui compte neuf commissions scolaires réparties sur l'ensemble du territoire québécois, ainsi qu'un réseau francophone, fréquenté par la très grande majorité des élèves québécois, y compris par un certain nombre d'ayants droit anglophones. Selon les données de 2006, il y aurait 360 établissements scolaires de langue anglaise sous la juridiction des commissions scolaires anglophones et 48 écoles privées de langue anglaise⁴⁵.

Une étude réalisée en 2004 par le Commissariat aux langues officielles a montré que le nombre d'inscriptions d'élèves dont la langue maternelle est l'anglais dans

⁴⁴ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 112.

⁴⁵ Statistique Canada (2010).

les écoles anglaises a diminué de façon importante⁴⁶. À ce propos, le QCGN a statué : « Les dispositions en matière d'éducation de la *Charte de la langue française* ont eu des répercussions considérables sur le système d'éducation publique d'expression anglaise du Québec, entraînant le déclin du nombre d'inscriptions, déclin qui menace l'avenir de nombreuses écoles, notamment dans les régions rurales et isolées »⁴⁷.

Le plus récent rapport annuel de Patrimoine canadien sur les langues officielles présente les données sur les effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité au Québec. Le tableau suivant montre qu'en 2007-2008, un peu plus de 100 000 élèves québécois étaient inscrits aux écoles de langue anglaise. À cela, il faudrait ajouter environ 15 000 élèves inscrits dans les écoles privées de langue anglaise⁴⁸. Entre 1970-1971 et 2007-2008, il y a eu une diminution de 59,3 % des effectifs dans le système scolaire dans la langue de la minorité au Québec.

Tableau 5 : Effectifs des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité, Québec, 1970-2008

Année	Total des effectifs scolaires	Effectifs au sein du système scolaire dans la langue de la minorité	Classes	Proportion des effectifs du système scolaire dans la langue de la minorité
1970-1971	1 588 788	248 855	M à 11	15,7 %
2005-2006	957 697	106 394	M à 11	11,1 %
2006-2007	940 533	104 146	M à 11	11,1 %
2007-2008	918 264	101 290	M à 11	11,0 %

Source : Patrimoine canadien (2009), p. 35.

La diminution des inscriptions aux écoles de langue anglaise a eu des effets dévastateurs dans certaines régions, comme c'est le cas à Verdun : « ... tous les deux ou trois ans, les autorités doivent déterminer quelle école primaire va devoir fermer ses portes [...] Pour nous, le défi est de garder les écoles ouvertes et de garder la population »⁴⁹. Comme le nombre d'inscriptions est l'un des facteurs qui influencent le financement offert aux écoles, « les petites écoles sont désavantagées et ne reçoivent pas nécessairement les ressources adéquates »⁵⁰. Quelques rares commissions scolaires anglophones ont cependant eu la chance de

⁴⁶ Commissariat aux langues officielles, *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*, Ottawa, 2004.

⁴⁷ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 28.

⁴⁸ Statistique Canada (2010).

⁴⁹ Centre communautaire Dawson (29 novembre 2010), p. 12.

⁵⁰ Fédération québécoise des associations foyer-école, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 73.

voir leurs inscriptions augmenter. C'est le cas de deux des commissions scolaires rencontrées : Central Québec et Sir Wilfrid Laurier.

Les recherches montrent que le nombre de francophones qui s'inscrivent aux écoles de langue anglaise est en hausse, en particulier à l'extérieur de Montréal. Dans certaines régions, la proportion d'élèves francophones dans les écoles de la minorité peut atteindre au-delà de 90 %. Les parents anglophones qui envoient leurs enfants à l'école française sont motivés par un objectif bien précis : celui d'assurer à leur progéniture une bonne maîtrise du français. Le commissaire aux langues officielles a résumé la situation de la façon suivante devant le Comité :

Le système d'éducation fait face à des difficultés. En dehors de l'île de Montréal, surtout, le réseau scolaire de la minorité anglophone est aux prises avec un double défi. Quelque 20 % des enfants qui ont le droit d'aller à l'école anglaise fréquentent l'école française parce que leurs parents jugent que le système scolaire anglophone ne les préparera pas adéquatement à demeurer au Québec et à y travailler en français. En même temps, un nombre important d'élèves qui grandissent en français dans des familles exogames ou qui ont des parents francophones vont à l'école anglaise, car, comme leurs parents sont allés à l'école anglaise, ils ont le droit, en vertu de la Constitution, d'y envoyer leurs enfants. [...] Ainsi, ces écoles ont une double difficulté. Elles ne bénéficient pas de la pleine capacité de la population admissible à l'école anglaise, et en même temps, elles accueillent des élèves qui ont le droit de fréquenter ces écoles, mais n'ont pas les compétences linguistiques voulues. Elles ne reçoivent pas de financement supplémentaire pour l'apprentissage de l'anglais en tant que langue seconde.⁵¹

En réalité, les commissions scolaires anglophones accordent une grande importance à la maîtrise du français chez leurs élèves. Dans les faits, un grand nombre d'écoles anglophones ont instauré des programmes d'immersion. À ce sujet, une représentante de la Commission scolaire Lester B. Pearson a dit :

[...] les écoles anglaises du Québec ont toujours été à l'avant-garde de l'enseignement et de l'apprentissage des langues secondes; on leur doit d'ailleurs l'élaboration de programmes d'immersion en langue française de renommée internationale. Nous avons tant perfectionné l'enseignement du français au moyen de l'immersion que nous accueillons des gens qui arrivent de toutes les régions du monde pour suivre nos méthodes afin d'acquérir une deuxième langue.⁵²

La Fédération québécoise des associations foyer-école (FQAFE) croit que les écoles anglophones doivent offrir de bons programmes d'apprentissage du français⁵³. Le

⁵¹ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 5, 31 mai 2010, p. 19.

⁵² Commission scolaire Lester B. Pearson, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 85 et 86.

⁵³ Fédération québécoise des associations foyer-école (17 septembre 2010), p. 73.

but recherché est de permettre aux élèves anglophones de s'intégrer pleinement à la société québécoise. Malheureusement, les commissions scolaires anglophones font face à des mythes tenaces, selon lesquels la fréquentation de leurs écoles représente une menace pour la majorité québécoise. Selon l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) : « Nous sommes toujours perçus comme le problème plutôt que comme une partie de la solution, et ce, malgré notre détermination à procurer à chacun de nos étudiants les outils lui permettant de demeurer au Québec et d'y aménager son avenir »⁵⁴.

Les témoignages ont montré que le choix des parents en matière d'éducation dépend de plusieurs facteurs. Les limites imposées par la législation québécoise, la proportion importante des unions exogames et la volonté des parents anglophones de favoriser l'apprentissage des deux langues officielles chez leurs enfants sont autant de raisons qui poussent les jeunes à fréquenter telle école plutôt qu'une autre. Le portrait publié par Statistique Canada en 2010 a montré que les parents peuvent envoyer leurs enfants à l'école française au niveau primaire, puis à l'école anglaise au niveau secondaire⁵⁵. Comme l'ont montré les témoignages devant le Comité, cette situation pose des défis pour les commissions scolaires anglophones. Le ministère provincial a recours à des agents de développement « pour aller chercher des élèves pour assurer qu'une cohorte existe »⁵⁶.

2. Les arts et la culture anglophones à l'école

L'animation culturelle dans les écoles de langue anglaise est apparue comme un défi important à relever dans plusieurs communautés. Les témoignages ont montré que la place des arts et de la culture dans ces écoles doit être accrue et valorisée. Cela rejoint les constats émis par le Comité dans ses études précédentes portant sur les communautés francophones et acadiennes.

La place prépondérante du français dans les écoles fait en sorte que les commissions scolaires anglophones ont du mal à refléter la culture propre des communautés de langue anglaise. Les programmes sont souvent conçus en fonction de la majorité francophone, sans tenir compte du contexte particulier de la population anglophone. Aux dires du QCGN : « On n'a pas développé de programme qui nous permette d'apprendre le français tout en gardant nos références culturelles profondes par rapport à notre patrimoine qui est anglais/français »⁵⁷.

⁵⁴ Association des commissions scolaires anglophones du Québec, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 82.

⁵⁵ Statistique Canada (2010).

⁵⁶ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 92.

⁵⁷ Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010), p. 19.

L'accès aux fonds pour appuyer les arts et la culture à l'école est rare, sinon inexistant. En Gaspésie, Vision Gaspé – Percé Now (VGPN) a déclaré : « [...] nous ne pouvons trouver nulle part des fonds qui nous permettent d'introduire notre jeunesse à notre patrimoine culturellement riche. Très peu de fonds sont versés pour la musique, l'art dramatique et les chorales »⁵⁸. En Outaouais, le RAWQ a commenté la situation de la façon suivante : « Faute d'école où les enfants anglophones sont mis en contact avec leur propre culture, la communauté subit une perte réelle »⁵⁹. Sur la Côte-Nord et la Basse-Côte-Nord, une troupe de théâtre présente une pièce aux jeunes chaque année; il s'agit de la troupe de théâtre Geordie Productions qui reçoit du financement pour aller présenter des pièces dans les écoles. « Ces gens voyagent d'une école à l'autre et se donnent tout le mal de visiter les villages et de présenter du théâtre et de la musique. La collectivité en est très heureuse »⁶⁰. Mise à part cette initiative, les jeunes de la région « n'ont pas d'exposition au théâtre de langue anglaise »⁶¹. Cela s'explique par des coûts trop élevés.

Un organisme qui travaille à la préservation du patrimoine, le Quebec Anglophone Heritage Network (QAHN), a mentionné au Comité qu'il était très difficile d'amener les professeurs à promouvoir l'histoire du patrimoine culturel anglophone du Québec. « [...] l'enseignement de l'histoire régionale ou locale anglophone, regrettamment, n'est pas suffisant »⁶². De plus, les fonds permettant aux élèves de sortir de la classe pour visiter les musées et les établissements du patrimoine anglophone, aller voir des pièces de théâtre dans leur langue ou être en contact avec l'histoire de leur communauté n'existent pas. Dans le Bas-Saint-Laurent, la seule école primaire anglophone de la région n'a ni gymnase, ni salle de musique, ni bibliothèque, ce qui rend l'accès à la culture anglophone encore plus difficile⁶³.

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2009, le Comité a reconnu que l'apprentissage de la langue et de la culture résulte d'un effort concerté entre les familles, les écoles et les communautés. Le Comité avait demandé à Patrimoine canadien d'assurer aux communautés francophones en situation minoritaire l'accès aux ressources suffisantes pour soutenir l'animation culturelle dans les écoles. Ce constat semble tout aussi pertinent pour les communautés anglophones du Québec. Dans sa réponse envoyée en novembre 2009, le gouvernement n'avait pas répondu directement à la recommandation du Comité.

⁵⁸ Vision Gaspé – Percé Now, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 13 septembre 2010, p. 31.

⁵⁹ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 14.

⁶⁰ North Shore Community Association (13 septembre 2010), p. 52.

⁶¹ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 51.

⁶² Quebec Anglophone Heritage Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 8, 15 septembre 2010, p. 29.

⁶³ Heritage Lower St-Lawrence (6 décembre 2010), p. 3.

3. Les défis : le décrochage, le transport scolaire et le personnel qualifié

En plus d'être tributaire du choix des parents, les commissions scolaires anglophones sont aux prises avec des défis en matière de décrochage, de transport scolaire et d'accès à du personnel qualifié dans les écoles.

Le décrochage scolaire est un phénomène qui attire l'attention de plusieurs commissions scolaires anglophones ainsi que du ministère de l'Éducation du Québec. Il faut préciser de prime abord qu'il n'existe pas de définition unique de ce concept et que, par conséquent, les défis qui y sont associés varient d'une région à l'autre. En Gaspésie, plusieurs jeunes sont aux prises avec des problèmes de drogue et d'alcool. Les jeunes de cette région ont davantage tendance à abandonner leurs études secondaires avant l'obtention d'un diplôme. Les jeunes les plus instruits quittent la région et n'y reviennent pas. Les jeunes moins scolarisés restent et occupent des emplois peu rémunérés. Le taux de décrochage est également très élevé dans les Cantons de l'Est, mais il a diminué au cours des dernières années. L'ACSAQ a mentionné qu'une étude sera réalisée sous peu afin de mieux comprendre le phénomène du décrochage⁶⁴.

Malgré le défi que représente le décrochage, il faut noter que le taux de réussite des élèves dans le réseau anglophone est plutôt élevé. Noel Burke a noté ceci : « Environ 50 % de plus d'étudiants de la communauté anglophone obtiennent un diplôme d'études secondaires que ceux de la communauté francophone. Le système d'éducation présente un taux de réussite élevé dont il est très fier »⁶⁵. En moyenne, le taux d'obtention de diplôme dans les commissions scolaires anglophones dépasse 80 %⁶⁶.

Le transport scolaire est un autre défi que doivent relever les commissions scolaires anglophones, surtout dans les petites communautés où les écoles sont dispersées. Léo La France a reconnu qu'il s'agissait d'un défi particulier au réseau scolaire anglophone : « Il y a neuf commissions scolaires anglophones contre 60 commissions scolaires francophones et le problème des longues distances de transport réside surtout dans le milieu anglophone »⁶⁷. Dans certaines régions, des élèves peuvent passer jusqu'à trois heures par jour dans l'autobus scolaire, ce qui peut s'avérer éprouvant pour les élèves et leur famille. La Commission scolaire Central Québec a décrit la situation comme suit :

Le temps passé en autobus réduit d'autant celui qu'ils accordent aux devoirs, aux activités familiales, aux sports et à d'autres activités culturelles, sans parler du sommeil, si important quand on est jeune. [...] Nos parents sont extrêmement compréhensifs. Ils acceptent la situation qu'ils considèrent

⁶⁴ Association des commissions scolaires anglophones du Québec (17 septembre 2010), p. 97.

⁶⁵ Noel Burke (14 juin 2010), p. 12 et 13.

⁶⁶ Association des commissions scolaires anglophones du Québec (17 septembre 2010), p. 96.

⁶⁷ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 88.

comme le prix à payer pour que leurs enfants bénéficient d'une éducation en anglais.⁶⁸

Pour la plupart des témoins, y compris le sous-ministre adjoint au ministère provincial, cette situation est inacceptable.

Les témoignages ont montré que les commissions scolaires anglophones réagissent différemment au défi du transport scolaire. Certaines d'entre elles ont du mal à suivre la cadence et demandent des ressources supplémentaires aux gouvernements en vue de diminuer le temps de transport des élèves. La Commission scolaire Central Québec n'a encore pas réussi à obtenir l'appui du gouvernement du Québec et a affirmé :

Nous sommes convaincus que si nos élèves ont droit à une éducation dans le réseau anglophone, ils devraient également avoir droit à un temps de transport en autobus raisonnable. [...] Dans notre cas, il faudra probablement investir de 500 000 \$ à 600 000 \$ pour que les enfants ne passent pas plus de deux heures par jour dans un autobus.⁶⁹

Sur la Côte-Nord, plusieurs jeunes doivent quitter leur famille pour fréquenter l'école. « La plupart d'entre eux ne peuvent pas revenir à la maison souvent à cause des coûts élevés du transport, dont on ne tient pas compte dans le système de prêts et bourses »⁷⁰.

D'autres commissions scolaires ont fait preuve d'initiative et de beaucoup d'imagination pour surmonter le défi du transport scolaire. La Commission scolaire Eastern Townships a doté chacun de ses élèves, à partir de la 3^e année du primaire, d'un ordinateur portable. Elle encourage ces derniers à apporter leur portable à la maison et a lancé un projet pilote pour permettre aux élèves d'avoir accès à l'Internet dans l'autobus. « Il s'agit de permettre à l'élève de mettre à profit le temps qu'il passe dans l'autobus »⁷¹. De plus, cette commission scolaire a conclu des arrangements avec les commissions scolaires francophones de la région pour le transport des élèves. « Alors le matin, au lieu d'avoir deux et parfois trois autobus à parcourir les mêmes chemins de campagne, il n'y en a qu'un qui transporte les élèves aux écoles, qui sont près l'une des autres, francophones et anglophones »⁷².

Plusieurs témoins ont fait part de difficultés associées à la pénurie de spécialistes au sein des écoles de langue anglaise. Selon la Commission scolaire Central Québec, les ressources accordées à l'embauche de psychologues, d'infirmières ou

⁶⁸ Commission scolaire Central Québec, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 13 septembre 2010, p. 58.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 58.

⁷⁰ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 47.

⁷¹ Commission scolaire Eastern Townships, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 8, 16 septembre 2010, p. 83.

⁷² *Ibid.*, p. 78.

autres sont minimales. Il en est de même sur l'île de Montréal, où certains secteurs de la ville ont de grands besoins en matière d'accès aux services de psychologie, d'orthopédagogie, de santé mentale et de prévention de l'abus de drogues⁷³. En région, il s'avère très difficile d'attirer des professionnels. « La logistique nécessaire dépasse souvent la capacité de nos services complémentaires »⁷⁴. En région éloignée, la tâche des spécialistes est séparée entre plusieurs écoles, qui sont souvent loin les unes des autres. « Le problème, c'est de trouver quelqu'un qui voudra occuper un poste de psychologue à La Tuque 20 % du temps. [...] Nous devons combler des postes à temps partiel à La Tuque, à Jonquière et à Thedford Mines. C'est difficile »⁷⁵. L'autre aspect du défi est de trouver des spécialistes capables de s'exprimer en anglais.

**BELLE RÉUSSITE :
LES ORDINATEURS PORTATIFS EN
MILIEU SCOLAIRE**

La Commission scolaire Eastern Townships a fait preuve d'initiative en intégrant la technologie dans sa pédagogie. En dotant ses élèves d'un ordinateur portable à partir de la 3^e année du primaire, elle visait à : réduire l'inégalité entre les élèves de familles défavorisées et ceux de familles riches, briser l'isolement en zone rurale, rendre l'apprentissage plus stimulant et plus à la portée des élèves, et compenser l'absence de ressources culturelles. Le virage technologique adopté par la commission scolaire a entraîné une amélioration des résultats scolaires des élèves, une baisse du décrochage et des occasions de perfectionnement pour le personnel enseignant.

L'exemple du virage technologique pris par la Commission scolaire Eastern Townships a suscité beaucoup d'admiration. La commission scolaire offre diverses occasions de perfectionnement à son personnel, en utilisant les balados, les vidéoclips, la téléconférence, les tableaux interactifs, etc. Aux dires de son représentant, cela donne l'occasion aux enseignants d'être aux faits des nouvelles technologies, de pouvoir les appliquer en classe et par conséquent susciter l'intérêt d'un plus grand nombre d'élèves⁷⁶. Sur

la rive-nord de Montréal, la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier s'est elle aussi dotée d'une meilleure capacité technologique au sein de ses écoles⁷⁷. Les témoignages ont montré l'importance d'assurer un accès continu à des ressources financières pour poursuivre ce genre de projet et permettre aux nouveaux enseignants d'entrer eux aussi dans ce virage technologique.

Des témoins ont d'ailleurs parlé de l'importance d'appuyer le perfectionnement professionnel du personnel enseignant en région. Léo La France a reconnu ceci :

⁷³ Commission scolaire English Montréal, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 9, 17 septembre 2010, p. 84.

⁷⁴ Commission scolaire Central Québec (13 septembre 2010), p. 59.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Commission scolaire Eastern Townships (16 septembre 2010), p. 76.

⁷⁷ Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 9, 17 septembre 2010, p. 87.

Quant à la formation des enseignants, bien qu'il y ait toujours une formation donnée pour l'enseignement primaire et secondaire, il est important pour nous de s'assurer que les adaptations nécessaires et la traduction de la documentation se fassent dans un délai raisonnable pour s'assurer que nos enseignants reçoivent les documents en même temps que leurs collègues francophones.⁷⁸

En plus d'être à la fine pointe de la technologie, il est donc important que la pédagogie des enseignants soit adaptée aux réalités du milieu scolaire anglophone.

4. L'accès aux études postsecondaires en anglais

L'accès aux études postsecondaires en anglais pose des défis dans certaines régions. À l'extérieur de Montréal et des Cantons de l'Est, l'offre de formation universitaire en anglais est très limitée, pour ne pas dire inexistante. Tous les témoins rencontrés à l'extérieur de ces deux régions ont mentionné que l'absence d'université de langue anglaise s'avérait problématique pour le développement de leur communauté. Le Comité a rencontré les trois principales universités anglophones lors de son déplacement au Québec : Bishop's, McGill et Concordia.

Située dans les Cantons de l'Est, Bishop's est apparue comme une université assez proche de la communauté. Elle forme des enseignants pour les écoles anglaises, elle offre des cours en leadership pour les administrateurs de ces écoles et elle finance de la recherche pour améliorer les connaissances sur les communautés anglophones des Cantons de l'Est. Les représentants de Bishop's ont défendu avec conviction la mise sur pied d'un centre d'apprentissage qui poursuivrait trois buts : rassembler les services d'aide aux étudiants, offrir un accès à un grand nombre de ressources documentaires et créer un centre de diffusion du savoir à la fine pointe de la technologie à l'intention de la population étudiante et de la collectivité dans son ensemble. Ils y voient un moyen d'appuyer la vitalité communautaire :

En nous servant mieux de la technologie, nous pourrions offrir davantage de possibilités d'apprentissage et de formation aux membres de la communauté anglophone qui ne se trouvent pas à proximité de l'université. Étant donné que nous sommes la seule université anglaise hors de l'île de Montréal, cette responsabilité particulière nous incombe.⁷⁹

De leur côté, l'Université Concordia et l'Université McGill doivent composer avec une clientèle dont une bonne proportion est allophone. Ces deux universités font de l'apprentissage des deux langues officielles l'une de leurs priorités. Elles sentent elles aussi une responsabilité envers l'épanouissement des communautés anglophones du Québec. Par exemple, l'Université McGill forme des enseignants pour les écoles de langue anglaise, offre des cliniques d'aide juridique sans frais et s'implique directement dans la formation des professionnels œuvrant dans tous les

⁷⁸ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 85 et 86.

⁷⁹ Université Bishop's, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 8, 16 septembre 2010, p. 50.

domaines des soins de santé⁸⁰. Somme toute, l'impact de leurs actions demeure limité à l'extérieur de l'île de Montréal.

L'idée d'un campus satellite a ressurgi à quelques reprises durant les audiences publiques, autant du côté de la Côte-Nord que de l'Outaouais. Par exemple, le RAWQ a mentionné : « Nous nous sommes demandé s'il faudrait faire quelque chose pour essayer d'avoir dans la région ce qu'on pourrait appeler un campus satellite d'une université anglophone. Nous n'avons rien entrepris en ce sens, mais je pense que l'idée mérite réflexion »⁸¹. L'Université Concordia offre des cours à distance. Selon ses dirigeants : « Cette capacité d'offre nous permettra d'atteindre la population québécoise de langue anglaise que les grandes distances, l'isolement ou le travail empêchent de se rendre sur un campus universitaire »⁸².

L'Université McGill a soulevé des problèmes relatifs à la gestion des relations fédérales-provinciales dans le domaine de l'éducation postsecondaire. L'un de ses représentants a donné l'exemple des défis engendrés par le Programme de bourses universitaires en traduction géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) :

[...] les conflits de compétence qui opposent le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral nous empêchent souvent d'accéder aux programmes, aux bourses et aux autres ressources que le gouvernement fédéral offre pour nous aider à former les étudiants de l'Université McGill dans les deux langues officielles du Canada. [...] Les] étudiants en traduction de l'Université McGill n'ont pas été en mesure de se prévaloir de ces bourses en 2010, parce que le Canada et le Québec ont été incapables de s'entendre à ce sujet.⁸³

Rappelons que les réseaux d'enseignement collégial, universitaire et privé non subventionné ne sont pas soumis aux dispositions de la *Charte de la langue française* en matière de langue d'enseignement. Noel Burke a rappelé que les cégeps anglophones ne sont pas fréquentés en majorité par des élèves anglophones :

Actuellement, deux des cinq cégeps anglophones comptent une proportion d'étudiants francophones et allophones de près de 50 %. Le plus grand cégep anglophone de la province a dépassé les 50 % et approche les 60 % de francophones et d'allophones. La plupart d'entre eux choisissent cette option afin de maîtriser l'anglais, parce qu'ils n'ont pas eu cette possibilité avant les études postsecondaires.⁸⁴

⁸⁰ Université McGill, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 49.

⁸¹ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 12.

⁸² Université Concordia, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 48.

⁸³ Université McGill (17 septembre 2010), p. 50.

⁸⁴ Noel Burke (14 juin 2010), p. 13.

Au campus St-Lawrence du Collège régional Champlain, 65 % des étudiants proviennent des écoles francophones. « Les anglophones y viennent, parce qu'il s'agit de leur collège, mais les francophones y étudient pour devenir de meilleurs membres de leur communauté »⁸⁵. Au campus de Lennoxville, ils sont environ 40 % issus des écoles de la majorité. Les étudiants qui fréquentent le collège ont une bonne connaissance des deux langues officielles. Au Collège Dawson, près de la moitié de la clientèle scolaire n'a pas l'anglais comme langue maternelle. Selon un représentant du collège : « Il s'agit d'une problématique intéressante parce que cela entraîne des problèmes pédagogiques importants lorsque nos enseignants essaient de travailler dans un environnement anglais et que les capacités linguistiques des étudiants qui arrivent ne sont pas au niveau attendu »⁸⁶.

Des défis ont été soulevés en matière d'accès aux infrastructures dans les collèges anglophones. Les difficultés reliées au financement d'un projet d'amphithéâtre au campus St-Lawrence du Collège régional Champlain ont soulevé beaucoup d'indignation dans la région de Québec. Les représentants du collège ont commenté la situation de la façon suivante :

Dans ces circonstances, c'est difficile pour nous de convaincre un étudiant, qui doit choisir un cégep, de venir chez nous. On veut que le théâtre et le cinéma occupent une place prépondérante dans notre cégep, qui est le seul à présenter des pièces de théâtre en français et en anglais. C'est la même chose pour nos groupes d'improvisation.⁸⁷

Le projet d'amphithéâtre mobilise les représentants anglophones de la région de Québec. Les représentants du collège ont défendu ce projet en disant :

[...] certains considèrent cela comme un luxe. Ils vont, quelquefois, nous répondre qu'il est possible d'aller dans un autre collège et de louer une salle disponible. Le ministère Patrimoine canadien a quant à lui démontré un grand intérêt pour notre projet. [...] Le fait que le collège Dawson ait un amphithéâtre nous démontre leur ouverture. Ce serait très important pour notre communauté.⁸⁸

De son côté, le campus de Lennoxville se trouve particulièrement choyé, car il peut profiter des installations de l'Université Bishop's.

Nous sommes probablement l'un des seuls cégeps de la province à avoir accès à des installations universitaires. Le gymnase ou la bibliothèque, par exemple, offrent à nos étudiants des installations de premier ordre. [...] Le partenariat que nous avons établi avec l'Université Bishop's est une excellente chose car

⁸⁵ Collège régional Champlain – campus St-Lawrence, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 13 septembre 2010, p. 63.

⁸⁶ Collège Dawson, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 55.

⁸⁷ Collège régional Champlain – campus St-Lawrence (13 septembre 2010), p. 82.

⁸⁸ *Ibid.*

lorsqu'on entreprend un projet, on nous consulte toujours en tant que partenaire.⁸⁹

Les collègues anglophones rencontrés ont reconnu le rôle important qu'ils sont appelés à jouer envers le développement des communautés de langue anglaise et le développement économique de leur région. Plusieurs témoins ont souhaité que l'accès et la promotion des programmes de formation professionnelle et technique

en anglais soient augmentés.

Comme l'a indiqué le QCGN, ce type de formation « permettra aux Québécois anglophones d'intégrer le marché du travail, de garder au Québec nos jeunes et nos familles ainsi que de préserver la vitalité de nos communautés »⁹⁰. Cette culture n'est pas bien ancrée dans l'esprit des parents anglophones du Québec. Plusieurs d'entre eux continuent de croire qu'il n'y a pas d'avenir pour leurs enfants sans formation universitaire. Léo La France a mentionné qu'il s'agissait de l'une des priorités de son ministère⁹¹. Un exemple de belle réussite à cet égard a été l'instauration, l'été dernier, d'un programme de soins infirmiers au campus de Lennoxville du Collège régional Champlain.

**BELLE RÉUSSITE :
LE PROGRAMME DE FORMATION
TECHNIQUE EN SOINS INFIRMIERS**

En août 2010, le campus de Lennoxville du Collège régional Champlain a lancé un programme de formation technique en soins infirmiers d'une durée de trois ans. Ce programme permettra de garder les jeunes qui veulent étudier dans ce domaine en région et d'accroître le nombre et la disponibilité du personnel infirmier capable de s'exprimer en anglais. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction pour répondre aux besoins de la communauté anglophone des Cantons de l'Est en matière de santé. Tous les intervenants de la région (communauté, établissements d'enseignement, établissements de santé, député local) se sont regroupés pour appuyer le projet.

**5. L'appui des gouvernements :
l'entente fédérale-provinciale en matière d'éducation**

Depuis 1970, le gouvernement fédéral transfère des fonds aux gouvernements provinciaux pour les appuyer dans la prestation de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Tous les cinq ans, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec négocient une entente bilatérale qui définit et encadre la contribution des deux paliers de gouvernement dans ce domaine. La plus récente entente, l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2009-2010 à 2012-2013, a été conclue le 31 mars 2010. La

⁸⁹ Collège régional Champlain – campus de Lennoxville, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 8, 16 septembre 2010, p. 62.

⁹⁰ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 28.

⁹¹ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 107.

distribution des fonds est déterminée par l'entremise d'un plan d'action préparé par le gouvernement du Québec. Des contributions complémentaires sont disponibles pour la réalisation d'initiatives qui répondent à des priorités émergentes identifiées par le gouvernement du Québec.

Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), le gouvernement fédéral a accordé des fonds pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité, mais pas l'enseignement de la langue seconde⁹². Les investissements pour 2008-2013 serviront à :

- **L'enseignement dans la langue de la minorité** : 70,4 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale afin d'améliorer l'offre de programmes et d'activités destinés aux communautés anglophones du Québec, à tous les niveaux d'enseignement. Les fonds servent au perfectionnement et au développement professionnel, à la disponibilité du matériel en langue anglaise, à l'adaptation des ressources et des processus en fonction de la spécificité des besoins de la communauté en situation minoritaire et au soutien des centres communautaires d'apprentissage.

Les témoins du secteur de l'éducation ont tous reconnu que le soutien apporté dans le cadre de l'entente Canada-Québec est essentiel et bénéfique pour l'épanouissement des communautés. Ils ont demandé à ce que les fonds y soient maintenus, voire augmentés.

Des organismes ont cependant soulevé un manque de transparence dans l'utilisation des fonds transférés par le gouvernement fédéral pour l'enseignement dans la langue de la minorité. Les communautés anglophones aimeraient être consultées afin de cibler les fonds nécessaires à leur développement et comprendre les décisions prises par les gouvernements en matière de financement. Le QCGN croit que les communautés ont leur mot à dire sur les investissements faits dans le cadre de l'entente Canada-Québec. Au sujet de la transparence, l'organisme a affirmé :

Même lorsque les fonds fédéraux visent à soutenir la communauté, dans le domaine de l'éducation par exemple, aucun mécanisme ne permet de garantir que les fonds sont dépensés de façon transparente au Québec. Nous nous retrouvons très souvent coincés au cœur de la relation entre le Canada et le Québec, ce qui n'est pas une position confortable, comme vous pouvez l'imaginer.⁹³

La FOAFE a demandé à ce que soit instauré un cadre de responsabilisation pour mieux encadrer le financement fédéral-provincial dans le secteur de l'éducation.

⁹² Ces fonds s'ajoutent au budget régulier de Patrimoine canadien dans le volet « Éducation dans la langue de la minorité ». Pour l'année 2008-2009, le budget total accordé au Québec dans ce volet était de 48,4 millions de dollars. Le budget total accordé au volet « Apprentissage de la langue seconde » pour cette même année était de 17,9 millions de dollars. Pour plus de détails, voir : Patrimoine canadien (2009), p. 32.

⁹³ Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010), p. 11.

Aux dires de l'organisme, le manque de transparence s'explique principalement par les retards dans le versement des fonds⁹⁴. Ces délais ont des effets néfastes sur le développement de certaines communautés, qui dépendent du financement gouvernemental pour mener à terme certains projets. Parfois, les projets sont réalisés avant même que l'argent ne soit transféré⁹⁵. En vertu de l'entente actuelle, le gouvernement du Québec s'engage à transmettre annuellement des états financiers au gouvernement du Canada sur l'utilisation des fonds et les résultats atteints. Le transfert des fonds du fédéral vers la province est d'ailleurs conditionnel à la soumission de ces états financiers.

Malgré cela, les intervenants du milieu anglophone ne semblent pas en mesure de déterminer si les fonds sont utilisés à bon escient. Nombreux sont ceux qui ont affirmé ne pas savoir selon quels critères l'argent était dépensé. Pourquoi tel niveau (primaire, secondaire, collégial, universitaire) plutôt qu'un autre? Pourquoi telle région plutôt qu'une autre? Pourquoi l'enseignement de la langue seconde plutôt que l'enseignement dans la langue de la minorité? Pourquoi certains organismes accèdent-ils aux contributions complémentaires disponibles par l'entremise de l'entente fédérale-provinciale et pas d'autres? Le manque de convivialité de l'information présentée pose des défis pour les organismes anglophones. La FOAFE a donc réclamé ce qui suit : « Par conséquent, nous voulons un langage plus simple et, lorsqu'il s'agit de situations financières, nous voulons des rapports financiers qui nous indiqueront les fonds que nous sommes censés recevoir, selon le mode de financement utilisé »⁹⁶.

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2005, le Comité avait noté un manque de transparence dans les décisions relatives au financement des ententes fédérales-provinciales en éducation. Les communautés francophones en situation minoritaire exigeaient une plus grande transparence dans le processus de négociation des ententes ainsi que dans l'attribution des fonds. Ces constats rejoignent les doléances exprimées par le milieu anglophone au Québec.

Le Comité avait alors suggéré de mettre en place des mécanismes d'imputabilité et de reddition de compte effectifs afin d'assurer que l'utilisation des fonds corresponde aux objectifs du gouvernement fédéral et aux attentes des communautés. Le gouvernement avait répondu au Comité que le protocole d'entente alors en place prévoyait des mécanismes d'imputabilité et de communication des résultats au public. Les gouvernements provinciaux avaient convenu d'afficher les documents clés sur leurs sites Web et de rendre publics deux rapports d'envergure pancanadienne pour rendre compte des résultats prévus dans leurs plans d'action. Si l'on se fie aux témoignages entendus dans la présente étude, ces mesures n'ont pas suffi pour répondre aux attentes et aux besoins des communautés.

⁹⁴ Fédération québécoise des associations foyer-école (17 septembre 2010), p. 76.

⁹⁵ Association des commissions scolaires anglophones du Québec (17 septembre 2010), p. 93.

⁹⁶ Fédération québécoise des associations foyer-école (17 septembre 2010), p. 76.

Un fonctionnaire de Patrimoine canadien a tenu à rappeler que l'argent provenant du fédéral représente environ 10 % de ce que le Québec investit lui-même. « Il est donc important de rappeler que c'est un encouragement, un appui aux coûts supplémentaires, mais il va être difficile de retrouver l'argent que nous investissons pour savoir exactement où il se retrouve, puisqu'il est mêlé aux dollars que la province investit elle-même pour les écoles anglaises »⁹⁷. Léo La France a de son côté tenu à rappeler que ce ne sont pas « que les services pour les communautés anglophones qui bénéficient des fonds de l'entente Canada-Québec. Nous devons transférer des fonds au ministère de l'Enseignement supérieur pour la formation professionnelle et technique, ainsi qu'au ministère des Communications »⁹⁸. Les fonds transférés doivent en outre respecter le partage des compétences entre le fédéral et la province. Il ne s'agit pas d'une tâche de tout repos, surtout que ce genre d'investissement n'est pas à l'abri des décisions de nature politique.

Par exemple, le gouvernement fédéral a démontré son intérêt envers le projet amphithéâtre du campus St-Lawrence du Collège régional Champlain. Il serait en mesure d'offrir du financement par l'entremise des contributions supplémentaires prévues dans l'entente fédérale-provinciale. Mais l'assentiment de la province demeure obligatoire pour engager les fonds nécessaires à la réalisation du projet. Lorsque les audiences publiques ont eu lieu, le gouvernement provincial n'avait pas donné signe de vie quant à la poursuite de ce projet, malgré les efforts consentis par le sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation du Québec :

Nous avons eu des discussions avec Patrimoine canadien au niveau du cégep St-Lawrence et les discussions sont entamées aussi avec le ministère de l'Enseignement supérieur, pour voir comment cela pourrait être inclus dans le plan quinquennal. [...] Vous devez faire une demande concernant votre projet, vous devez [remplir] les formulaires requis et le ministère prend ensuite une décision.⁹⁹

Malgré les défis soulevés en matière de financement, il faut souligner que tous les témoins du secteur de l'éducation ont eu de bons mots à l'égard de Léo La France. Ce haut gestionnaire, ayant lui-même travaillé plusieurs années dans le milieu scolaire anglophone, semble bien à l'affût des besoins de la population anglophone dans le secteur de l'éducation. Il consulte les représentants du milieu scolaire anglophone sur une base régulière. « Pour moi, il est important d'être présent dans nos réseaux afin d'entendre ce que les membres ont à dire et de rapporter leur message au ministère. C'est mon rôle »¹⁰⁰.

⁹⁷ Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n° 15, 7 décembre 2010, p. 10.

⁹⁸ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 95.

⁹⁹ *Ibid.*, p. 99.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 86.

De plus, la structure en place au sein du ministère permet de tenir compte jusqu'à un certain degré des préoccupations des anglophones. D'abord, le Secteur des services à la communauté anglophone compte une trentaine d'employés réguliers. Ensuite, la Commission de langue anglaise conseille la ministre de l'Éducation sur les besoins des communautés anglophones. Elle est composée de représentants du milieu scolaire anglophone ainsi que de parents. En outre, le Leadership Committee for English Education in Quebec examine la question de l'adaptation scolaire avec l'aide des principaux représentants des commissions scolaires anglophones. Selon M. La France, l'une des réussites du ministère au cours de la dernière année a été de « faire en sorte que le matériel en français et en anglais soit disponible en même temps pour le début de l'année scolaire. Cela a toujours été un enjeu pour la province et pour notre communauté. Il y avait toujours un délai étant donné que les programmes et le matériel linguistique étaient produits en français et traduits par la suite »¹⁰¹.

C. LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

La santé est l'un des secteurs de développement qui préoccupent le plus les communautés anglophones du Québec. Bien qu'il existe encore des obstacles à surmonter dans certaines régions, il semble que les progrès qui y sont accomplis constituent une source d'inspiration pour favoriser le développement des communautés anglophones du Québec dans d'autres secteurs qui touchent à leur développement. Les lignes qui suivent donnent des exemples de défis et de belles réussites soulevées dans le cadre des audiences publiques du Comité.

1. La prestation de services : l'accès et la promotion

L'accès aux soins de santé et aux services sociaux en anglais est protégé dans une certaine mesure par la législation québécoise. En effet, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoit ce qui suit :

15. Toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir en langue anglaise des services de santé et des services sociaux, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui dispensent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès visé à l'article 348.

[...]

348. Une agence doit élaborer, en collaboration avec les établissements, un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région dans les centres exploités par les établissements de sa région qu'elle indique ou, le cas échéant, conjointement avec d'autres agences, élaborer un tel

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 85.

programme dans les centres exploités par les établissements d'une autre région.

Un tel programme d'accès doit tenir compte des ressources humaines, matérielles et financières des établissements et inclure tout établissement de la région qui est désigné en vertu de l'article 508.

Ce programme doit être approuvé par le gouvernement et être révisé au moins tous les trois ans.¹⁰²

Plusieurs réorganisations survenues dans le système public de santé et de services sociaux du Québec ont entraîné des défis pour les communautés anglophones du Québec, parmi lesquels on compte :

- Une pénurie de ressources humaines capables d'offrir des services en anglais;
- L'absence d'un volume suffisant de demandes pour des services en anglais dans les régions [insuffisamment] peuplées pour justifier l'offre de services;
- Une difficulté à planifier des services en raison du manque d'information sur les besoins;
- Le modèle de recours aux services des citoyens d'expression anglaise qui, la plupart du temps, ont recours à des services publics seulement dans des situations d'urgence;
- La faible capacité des communautés à participer au processus de planification dans des régions où elles sont démographiquement désavantagées, et le manque d'infrastructures communautaires.¹⁰³

Selon le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (RCSSS) : « [...] même si les lois du Québec reconnaissent que les anglophones ont le droit de recevoir des services sociaux et de santé dans leur langue (dans la mesure où ils sont prévus dans le programme d'accès régional), les communautés et leurs partenaires publics doivent être prêts à collaborer au processus de réforme, dans le but de créer des services véritablement accessibles soutenus par des garanties législatives »¹⁰⁴.

Une étude publiée par le Commissariat aux langues officielles en 2004 avait montré que l'accès aux services sociaux et de santé en anglais est l'une des principales préoccupations de ces communautés, et qu'il peut varier selon la situation démographique¹⁰⁵. Ce constat semble tout aussi vrai aujourd'hui, si l'on

¹⁰² *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., ch. S-4.2.

¹⁰³ Réseau communautaire de santé et de services sociaux, *Priorités d'investissement 2009-2013 : Investissement dans l'accès équitable aux services sociaux et de santé pour accroître le dynamisme du Québec d'expression anglaise*, mars 2010, p. 4.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 5.

¹⁰⁵ Commissariat aux langues officielles (2004).

se fie aux témoignages entendus et à d'autres études publiées par le Commissariat aux langues officielles en 2008¹⁰⁶ et par Statistique Canada en 2010¹⁰⁷.

Les témoignages ont montré que l'accès aux services de santé en anglais varie d'une région à l'autre. Il semble y avoir des inégalités selon les régions, comme l'a affirmé Jack Jedwab : « [...] à l'extérieur de Montréal, où la proportion d'anglophones est plus faible, la situation est plus difficile »¹⁰⁸. De fait, plusieurs témoins en région ont relaté des expériences difficiles à l'égard de l'accès aux services de santé. Une représentante du RCSSS a abondé dans le même sens¹⁰⁹. Selon le portrait de Statistique Canada publié en 2010, c'est à Montréal et en Outaouais que l'on constate les meilleures possibilités d'utiliser l'anglais dans le secteur de la santé¹¹⁰.

Dans certaines régions éloignées, comme la Côte-Nord ou la Basse-Côte-Nord, l'accès aux services de santé est très limité. Une représentante du NSCA a affirmé : « Sur la Côte-Nord, nous avons des services de première ligne. Le problème, c'est que ces services ne sont pas offerts en anglais. La population anglophone ne peut avoir accès à ces services dans sa langue. Nous devons nous assimiler à la communauté francophone »¹¹¹. Sur la Basse-Côte-Nord, les futures mères doivent se déplacer dans un établissement de santé d'une autre région plusieurs semaines avant leur accouchement. Ce genre de situation entraîne des coûts énormes pour les femmes et leur famille. De plus, rien ne garantit que ces femmes puissent recevoir des services dans leur langue dans une autre région. Selon une représentante de Coasters' Association : « Cela crée deux niveaux en matière de santé et de services sociaux. Lorsque les gens quittent le territoire pour obtenir ces services, il leur est extrêmement difficile d'avoir accès à des services dans leur langue, depuis les services de première ligne, à la réception, jusque sur les étages de l'hôpital »¹¹².

Dans les Cantons de l'Est et en Gaspésie, la santé mentale est apparue comme un domaine prioritaire d'intervention. Un représentant de VGPN a reconnu que « l'incapacité des intervenants professionnels locaux à régler dans la langue maternelle d'un patient ses problèmes de santé mentale constitue une autre vraie préoccupation »¹¹³. Une représentante de Mental Health Estrie a de son côté

¹⁰⁶ Commissariat aux langues officielles, *Les indicateurs de vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire 2 : trois communautés anglophones du Québec*, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, juin 2008.

¹⁰⁷ Statistique Canada (2010).

¹⁰⁸ Jack Jedwab (14 juin 2010), p. 14.

¹⁰⁹ Réseau communautaire de santé et de services sociaux, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 7, 14 septembre 2010, p. 117.

¹¹⁰ Statistique Canada (2010).

¹¹¹ North Shore Community Association (13 septembre 2010), p. 52.

¹¹² Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 45.

¹¹³ Vision Gaspé – Percé Now (13 septembre 2010), p. 31.

statué qu'il est très difficile pour un organisme comme le sien de faire la promotion des services de santé mentale en anglais¹¹⁴. Des membres du corps professoral de l'Université Bishop's s'intéressent d'ailleurs à la question de l'accès aux soins en santé mentale dans les Cantons de l'Est.

Dans la région de Vaudreuil-Soulanges, la croissance de la population anglophone est tellement forte que les établissements de santé peinent à suffire à la demande. Cela crée des inégalités dans l'accès aux services, comme le montre l'extrait suivant tiré du témoignage du *Hudson-St. Lazare Gazette* : « Le problème lié à la démographie changeante de notre région est le suivant : un enfant francophone atteint d'autisme devra attendre six mois avant de voir un spécialiste. Si cet enfant est anglophone, il devra attendre un an et demi. Il en va de même pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer »¹¹⁵.

Les difficultés ressenties par les organismes qui représentent les communautés anglophones s'expliquent de différentes façons. Elles peuvent résulter d'une collaboration parfois difficile avec les institutions du système public de santé et de services sociaux. Elles peuvent découler des restrictions existantes en matière d'affichage public. De façon générale, il semble que le travail à faire pour rejoindre les communautés anglophones dans leur milieu s'avère ardu.

Plusieurs témoins auraient aimé avoir accès à des outils promotionnels en anglais pour être en mesure de recevoir les services d'aide et d'accueil en anglais auxquels ils ont droit. Un sondage réalisé au printemps 2009 par le RCSSS a montré que « 57 % des personnes interrogées n'avaient pas été informées des services offerts en anglais par leurs établissements régionaux de santé publique et de services sociaux au cours des deux dernières années »¹¹⁶. Une représentante de l'Association des Townshippers a reconnu que « l'information sur l'accès aux services est [...] lacunaire. C'est un problème de taille, parce qu'il arrive que le service existe, mais que ceux qui l'offrent ne sachent même pas comment le trouver en anglais. [...] Si ces services existent, mais que la communauté l'ignore, ils ne sont pas très utiles »¹¹⁷.

Plusieurs organismes ont demandé des ressources supplémentaires pour que les établissements de santé puissent couvrir les coûts associés à la traduction des documents. Dans certaines régions, des mesures ont été prises pour augmenter l'information disponible en anglais. Par exemple, VPGN a « réussi à améliorer l'affichage en anglais au CSSS [Centre de santé et de services sociaux] de la Gaspésie »¹¹⁸. Le Centre communautaire Dawson a souligné que le manque

¹¹⁴ Mental Health Estrie, *Presentation to the Standing Senate Committee on Official Languages*, 15 septembre 2009 [traduction].

¹¹⁵ *Hudson-St. Lazare Gazette, Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 14, 29 novembre 2010, p. 41.

¹¹⁶ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 117.

¹¹⁷ Association des Townshippers, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 8, 15 septembre 2010, p. 16 et 18.

¹¹⁸ Vision Gaspé – Percé Now (13 septembre 2010), p. 31.

d'accès à la documentation en anglais pourrait relever d'un problème de respect des quotas : « Le CLSC de Verdun a un quota et doit répondre à un pourcentage selon la population du quartier. [...] On parle d'un quota de services à la population anglophone et ce quota apparemment est plus qu'atteint. De notre côté, nous avons estimé que cela ne répondait pas à nos besoins. Il faut donc trouver des façons de développer plus de services en anglais »¹¹⁹.

2. L'appui des gouvernements : les réseaux et la formation

Malgré ces défis, plusieurs témoins ont reconnu que de nombreux progrès ont eu lieu dans le secteur de la santé. Santé Canada a attribué des fonds supplémentaires aux communautés anglophones par l'entremise de la Feuille de route (2008-2013). Les investissements prévus se détaillent de la façon suivante :

- **Le réseautage et les partenariats** : 7,5 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués au RCSSS pour appuyer un total de 18 réseaux communautaires situés dans différentes régions du Québec. Ces réseaux ont pour but d'améliorer la santé et la vitalité des communautés anglophones du Québec grâce à un meilleur accès à des services sociaux et de santé en anglais.
- **Les initiatives de santé** : 12,0 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués au RCSSS pour des projets qui visent à améliorer : l'information sur la santé à l'intention des communautés anglophones (2,5 millions de dollars), l'accès aux services en anglais au sein du système public (7,5 millions de dollars) et les connaissances sur la santé et la vitalité de la population anglophone du Québec (2,0 millions de dollars).
- **La formation et la rétention des professionnels de la santé** : 19,0 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués à l'Université McGill pour donner l'occasion aux professionnels de la santé d'améliorer leur capacité à travailler dans les deux langues officielles, d'offrir des services de santé en anglais là où il y a un besoin, de partager l'information et de promouvoir la recherche à cet égard.

Devant le Comité, la ministre de la Santé, l'honorable Leona Aglukkaq, a exposé quelques-uns des résultats atteints dans le secteur de la santé pour les communautés anglophones, notamment :

- Les investissements prévus dans la Feuille de route (2008-2013) permettront de créer de nouveaux réseaux régionaux.
- De 2000 à 2006, 148 projets ont été financés dans le cadre du Fonds pour l'adaptation des soins primaires.

¹¹⁹ Centre communautaire Dawson (29 novembre 2010), p. 10 et 16.

- En 2008, 5 300 professionnels de la santé ont reçu une formation linguistique leur permettant d'offrir des services à la minorité anglophone.¹²⁰

Plusieurs témoins ont convenu que les investissements fédéraux dans le secteur de la santé et des services sociaux ont été bénéfiques pour le développement des

BELLE RÉUSSITE : LES RÉSEAUX DE SANTÉ

Dans le secteur de la santé, la collaboration, le réseautage et le partenariat semblent être la clé du succès pour rendre les services de santé plus accessibles à la population d'expression anglaise du Québec.

Le RCSSS a contribué à des activités de réseautage communautaire, de développement de connaissances et de partenariat pour améliorer l'accès à des services sociaux et de santé en anglais. Au total, 18 réseaux ont été créés à l'échelle de la province. D'autres réseaux pourraient voir le jour prochainement. Dans chaque réseau, un coordonnateur est responsable de bâtir les connaissances, de communiquer avec les partenaires du système public de santé et de services sociaux, d'établir les contacts avec les organismes privés et bénévoles et d'améliorer la cohésion pour assurer un meilleur accès aux services à l'échelle locale.

Il ne fait aucun doute que l'initiative des réseaux de santé a eu un impact direct sur les communautés anglophones du Québec. Elle a permis : l'amélioration la visibilité de ces communautés à l'intérieur du système public de santé et de services sociaux, la création de services à l'échelle locale pour répondre à leurs besoins, de même qu'une plus grande prise en charge de leur destinée.

communautés anglophones, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Le Conseil des anglophones madelinots (CAM) a reconnu que « les investissements de Santé Canada ont été très rentables dans notre collectivité. Grâce à ces investissements, notre organisme a pu créer des liens avec ses homologues francophones. Ceux-ci sont essentiels à notre développement à long terme »¹²¹. Une représentante du RCSSS a reconnu que « le soutien du gouvernement fédéral est si important pour notre travail, car il permet au système de respirer un peu mieux et d'être en mesure d'offrir un meilleur accès aux services à la communauté anglophone et de mieux répondre à ses besoins »¹²². En fait, tous les témoins qui ont abordé le thème de la santé ont demandé à ce que les fonds dans ce secteur soient maintenus, voire augmentés.

Le QCGN a tenu à souligner l'excellent travail accompli par le RCSSS, un organisme sans but lucratif qui chapeaute près d'une vingtaine de réseaux de santé régionaux. « Ce qui nous encourage, c'est qu'avec les réseaux qui travaillent dans les régions de Gatineau jusqu'à Gaspé et la côte-nord (sic.), il y a beaucoup de progrès et c'est souvent avec des

¹²⁰ L'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n° 10, 5 octobre 2009, p. 26.

¹²¹ Conseil des anglophones madelinots, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 14 décembre 2010.

¹²² Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 119.

gens unilingues anglophones. C'était un réel besoin »¹²³. Le bon travail accompli par les réseaux régionaux a lui aussi été souligné, notamment en Outaouais¹²⁴.

Le succès des réseaux repose sur une foule de facteurs. D'abord, une bonne connaissance des besoins selon la région et selon le secteur à desservir. Ensuite, une intervention qui tient compte de la variété des besoins et des disparités régionales. Selon une représentante du RCSSS : « Il s'agit avant tout de donner les outils nécessaires aux collectivités pour qu'elles puissent acquérir elles-mêmes les connaissances dont elles ont besoin pour faire valoir les besoins de la population à leurs partenaires publics, et elles pourront peut-être même ainsi les aider à trouver des solutions pour améliorer l'accès aux services »¹²⁵. Les fonds peuvent servir à la traduction de documents, à la formation de personnel, etc. Chaque réseau régional définit ses propres priorités.

Les réseaux représentent un moyen d'améliorer les communications entre les partenaires de tous les milieux à l'échelle locale. Ils veillent à ce que les communautés anglophones reçoivent l'information pertinente à propos du système public de santé et de services sociaux. Le RCSSS, de son côté, s'assure de faire le pont entre les communautés et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Il tente d'inciter les partenaires du système public à participer aux activités de promotion de la santé destinées aux communautés anglophones.

Un cadre de mise en œuvre signé entre le RCSSS et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec permet d'assurer une collaboration soutenue et un engagement continu à l'égard de l'amélioration de l'accès aux services de

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2010, le Comité recommandait de prendre des mesures pour que les institutions fédérales améliorent la collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour assurer la pleine mise en œuvre de la partie VII de la Loi. L'approche adoptée dans le secteur de la santé avait été citée comme un exemple de réussite en termes de collaboration entre le fédéral et les provinces. En effet, la création de réseaux permet de travailler de concert avec les différents partenaires impliqués. De plus, Santé Canada s'assure d'avoir l'appui des provinces lorsqu'il investit de l'argent pour les communautés.

Dans sa réponse au Comité, le gouvernement a cité les ententes fédérales-provinciales en matière d'éducation et de services aux communautés comme des exemples à suivre. Il a également parlé de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne comme un mécanisme susceptible de renforcer la collaboration entre les gouvernements. Finalement, il a reconnu que la politique fédérale sur les paiements de transfert contient des exigences pour le respect de la partie VII de la Loi.

¹²³ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 38.

¹²⁴ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 9 et 21.

¹²⁵ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 118.

santé et de services sociaux pour les communautés anglophones du Québec. Le cadre de mise en œuvre s'assure que les projets financés par le RCSSS « soient conformes aux politiques et aux orientations du Québec dans ce domaine »¹²⁶. Selon le QCGN, le RCSSS « gère de façon exceptionnelle cette enveloppe en collaboration avec le gouvernement du Québec et s'assure d'être présent où il y a des besoins »¹²⁷. Dans le cadre de la présente étude, plusieurs témoins étaient d'avis que l'on devrait s'inspirer des réussites dans le secteur de la santé pour améliorer la collaboration fédérale/provinciale et assurer une meilleure prestation de services aux communautés anglophones du Québec. Il est en effet reconnu que la collaboration fédérale/provinciale est l'un des préalables pour assurer la pleine mise en œuvre de la partie VII de la Loi.

En ce qui a trait à la formation en santé, des fonds ont été attribués à l'Université McGill pour soutenir la formation de professionnels de la santé. Ces investissements visent deux objectifs : « [...] premièrement, essayer de former les anglophones en français pour qu'ils puissent entrer dans le marché du travail de la santé et des services sociaux surtout en région; deuxièmement, pour fournir aux francophones dans le réseau, la formation en anglais afin qu'ils puissent rendre des soins en anglais pour les gens qui sont là »¹²⁸.

L'Université McGill essaie d'attirer des professionnels anglophones en région en organisant des stages pratiques en Gaspésie, dans les Cantons de l'Est ou ailleurs. Aux dires de ses représentants : « Ce n'est pas seulement le recrutement, mais également la rétention des gens qui comptent dans beaucoup de ces choses »¹²⁹. Il y a cependant des obstacles associés à ce genre d'exercice : « Il devient parfois difficile de trouver des postes pour nos étudiants parce que les établissements n'ont pas nécessairement de place pour eux ou pour ceux de l'Université McGill. [...] Leur français n'est pas toujours assez bon pour qu'ils fonctionnent dans un milieu principalement francophone »¹³⁰. L'Université McGill offre également de la formation aux employés du ministère de la Santé afin qu'ils puissent offrir des services en anglais à la minorité anglophone.

Le commissaire aux langues officielles a reconnu qu'il y a eu des progrès dans le secteur de la formation en santé, mais il a tenu à rappeler que ce type d'investissement comporte des limites, comme le démontre l'extrait suivant :

J'ai demandé à une personne faisant partie de l'Association des Townshippers, à Granby, sa perception de l'efficacité du programme. Elle m'a dit que c'était très valable pour des soins primaires. Quand un jeune de 14 ans tombe de sa bicyclette et se casse un bras, cela veut dire qu'il y a une infirmière dans un

¹²⁶ Réseau communautaire de santé et de services sociaux et ministère de la Santé et des Services sociaux, *Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé*, 1^{er} juin 2009.

¹²⁷ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 37.

¹²⁸ Université McGill (17 septembre 2010), p. 56.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 60.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 66.

CLSC qui est capable de lui donner un service en anglais. Mais elle a rajouté que c'est différent lorsqu'il s'agit d'un fermier d'un certain âge souffrant des symptômes précoces de la maladie d'Alzheimer, que ce genre de thérapie ou d'appui exige une maîtrise de la langue beaucoup plus avancée. Donc, le fait que le programme soit considéré comme une réussite ne répond pas nécessairement les besoins d'une population vieillissante, où il y a des besoins particuliers. Il y a toujours des défis, il y a toujours des choses à faire, mais on peut voir qu'il y a eu quand même du progrès.¹³¹

Tout comme pour le secteur de l'éducation, un certain nombre de témoins rencontrés ont affirmé ne pas être en mesure de déterminer où et comment les fonds transférés par le gouvernement fédéral sont utilisés. Le plus récent rapport annuel du commissaire aux langues officielles a mis en lumière des problèmes de délais dans le versement des fonds en matière de santé :

[...] en 2009-2010, il s'en est fallu de bien peu pour que le [RCSSS] reçoive trop tard les fonds que le gouvernement lui avait promis. À cause de ce retard, que seules des discussions de dernière minute ont permis de régler cinq mois après le début de l'année financière, l'Université McGill a presque dû abandonner un important projet du [RCSSS] visant la formation et la rétention au Québec de professionnels de la santé capables de communiquer en anglais avec les patients et leur famille. Le [RCSSS] est aussi passé à un cheveu de devoir prendre des mesures d'économie radicales qui auraient eu une incidence négative sur sa capacité à faire profiter les Québécois d'expression anglaise de la mise en œuvre du plan d'action de Santé Canada.¹³²

3. La santé à distance

Certains projets de santé à distance sont très prometteurs pour favoriser l'épanouissement des communautés anglophones. Dans certains cas, les centres communautaires d'apprentissage constituent un moyen privilégié de promouvoir la santé et le bien-être au sein de la population. Ils permettent également d'offrir des services dans certaines régions éloignées. Devant le Comité, Léo La France a reconnu le potentiel de ces centres, mis à la disposition des établissements de santé du Québec, « pour renseigner les parents au sujet des soins de santé et autres »¹³³.

Il est à noter qu'une partie des fonds consacrés à la santé à l'intérieur de la Feuille de route (2008-2013) servent à l'organisation de vidéoconférences pour promouvoir la santé dans les collectivités en région. Le RCSSS a donné l'exemple suivant :

¹³¹ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n° 1, 2 mars 2009, p. 30 et 31.

¹³² Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2009-2010 – Volume I*, Ottawa, 2010, p. 10.

¹³³ Léo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (14 septembre 2010), p. 111.

On peut, par exemple, tenir à partir de Montréal une conférence interactive sur la prévention de l'intimidation, à laquelle peuvent prendre part cinq autres collectivités d'un peu partout au Québec. [...] C'est valable pour toutes les activités de promotion de la santé imaginables. [...] C'est un des moyens que nous avons trouvés pour remédier aux problèmes d'accès à des activités de promotion de la santé à la grandeur de la province.¹³⁴

Les témoins de la Côte-Nord se sont montrés très enthousiastes à l'égard des possibilités offertes par l'accès à distance aux réseaux de santé d'autres régions pour accroître l'accès aux services dans leur propre région.

D. LES ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Le secteur des arts, de la culture et du patrimoine connaît lui aussi son lot de réussites et de défis. Les paragraphes qui suivent abordent deux questions en particulier : l'accès aux ressources et l'appui des gouvernements aux arts et à la culture pour les communautés anglophones du Québec.

1. Une culture propre aux communautés anglophones

Les communautés anglophones du Québec bénéficient d'un héritage culturel très riche. Le QCGN a fait du secteur des arts, de la culture et du patrimoine une priorité de développement et a récemment publié une étude sur la question¹³⁵. Il semble y avoir une volonté évidente de la part des communautés anglophones de l'ensemble du Québec à promouvoir et garder vivant ce sentiment d'appartenance à la culture qui leur est propre.

Tout comme pour les communautés francophones en situation minoritaire, l'appui aux arts, à la culture et au patrimoine apparaît essentiel au développement des communautés anglophones du Québec. Le ministère Patrimoine canadien reconnaît lui-même l'importance d'appuyer ce secteur : « L'accès aux arts et à la culture dans la langue de la minorité favorise une meilleure participation de la collectivité à la vitalité communautaire tout en développant le sentiment d'appartenance »¹³⁶. Comme l'a si bien dit un représentant du QAHN : « Nous sommes tous conscients que l'histoire s'intègre dans la culture et que les expériences transmises d'une génération à l'autre constituent pour nous un contexte et procurent un sentiment d'identité »¹³⁷. Le Quebec Writers' Federation (QWF) a abondé dans le même

¹³⁴ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 123.

¹³⁵ Quebec Community Groups Network, *Assessing the English-speaking Community's Capacity to Access Arts, Culture, and Heritage in Nine Regions of Quebec*, 2010 (en anglais seulement).

¹³⁶ Patrimoine canadien (2009), p. 10.

¹³⁷ Quebec Anglophone Heritage Network (15 septembre 2010), p. 33.

sens : « Il est crucial pour la survie des communautés que leurs membres puissent en apprendre davantage sur leur histoire, façonner leur identité et s'exprimer »¹³⁸.

Les communautés anglophones du Québec se réclament d'une culture particulière, différente de la culture anglophone présente dans le reste du continent nord-américain. L'English Language Arts Network (ELAN) est d'avis que « l'omniprésence des produits culturels américains préoccupe les deux communautés [de langue officielle], et cette présence est, à certains égards, plus dommageable en milieu anglophone, là où la barrière linguistique ne sert pas de filtre »¹³⁹.

À la lumière des témoignages, on constate que des mythes à propos des artistes anglophones du Québec persistent, notamment à propos de leur situation économique. Les témoins ont souligné la nécessité de bâtir une communauté artistique anglophone forte dans l'ensemble des régions du Québec. Il faut rendre cette communauté plus visible, tant auprès de la majorité francophone que des anglophones dans le reste du Canada, ainsi que dans les médias. Le milieu artistique et culturel est marqué par une grande richesse, mais celle-ci se retrouve trop souvent sous-exploitée à cause du manque d'appui aux artistes et aux organismes culturels anglophones.

L'accès aux produits culturels et artistiques pose lui aussi plusieurs défis, surtout en région. Le Quebec Drama Federation (QDF) a souligné que : « La principale lacune dans la communauté anglophone du Québec est surtout visible dans les régions, où l'accès aux arts et à la culture en anglais est pratiquement inexistant »¹⁴⁰. Les infrastructures manquent. Les occasions de partenariats se font rares. Il y a peu d'offres pour assurer la formation professionnelle des artistes anglophones.

Les témoignages ont montré que le développement des nouvelles technologies n'est pas suffisant et crée des répercussions sur la survie de certains organismes culturels et artistiques. L'industrie du livre est particulièrement touchée par cette

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2009, le Comité avait souligné certains défis vécus par les organismes culturels et artistiques œuvrant en milieu francophone minoritaire. Il y avait, notamment : le peu d'accès aux arts et à la culture dans les régions éloignées, le manque d'infrastructures, l'essoufflement des bénévoles, la nécessité de développer des partenariats, l'appui à la formation, l'accès aux nouvelles technologies, etc. Cela rejoint plusieurs des constats identifiés dans la présente étude. Dans la réponse qu'il a envoyée au Comité, le gouvernement n'avait pas offert de solution concrète pour répondre à ces défis.

¹³⁸ Quebec Writers' Federation, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 17.

¹³⁹ English Language Arts Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 8.

¹⁴⁰ Quebec Drama Federation, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 11.

réalité. Plusieurs témoins ont vanté les mérites des centres communautaires d'apprentissage pour accroître l'accès aux arts et à la culture anglophones dans les différentes régions du Québec. Le QDF a parlé des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour l'apprentissage à distance : « Des artistes professionnels de Montréal enseignent par l'entremise du réseau de vidéoconférence comment créer des œuvres et faire de la régie de plateau, de la mise en scène, des voix, de la danse, et cetera »¹⁴¹.

Le Comité a constaté que les communautés anglophones sont très engagées dans le maintien de leur patrimoine culturel, historique et littéraire. Il a d'ailleurs eu la chance de tenir une partie de ses audiences publiques au Centre Morrin, à Québec, qui s'est donné comme mandat de soutenir la culture anglophone et de favoriser les échanges culturels entre les francophones et les anglophones. Sa bibliothèque contient une collection impressionnante de livres en anglais accessibles à toute la population. Le commissaire aux langues officielles a reconnu l'utilité de ce centre pour le renforcement du sentiment d'identité, d'appartenance et d'attachement à la communauté¹⁴².

2. L'accès aux ressources

Plusieurs témoins ont déploré le manque de ressources pour financer les arts et la culture anglophones au Québec, notamment en ce qui a trait à la promotion et à l'organisation des activités culturelles dans leur région. Dans les Cantons de l'Est, un représentant de l'Association des Townshippers a reconnu que « les artistes locaux [ont] besoin d'aide afin de mettre en marché et de vendre leurs œuvres, particulièrement à l'extérieur de la région »¹⁴³. Bien que des programmes de tournées existent, ceux-ci ne permettent pas aux artistes de se produire ailleurs dans la province. Ils doivent se rendre « à l'extérieur de la province, [...] dans deux ou trois autres provinces et donner un minimum de cinq représentations »¹⁴⁴. Un témoin de la Gaspésie a affirmé :

Nous devons avoir accès à des capitaux de démarrage pour dynamiser notre communauté en organisant des manifestations culturelles. De telles activités permettront de cimenter le passé de notre communauté et joueront un rôle inestimable pour transmettre aux jeunes de nos communautés l'histoire de leurs ancêtres. Il faut trouver un moyen pour que la minorité anglaise du Québec ait accès à des fonds destinés à des activités culturelles.¹⁴⁵

Il existe des exemples d'organismes culturels très engagés dans la communauté, mais pour qui le manque de ressources constitue un défi. Par exemple, le Hudson Village Theatre travaille très fort pour maintenir la vitalité culturelle de la communauté anglophone de la région de Vaudreuil-Soulanges, mais il préfère

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 38.

¹⁴² Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 8.

¹⁴³ Association des Townshippers (15 septembre 2010), p. 8.

¹⁴⁴ Quebec Drama Federation (17 septembre 2010), p. 32.

¹⁴⁵ Vision Gaspé – Percé Now (13 septembre 2010), p. 31.

consacrer le peu de ressources qu'il a aux artistes plutôt qu'à la promotion de ses activités¹⁴⁶. De son côté, le QWF a souligné que des coupures ont eu lieu récemment dans l'un des programmes financés par le gouvernement du Québec pour permettre aux artistes de langue anglaise de se rendre dans les cégeps et d'y vendre leurs livres¹⁴⁷. Le QAHN a fait part au Comité d'un projet intéressant de magazine, le *Quebec Heritage News*, publié six fois par an avec le soutien financier de Patrimoine canadien et du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ce magazine est presque entièrement monté par des bénévoles, mais le QAHN n'a malheureusement pas les fonds disponibles pour rémunérer ces gens : « [...] sans financement, il est très difficile de produire le magazine et de rester d'actualité, de traiter de questions particulières et d'en faire un outil de communication pleinement fonctionnel »¹⁴⁸.

3. L'appui des gouvernements aux arts et à la culture

Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), le gouvernement fédéral a identifié le volet « arts et culture » comme un secteur prioritaire de développement pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Par conséquent, des fonds ont été réservés pour appuyer les arts et la culture dans les communautés anglophones¹⁴⁹.

Les investissements pour 2008-2013 se détaillent comme suit :

- **Le développement culturel** : 1,1 million de dollars sur cinq ans ont été alloués pour renforcer l'action culturelle et artistique ainsi que l'expression culturelle des communautés anglophones. Ces fonds servent entre autres à favoriser la construction identitaire et le sentiment d'appartenance au sein de ces communautés.
- **La traduction de livres** : 5,0 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués pour accroître la disponibilité des livres d'auteurs canadiens dans les deux langues officielles.
- **La musique** : 1,8 million de dollars sur cinq ans ont été alloués pour accroître l'accès des artistes à des prestations musicales dans leur langue et pour élargir leur public par le biais de vitrines locales, régionales, nationales et possiblement internationales.

À la lumière des témoignages, force est de reconnaître que la collaboration entre les communautés et les institutions fédérales s'est renforcée dans ce secteur de

¹⁴⁶ Hudson Village Theatre, *Brief to the Senate Committee on Official Languages*, 29 septembre 2010, p. 2 [traduction].

¹⁴⁷ Quebec Writers' Federation (17 septembre 2010), p. 37.

¹⁴⁸ Quebec Anglophone Heritage Network (15 septembre 2010), p. 28.

¹⁴⁹ Ces fonds s'ajoutent au budget régulier des institutions fédérales dont le mandat porte sur les arts et la culture (p. ex. Patrimoine canadien, Conseil des arts du Canada, Téléfilm Canada, etc.). Malheureusement, nous ne disposons pas du montant total investi par ces institutions pour 2008-2009.

développement. Devant le Comité, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a mentionné la création d'un groupe de discussion sur les arts, la culture et le patrimoine pour les communautés anglophones du Québec :

Ce groupe est [...] constitué de participants de l'Office national du film, de Téléfilm, de Radio-Canada, du Conseil des Arts du Canada et du Centre national des Arts. Grâce à ce groupe, les institutions culturelles sont plus conscientes des besoins des artistes anglophones du Québec. À leur tour, les artistes savent mieux comment ils peuvent recevoir un soutien de la part du gouvernement fédéral.¹⁵⁰

L'appui du gouvernement provincial aux arts et à la culture anglophones est perçu comme insuffisant. Un représentant de l'Association des Townshippers a affirmé : « Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à obtenir du gouvernement provincial des fonds qui nous aideraient à élaborer des projets pour le secteur des arts et de la culture »¹⁵¹. Ces propos ont été nuancés par les représentants du QAHN : « [...] la direction générale du ministère de la Culture a compris que la caractéristique de la région, c'est son histoire anglophone. Le ministre de la Culture estime que, à l'échelon régional, c'est quelque chose à souligner et, en effet, ce l'est en Estrie et en Montérégie »¹⁵². Les représentants de l'organisme ont tout de même souligné des obstacles dans leurs relations avec la province, notamment la difficulté de travailler dans un environnement francophone :

Un des problèmes des sociétés historiques anglophones, c'est qu'elles doivent fonctionner dans une structure politique et juridique principalement francophone et avoir un bon niveau d'expertise technique, ce qui fait défaut dans bien des cas. [...] Une partie de ce cadre impose, pour qu'ils puissent être financés, qu'ils fonctionnent en respectant le bilinguisme. Ils doivent avoir accès à de bons traducteurs, ce qui coûte cher.¹⁵³

Ce défi a aussi été soulevé par un représentant du QDF. Cet organisme est également d'avis que le partage des fonds du gouvernement du Québec entre les artistes et les compagnies du milieu anglophone et ceux du milieu francophone n'est pas équitable¹⁵⁴.

E. LES MÉDIAS

Plusieurs organismes communautaires qui ont comparu devant le Comité ont souligné l'importance des médias pour favoriser l'épanouissement des communautés anglophones et appuyer leur développement. Comme nous le

¹⁵⁰ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 7.

¹⁵¹ Association des Townshippers (15 septembre 2010), p. 9.

¹⁵² Quebec Anglophone Heritage Network (15 septembre 2010), p. 37.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 27.

¹⁵⁴ Quebec Drama Federation (17 septembre 2010), p. 11.

verrons dans les prochaines pages, ces communautés sont sous-représentées dans certains médias et aimeraient pouvoir compter sur un appui renforcé des gouvernements pour répondre à leurs besoins dans ce secteur.

1. La sous-représentation des communautés anglophones dans les médias de langue anglaise

Le portrait de Statistique Canada publié en 2010 a montré que les anglophones du Québec sont de grands consommateurs de médias (surtout la télévision) et sont très portés vers une consommation des médias en anglais¹⁵⁵. En raison de l'accès répandu à la câblodiffusion et à l'Internet, il n'y a pas de grandes disparités en ce qui a trait à la présence de l'anglais dans la consommation des médias, sauf pour ce qui est des journaux. Cependant, l'accès aux médias en langue anglaise est moins développé dans les communautés anglophones de l'extérieur de Montréal.

Les communautés anglophones voient leur vitalité menacée par le manque de reflet de leur culture propre dans les grands médias. En d'autres mots, les communautés anglophones n'ont pas le sentiment d'exister. Un représentant du QAHN a dit : « Nous ne ferons jamais la une. À moins d'un événement extraordinaire, nous serons enfouis des pages plus loin. Dans les médias électroniques, la télévision ou la radio, nous servons de remplissage quand, par exemple, dans la grille horaire réservée à un film, il y a un jeu de deux minutes »¹⁵⁶. L'ELAN a affirmé : « Si nous ne pouvons pas raconter des histoires qui nous touchent, nous risquons de perdre notre sentiment d'identité et d'attachement au niveau local »¹⁵⁷.

Le manque de visibilité des communautés anglophones se remarque aussi dans le domaine de la production. Le QCGN a tenu à rappeler que « [...] le contenu produit à Toronto, à Londres ou à Los Angeles ne reflète pas la culture et les traditions de notre communauté. Ce n'est pas le reflet de nos communautés en Abitibi, aux Îles-de-la-Madeleine ou dans la région de Mégantic »¹⁵⁸.

Les quotidiens anglophones comme le *Globe and Mail* [Toronto] ou *The Gazette* [Montréal] couvrent rarement l'offre de produits ou d'événements culturels destinés aux communautés anglophones en région. Cela est d'autant plus vrai pour ce qui est de la couverture des activités théâtrales. « Les médias trouvent que le théâtre n'est pas aussi important »¹⁵⁹. Les grands réseaux de télévision ou de radio passent eux aussi sous silence les événements qui marquent le quotidien de ces communautés. Celles-ci doivent, la plupart du temps, se rabattre sur les médias communautaires pour obtenir ce genre de renseignement.

¹⁵⁵ Statistique Canada (2010).

¹⁵⁶ Quebec Anglophone Heritage Network (15 septembre 2010), p. 34.

¹⁵⁷ English Language Arts Network (17 septembre 2010), p. 9.

¹⁵⁸ Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 8.

¹⁵⁹ Quebec Drama Federation (17 septembre 2010), p. 26.

2. Le rôle des médias communautaires

Les journaux communautaires jouent un rôle essentiel dans l'épanouissement des communautés anglophones. Ils contribuent au maintien d'une identité culturelle et d'un sentiment d'appartenance dans la communauté. L'accès à de l'information en anglais et à l'image de la collectivité apparaît essentiel pour maintenir le dynamisme communautaire. Malheureusement, les journaux communautaires de langue anglaise sont confrontés à certains défis qui les empêchent de réaliser leur plein potentiel, que ce soit en matière de distribution, de financement ou de placement publicitaire. De plus, force est de constater que de moins en moins d'anglophones ont accès à des journaux communautaires dans leur langue.

Le Comité a eu l'occasion de rencontrer les représentants du *Hudson-St. Lazare Gazette*, un journal anglophone indépendant de la région de Vaudreuil-Soulanges distribué gratuitement en format imprimé une fois par semaine en quelque 21 000 exemplaires. Le journal se fait un devoir de publier de l'information de qualité, en anglais, sur les activités sociales, politiques et culturelles du quartier. Son rédacteur en chef a affirmé : « [...] c'est notre responsabilité de publier n'importe quoi du Hudson Village Theatre ou du Greenwood Centre for Living History. On doit faire de la publicité pour ces institutions »¹⁶⁰.

Malgré l'enthousiasme et l'engagement sans borne de ses dirigeants, le journal est confronté à un certain nombre de défis. Premièrement, la distribution. Celle-ci s'effectue par l'entremise de Postes Canada, qui ne peut garantir un délai fixe pour la livraison. « Pour un hebdomadaire, cela veut dire que le journal est reçu une semaine après la parution »¹⁶¹. Deuxièmement, la concurrence avec les grandes chaînes. Les représentants du journal croient mordicus que leur mandat doit d'abord et avant tout consister à faire entendre la voix des communautés anglophones de leur région : « Nous nous battons pour notre survie »¹⁶².

Il est difficile de garantir aux communautés anglophones de cette région l'accès à de l'information sur papier dans leur langue en temps opportun. Cela peut poser des défis, en particulier pour les personnes âgées. À Verdun, une représentante d'un centre communautaire a commenté les effets entraînés par la disparition, il y a quelques années, de la version imprimée en anglais du journal de quartier *Le Messenger*.

[C]ela a eu un impact énorme sur la communauté, surtout auprès des aînés pour lesquels ce journal local était le moyen de prédilection pour savoir ce qui se passait au niveau social et au niveau des organisations et des associations. [... Les aînés] se sentent lésés car toute l'importance de pouvoir s'informer, d'être partie prenante en tant que citoyen et citoyenne dans la communauté de Verdun n'existe plus.¹⁶³

¹⁶⁰ *Hudson-St. Lazare Gazette* (29 novembre 2010), p. 48.

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 36.

¹⁶² *Ibid.*, p. 40.

¹⁶³ Centre communautaire Dawson (29 novembre 2010), p. 8 et 9.

Malgré leur contribution reconnue, les journaux communautaires ne reçoivent pas suffisamment d'aide des gouvernements pour maintenir leurs acquis et renforcer leurs capacités. Le gouvernement fédéral n'a accordé aucun financement ciblé aux médias à l'intérieur de la Feuille de route (2008-2013). Le Quebec Community Newspapers Association (QCNA) a déploré la situation. Selon l'organisme :

Il n'y a toujours pas de reconnaissance formelle du rôle important que peuvent jouer les médias des communautés de langue officielle comme moyen le plus efficient et efficace de rejoindre les gens de ces communautés. La *Feuille de route pour la dualité linguistique* ne précise pas de façon suffisamment claire que les médias, les journaux ou les communications communautaires en général figurent au rang des priorités en matière de langues officielles.¹⁶⁴

De plus, les témoignages ont montré que les journaux communautaires sont sous-utilisés par le gouvernement fédéral en matière de publicité. Le placement publicitaire dans les journaux anglophones tend à diminuer d'année en année. Cette situation place les journaux communautaires dans une situation financière précaire. Le QCNA a demandé à ce que le gouvernement fédéral limite ses achats de publicités aux seuls journaux qui font partie d'une association : « La mesure la plus importante et la plus facile que le gouvernement fédéral puisse adopter pour uniformiser les règles du jeu et aider tous les vrais journaux, et non pas ceux qui accaparent tout, c'est de cesser de faire de la publicité dans les journaux qui ne sont pas accrédités par les associations du Canada »¹⁶⁵. Le *Hudson-St. Lazare Gazette* s'est opposé à cette idée. Les représentants de ce journal ont affirmé que la seule publicité qu'ils recevaient du gouvernement fédéral provient d'Élections Canada, en période électorale.

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2009, le Comité avait reconnu que les médias communautaires jouent un rôle essentiel à l'égard des communautés en situation minoritaire. Le Comité avait recommandé au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles de prendre les mesures nécessaires afin que toutes les institutions fédérales utilisent efficacement les médias communautaires et réservent une partie prédéterminée des dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires. Cette recommandation semble tout aussi pertinente pour les communautés anglophones du Québec.

Dans sa réponse au Comité, le gouvernement avait indiqué que le Comité de concertation sur la publicité et les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire a été mis sur pied. Ce comité peut compter sur la participation du QCNA et du Quebec Association of Anglophone Community Radio.

¹⁶⁴ Quebec Community Newspapers Association, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 9, 17 septembre 2010, p. 15.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 25.

Malheureusement, le Comité n'a pas eu l'occasion de rencontrer les radios communautaires anglophones du Québec dans le cadre de ses audiences publiques.

3. Le rôle du radiodiffuseur public

La Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation (SRC/CBC) a une responsabilité envers le développement des communautés anglophones du Québec. Tout comme pour les études précédentes du Comité qui portaient sur les communautés francophones en situation minoritaire, un certain nombre de témoins ont souligné le rôle important du radiodiffuseur public pour favoriser l'épanouissement des communautés anglophones.

Les témoignages à propos de la SRC/CBC n'ont pas été tendres. Bien que des efforts significatifs soient faits du côté de la radio pour couvrir ce qui se passe en région, il semble que des difficultés persistent toujours du côté de la télévision. L'ELAN a fait les affirmations suivantes : « La CBC, le radiodiffuseur régional de langue anglaise, n'offre qu'une mince programmation à la communauté anglophone du Québec, en partie à cause des contraintes budgétaires. [...] La société ne semble guère intéressée à servir la communauté anglophone, à refléter sa réalité, à en parler ou à parler en son nom »¹⁶⁶. L'ELAN a insisté sur l'importance pour le radiodiffuseur public d'améliorer le reflet régional dans sa programmation :

Pour résumer, nous n'avons aucune attention du radiodiffuseur national. Quand ça arrive, c'est presque exclusivement sur l'île de Montréal. Il y a quelques centaines de milliers d'anglophones dans des régions éloignées du Québec qui ne reçoivent aucune attention. Nous n'avons pas de canal éducatif, et nous n'avons pas de canal communautaire. Nous avons fait savoir très clairement au CRTC [Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes] que nous avons besoin d'une certaine visibilité régionale pour notre communauté au Québec.¹⁶⁷

Le QDF a lui aussi soulevé la possibilité d'intervenir auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour demander au radiodiffuseur public d'assurer la couverture télévisuelle de ce qui se passe dans les communautés anglophones¹⁶⁸. En se référant aux activités du CRTC, certains témoins ont affirmé qu'il était difficile de faire respecter les droits de ces communautés auprès de cette instance réglementaire.

Le QDF a par ailleurs soulevé une aberration à propos des difficultés rencontrées par le radiodiffuseur public à l'égard de la couverture régionale :

¹⁶⁶ English Language Arts Network, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 6, 14 juin 2010, p. 20.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 20.

¹⁶⁸ Quebec Drama Federation (17 septembre 2010), p. 26.

[...] durant l'hiver, une chose très intéressante est que, quand la neige tombe, les camions de CBC et de Radio-Canada ne peuvent pas sortir de l'île de Montréal sans pneus d'hiver et ils ne veulent pas dépenser de l'argent pour cela. Alors les camions restent sur l'île de Montréal et rien n'est couvert dans les régions parce que personne ne veut aller en région sans pneus d'hiver.¹⁶⁹

Sur la Basse-Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent, certaines communautés ne sont même pas en mesure de capter les services de la SRC/CBC, à cause des infrastructures technologiques déficientes.

Cela dit, il faut rendre justice aux efforts récents démontrés par le réseau anglophone pour faire connaître ce qui se passe dans les communautés. Par exemple, la CBC a couvert une partie des audiences publiques du Comité lorsque celui-ci s'est rendu à Québec et à Sherbrooke. Récemment, elle a présenté un reportage sur les Îles-de-la-Madeleine¹⁷⁰ qui a été développé en collaboration avec la communauté anglophone de cette région et qui a fait la fierté de ses membres¹⁷¹. Force est de constater que cette sensibilité ne semble pas aussi développée du côté de la SRC¹⁷². On pourrait croire qu'une implication plus active du réseau francophone serait l'un des moyens de renforcer les liens entre la minorité anglophone et la majorité francophone.

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2009, le Comité avait fortement encouragé la SRC à mettre en valeur la réalité des communautés francophones en situation minoritaire dans le cadre de sa programmation. Selon lui, la SRC devait permettre à l'ensemble des francophones du pays d'avoir accès à du contenu à leur image.

En réponse au rapport du Comité, le gouvernement disait s'attendre à ce que la société d'État agisse en ce sens, tout en reconnaissant la liberté d'expression et l'indépendance de cette dernière en matière de journalisme et de création de programmation.

Au cours de la dernière année, le commissaire aux langues officielles a intenté un recours contre le radiodiffuseur public afin que les tribunaux statuent sur son obligation à respecter les exigences contenues dans la partie VII de la Loi dans le cadre de sa programmation.

4. Les défis : des critères plus représentatifs des besoins et un appui aux nouvelles technologies

Comme c'est le cas dans d'autres secteurs de développement, les témoins rencontrés dans le secteur des médias ont souligné que les critères des programmes fédéraux étaient mal adaptés à la réalité des communautés de langue

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 27.

¹⁷⁰ Pour plus de détails, voir le site Web de la CBC : <http://www.cbc.ca/landandsea>.

¹⁷¹ Conseil des anglophones madelinots, courriel à la greffière du Comité sénatorial permanent des langues officielles, 14 décembre 2010.

¹⁷² Par exemple, durant le déplacement au Québec, seul le réseau francophone de la région de l'Alberta a démontré un intérêt envers le travail du Comité.

officielle en situation minoritaire. Par exemple, les critères du Fonds du Canada pour les périodiques ne concordent pas avec les réalités des journaux anglophones du Québec. Une représentante du *Hudson-St. Lazare Gazette* a fourni l'explication suivante :

Pour être admissible à des fonds du gouvernement ou du ministère du Patrimoine canadien, il faut respecter des critères assez stricts comme un certain nombre de journaux devant être vendus, et non pas donnés gratuitement. Nous ne remplissons pas ces critères. Toutefois, si notre publication était faite sous la forme d'un magazine, cela pourrait être le cas. Comme nous somme (sic.) un journal indépendant, nous ne recevons aucun montant d'argent.¹⁷³

Le QCNA a abondé dans le même sens. L'organisme croit qu'il est important « que le programme adapte ses critères d'admissibilité pour admettre les journaux à diffusion restreinte – et gratuite – destinés aux communautés de langue officielle »¹⁷⁴.

Par ailleurs, l'accès à des médias à la fine pointe de la technologie influence l'épanouissement des communautés anglophones, surtout chez les jeunes. Certains médias communautaires font preuve d'initiative à cet égard. Par exemple, le *Hudson-St. Lazare Gazette* a rappelé qu'il a été « le premier hebdomadaire à paraître sur le Web au Canada, bien avant plusieurs quotidiens tels le *Journal de Montréal*, *The Gazette* [Montréal] ou *La Presse* »¹⁷⁵. Mais un constat demeure : il est difficile de faire plus et de concurrencer ce qui se fait ailleurs dans l'industrie lorsque les ressources sont insuffisantes. « Nous nous efforçons bien sûr de garantir que notre site [W]eb est aussi puissant que possible »¹⁷⁶. Les coûts d'entretien de mise à jour sont élevés. Un représentant du QCNA a affirmé : « Nous avons toujours

CE QUE LE COMITÉ A DIT ET LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Dans son rapport de juin 2009, le Comité avait souligné que plusieurs programmes fédéraux faisaient fi des réalités particulières vécues dans les milieux francophones en situation minoritaire. Il avait reconnu la nécessité d'adopter des critères plus représentatifs des besoins, car une méconnaissance des besoins entraîne un financement souvent inadéquat.

Le Comité avait aussi soulevé le défi de taille que représente le développement des capacités sur le Web pour les médias minoritaires, en particulier les journaux communautaires. Il avait demandé à Patrimoine canadien d'assurer aux communautés francophones en situation minoritaire l'accès aux ressources suffisantes pour soutenir l'utilisation des nouvelles technologies.

Le gouvernement n'avait pas directement commenté les observations du Comité. Les témoignages de la présente étude ont montré que ces constats s'appliquent tout autant aux communautés anglophones.

¹⁷³ *Hudson-St. Lazare Gazette* (29 novembre 2010), p. 36.

¹⁷⁴ Quebec Community Newspapers Association (17 septembre 2010), p. 15.

¹⁷⁵ *Hudson-St. Lazare Gazette* (29 novembre 2010), p. 38.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 47.

l'impression que nous sommes en retard, nous avons du rattrapage à faire. Toutefois, oui, la plupart de nos journaux assurent une présence sur le Web actuellement »¹⁷⁷. À en croire les témoignages, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour développer les capacités sur le Web des médias minoritaires.

F. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La vitalité communautaire passe par la vitalité économique. Les caractéristiques socio-économiques de la population anglophone varient d'une région à l'autre. La disponibilité des ressources et des infrastructures en matière d'emploi et d'employabilité connaît également de grandes variations. Les caractéristiques économiques de la population anglophone du Québec sont parmi celles qui soulèvent le plus de débats. Les paragraphes qui suivent visent à décrire les défis et les belles réussites des communautés anglophones dans le secteur économique.

1. La vitalité économique : l'offre d'emplois, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences

La vitalité économique des communautés anglophones du Québec dépend de plusieurs facteurs : l'offre d'emplois bien rémunérés, la disponibilité de services pour démarrer sa propre entreprise ou encore les occasions de perfectionnement des compétences linguistiques et professionnelles. Selon les représentants de YES Montréal, les communautés anglophones dans l'ensemble des régions du Québec manquent d'occasions en matière de développement économique¹⁷⁸.

Comme l'ont montré les témoignages, la présence de certains mythes, en particulier en ce qui concerne la situation socio-économique de la population québécoise d'expression anglaise, constitue un obstacle majeur dans le développement des communautés anglophones, surtout en région. Il s'avère difficile de changer les perceptions à ce sujet, puisqu'il s'agit de mythes bien ancrés dans la mémoire collective. Pourtant, la recherche montre que le départ de nombreux anglophones de la province et l'arrivée massive d'immigrants internationaux ont contribué à modifier le tissu socio-économique de ces communautés¹⁷⁹. Le portrait de Statistique Canada publié en 2010 a montré que les communautés anglophones du Québec ont connu des mutations importantes au cours des 40 dernières années, ce qui a eu des répercussions majeures sur leur niveau de revenu¹⁸⁰. L'écart entre les revenus des anglophones et des francophones a diminué. Il varie selon que l'on compare les revenus médians ou les revenus moyens. On remarque que le taux de chômage tend à être plus élevé chez la population anglophone du Québec, et ce, dans toutes les régions. En outre, le seuil de faible revenu atteint un niveau plus élevé chez les anglophones que

¹⁷⁷ Quebec Community Newspapers Association (17 septembre 2010), p. 35.

¹⁷⁸ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 6.

¹⁷⁹ Statistique Canada (2010).

¹⁸⁰ *Ibid.*

chez les francophones. Les anglophones en région souffrent d'un taux plus élevé de sous-emploi et de pauvreté.

L'emploi est un facteur clé pour déterminer la vitalité d'une communauté. Que ce soit à Montréal ou ailleurs dans la province, les communautés anglophones sont confrontées à des défis particuliers en cette matière. Le nombre d'emplois est restreint. Les infrastructures permettant de dénicher un travail le sont également. La communauté de Montréal bénéficie des services d'employabilité de YES Montréal. L'engagement de cet organisme auprès des communautés semble susciter beaucoup d'engouement. À titre d'exemple, l'organisme a offert un programme de stages destinés aux jeunes qui ont eu lieu dans 200 entreprises et dont le taux de placement a tourné aux alentours de 90 %¹⁸¹.

Dans les régions éloignées, ce genre de service n'existe pas. La rareté des emplois à long terme pose des défis. Une grande proportion de la population de ces régions dépend des emplois saisonniers pour subvenir aux besoins de la famille. Selon un représentant du Coasters' Association : « Notre qualité de vie, nos occasions d'emploi et notre capacité à soutenir notre économie sociale dépendent de notre économie »¹⁸². Ces communautés sont confrontées à d'autres défis qui ne sont pas directement liés à la nature linguistique des communautés, mais ont un impact direct sur leur vitalité. C'est notamment le cas de la communauté de la Basse-Côte-Nord, pour qui les problèmes en matière de transport limitent grandement l'épanouissement de la communauté. « Le facteur isolement limite l'accès aux programmes et aux services accessibles, ce qui entraîne une infrastructure déficiente, un manque de ressources et des coûts élevés pour tout, le transport, l'alimentation, les fournitures et les occasions pour notre jeunesse dans les domaines de l'éducation, du loisir et de l'emploi »¹⁸³. L'organisme a demandé au gouvernement fédéral de faire pression sur la province pour le développement des routes dans cette région. Le commissaire aux langues officielles a reconnu que cette communauté « fait face à des problèmes d'isolement géographique énormes »¹⁸⁴.

Pour la Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (CEDEC), « la valorisation de l'esprit d'entreprise est un facteur important de croissance et de renouveau économiques »¹⁸⁵. Les entrepreneurs anglophones se heurtent à certaines difficultés en matière de développement économique, comme le montre le témoignage suivant d'une représentante d'Industrie Canada :

¹⁸¹ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 10.

¹⁸² Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 44.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 43.

¹⁸⁴ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 16.

¹⁸⁵ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 12, 1^{er} novembre 2010, p. 27.

Ces [difficultés] concernent souvent l'accès aux capitaux et à des mesures d'aide pour l'élaboration de leurs plans de développement de marché, s'ils désirent exporter leurs produits, par exemple. La productivité est une question importante pour les PME, de même que la mise à niveau de leur matériel – c'est-à-dire, la façon dont elles se servent des technologies de l'information au sein de l'entreprise.¹⁸⁶

La culture de la petite entreprise est peu développée dans certaines régions éloignées. Un représentant de la Côte-Nord a réclamé ce qui suit :

Nous avons besoin d'incitatifs économiques pour aider les petites entreprises à s'implanter, non pas des programmes mur à mur comme ceux qui sont offerts par Développement économique Canada, mais des programmes plus souples pour aider les gens et les jeunes à lancer leur petite entreprise. Cela aiderait la région énormément et apporterait un changement de façon de faire, non seulement pour la population anglophone, mais également pour la population générale.¹⁸⁷

Selon les témoins rencontrés, il faut accroître l'accès à du capital pour le démarrage d'entreprise. Il faut également offrir des ressources pour soutenir les travailleurs indépendants dans leurs relations avec le gouvernement provincial. En effet, certains d'entre eux ont des difficultés à transiger avec les institutions provinciales, avec lesquelles tout doit se faire en français. Plusieurs décident de se tourner vers les organismes comme YES Montréal pour obtenir les services dont ils ont besoin.

L'industrie touristique a été citée comme un secteur prometteur de développement économique dans de nombreuses régions. En Gaspésie, la vitalité économique de la région dépend du tourisme : « Les visiteurs viendront dans notre région et continueront à le faire si l'accès est facile par la route et s'ils sont bien accueillis par une population qui parle leur langue »¹⁸⁸. Aux Îles-de-la-Madeleine, le tourisme est le second secteur économique en importance et ne compte que très peu sur la participation des anglophones de la région. Selon le CAM : « Il faut absolument que la collectivité s'engage à fond dans l'industrie touristique des Îles dans son ensemble »¹⁸⁹. La CEDEC a reconnu que le tourisme est un secteur clé « où les programmes gouvernementaux et le financement peuvent avoir un impact important sur la communauté anglophone et la communauté dans son ensemble »¹⁹⁰.

De façon générale, la connaissance du français est jugée essentielle au progrès économique des anglophones du Québec. Ces derniers pensent souvent que leur niveau de connaissance du français n'est pas suffisant. La question de la qualité du

¹⁸⁶ Industrie Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 3, 12 avril 2010, p. 24.

¹⁸⁷ North Shore Community Association (13 septembre 2010), p. 50.

¹⁸⁸ Committee for Anglophone Social Action (13 septembre 2010), p. 34.

¹⁸⁹ Conseil des anglophones madelinots (14 décembre 2010).

¹⁹⁰ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (1^{er} novembre 2010), *Délibérations*, p. 28.

français a été soulevée à plusieurs reprises lors des audiences publiques. Elle constitue un facteur déterminant dans la réussite professionnelle des jeunes anglophones. Des organismes ont réclamé du financement supplémentaire pour offrir de la formation linguistique aux entrepreneurs et aux employés anglophones.

2. L'appui des gouvernements : la coordination et le réseautage

Les communautés anglophones du Québec semblent entretenir d'assez bonnes relations avec les ministères et organismes fédéraux dans le secteur du développement économique. De façon générale, les témoins ont reconnu l'importance d'assurer une bonne coordination pour la gestion des programmes dans le secteur du développement économique.

L'un des mécanismes clés de coordination est le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone. Il s'agit d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et les communautés, formé par deux collaborateurs à parts égales : la Table gouvernementale et la Table communautaire. La CEDEC a eu de bons mots à l'égard du comité national :

Ce modèle nous permet de travailler à différents échelons, pas seulement au niveau opérationnel. Nous travaillons avec des gens au Québec qui peuvent influencer la façon dont nos communautés ont accès aux programmes, et avec des gens de différentes régions. Il nous permet également d'interagir avec nos collègues de l'administration centrale, ceux qui élaborent des politiques qui auront des conséquences sur notre façon de travailler. [...] La coordination,

l'interaction et les relations entre nos communautés et le gouvernement fédéral, par l'entremise du comité national, sont essentielles à la viabilité des communautés anglophones du Québec.¹⁹¹

BELLE RÉUSSITE : LE FONDS D'HABILITATION

Le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire permet de coordonner les demandes d'aide auprès des institutions fédérales. Les communautés anglophones y voient un moyen de créer de nouveaux partenariats et de renforcer leurs capacités communautaires dans les secteurs du développement économique et du développement des ressources humaines.

La CEDEC a demandé un engagement de la part gouvernement fédéral pour qu'il continue à investir dans cette structure de concertation. Aux dires de l'organisme, le dernier plan stratégique élaboré par le comité national remonte à 2006¹⁹².

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Développement économique du Canada (DEC) pour les régions du Québec sont

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 33.

¹⁹² *Ibid.*, p. 46.

deux des partenaires clés des communautés anglophones. Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), le gouvernement fédéral a accordé des fonds pour appuyer le développement économique dans les communautés anglophones¹⁹³. Les investissements pour 2008-2013 se détaillent comme suit :

- **Le renforcement des capacités communautaires** : 13,5 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués aux communautés anglophones du Québec dans le cadre du Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- **Le développement économique** : 9,2 millions de dollars sur cinq ans ont été alloués à DEC pour les régions du Québec pour appuyer diverses activités qui touchent à l'innovation, l'entrepreneuriat, les partenariats et la diversification des activités économiques.

RHDCC finance des initiatives d'employabilité qui contribuent au développement des communautés anglophones du Québec, que ce soit par l'entremise du Fonds d'habilitation ou de diverses initiatives comme Emplois d'été Canada, Connexion compétences, Sensibilisation jeunesse, etc. Le Fonds d'habilitation a été cité à plusieurs reprises comme une belle réussite pour le développement des communautés anglophones du Québec. « Ce financement essentiel permet à la CEDEC d'entreprendre, de définir et de soutenir le développement économique communautaire de la communauté anglophone grâce aux ressources humaines et aux points d'accès répartis sur le territoire québécois »¹⁹⁴. La CEDEC a cependant tenu à souligner que le Fonds d'habilitation n'a pas été indexé depuis sa mise sur pied, en 2002-2003, ce qui remet parfois en cause la poursuite de certains projets. De plus, il semble impossible de déterminer les critères précis selon lesquels le Fonds d'habilitation est réparti à travers le pays. Lors de son passage devant le Comité, l'organisme a émis le souhait que les critères des programmes fédéraux soient adaptés au contexte particulier de chacune des communautés¹⁹⁵.

DEC est une agence de développement régional qui travaille à la promotion du développement économique à long terme des régions du Québec. Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), DEC s'est engagé à bonifier ses activités auprès des communautés anglophones du Québec. La collaboration entre l'agence et les communautés anglophones semble bien établie, aux dires du ministre d'État, l'honorable Denis Lebel : « La force de DEC se trouve dans cette capacité que nous avons d'interagir directement et régulièrement avec les intervenants régionaux et d'appuyer financièrement des projets de développement économique qui sont issus

¹⁹³ Ces fonds s'ajoutent au budget régulier des institutions fédérales dont le mandat porte sur le développement économique (p. ex. RHDCC, DEC, Industrie Canada, etc.). Malheureusement, nous ne disposons pas du montant total investi par ces institutions pour 2008-2009.

¹⁹⁴ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 1^{er} novembre 2010, p. 6.

¹⁹⁵ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (1^{er} novembre 2010), *Délibérations*, p. 29.

et qui répondent aux besoins des communautés »¹⁹⁶. Plusieurs organismes communautaires se sont dits satisfaits de la collaboration qu'ils entretiennent avec DEC. Un représentant du CASA a affirmé : « Ces initiatives fondées sur les priorités identifiées dans la [F]euille de route ont largement contribué à un nouvel élan dans nos communautés »¹⁹⁷. Certains organismes, comme le Coasters' Association, ont nuancé ces propos : « [N]ous estimons que les critères pour les programmes au Québec ne répondent pas aux critères de la Basse-Côte-Nord. [...] La Basse-Côte-Nord est isolée. Nous n'avons pas les mêmes critères et nous aimerions voir s'il y a de la flexibilité »¹⁹⁸.

La décentralisation vers la province des responsabilités à l'égard de la gestion de la main-d'œuvre et du marché du travail a soulevé des critiques de la part des témoins rencontrés. Aux dires de YES Montréal : « Les paiements de transfert du gouvernement fédéral vers les programmes d'emploi gérés par Emploi-Québec ne

**BELLE RÉUSSITE :
UN PARTENARIAT POUR AMÉLIORER
L'ACCÈS AUX SERVICES D'EMPLOIS**

La CEDEC a entamé des discussions avec Emploi-Québec pour trouver des solutions au problème systémique de l'accès aux services d'emplois en anglais. L'adoption d'une approche coordonnée dans le secteur du développement économique a en effet été reconnue comme essentielle. En 2010-2011, ces deux organisations examineront le niveau d'utilisation des services dans la communauté anglophone partout au Québec et elles élaboreront une stratégie pour mieux intégrer les anglophones dans le marché du travail.

La CEDEC vient également de lancer un sondage sur l'employabilité des travailleurs âgés, afin d'identifier les moyens appropriés pour les aider à intégrer le marché du travail.

répondent pas aux besoins de la communauté anglophone »¹⁹⁹. Les témoignages ont montré que les services offerts en anglais ne sont pas bien connus. Selon la CEDEC : « De nombreux anglophones ne connaissent pas les services offerts ou ont eu de la difficulté à obtenir des fonds »²⁰⁰.

Le manque de coordination dans les actions prises par les deux paliers gouvernementaux peut expliquer une partie des difficultés rencontrées : « Il n'y a aucun plan stratégique destiné à la communauté anglophone pour ce qui est des enjeux liés au développement économique au sein des gouvernements fédéral et provinciaux, et ces derniers travaillent souvent à contre-courant »²⁰¹. YES Montréal a

¹⁹⁶ L'honorable Denis Lebel, ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 12, 16 novembre 2009, p. 37.

¹⁹⁷ Committee for Anglophone Social Action (13 septembre 2010), p. 35.

¹⁹⁸ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 50.

¹⁹⁹ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 6.

²⁰⁰ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (1^{er} novembre 2010), *Délibérations*, p. 28.

²⁰¹ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 7.

demandé à ce que soit revue l'entente fédérale-provinciale afin d'évaluer si elle correspond toujours aux besoins de la minorité anglophone. La CEDEC collabore depuis peu avec Emploi-Québec pour s'attaquer au problème.

Comme dans de nombreux autres secteurs, le réseautage et les partenariats sont apparus essentiels pour soutenir le développement des communautés anglophones. L'exemple du Centre de ressources famille-militaire de Valcartier a été cité à quelques reprises devant le Comité comme un exemple de belle réussite. Ce centre offre des services directs de réseautage et d'intégration aux militaires et à leur famille avant, pendant et après leur arrivée dans la région. YES Montréal est un autre exemple d'organisme qui reconnaît l'importance d'entretenir des liens avec les différents intervenants. Le commissaire aux langues officielles et le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ont d'ailleurs vanté ses mérites devant le Comité.

3. La sous-représentation des anglophones dans la fonction publique

Les témoignages ont montré que les anglophones du Québec ont le sentiment d'être sous-représentés dans les divers paliers de l'administration publique. Selon les données de Statistique Canada, la représentation des anglophones se répartit de la façon suivante : fédérale (11,7 %), provinciale (2,8 %) et municipale / locale / régionale (7,0 %) ²⁰². On perçoit ce phénomène dans l'ensemble des régions du Québec ²⁰³. Ces chiffres se fondent sur les données du recensement de 2006.

Les données du plus récent rapport annuel du Conseil du Trésor présentent un portrait un peu différent pour la fonction publique fédérale : la participation des anglophones au Québec atteint 7,9 % dans l'administration publique centrale et 14,1 % dans l'ensemble des institutions fédérales assujetties à la Loi ²⁰⁴. Ces chiffres se fondent sur les données administratives recueillies par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2008-2009.

De façon générale, plusieurs témoins ont estimé que l'accès aux emplois dans le secteur public doit être amélioré. Certaines institutions fédérales ont pris des mesures pour inciter les jeunes anglophones à poursuivre une carrière dans la fonction publique fédérale. Une représentante de la Commission de la fonction publique a mentionné ce qui suit : « Nous avons des rencontres régulières avec diverses associations pour faire le point. Parfois, il est utile d'expliquer comment on postule, quelles sont les exigences et quels sont les avantages d'être bilingue, même dans les régions où nous avons besoin de candidats anglophones et de

²⁰² Statistique Canada (2010).

²⁰³ *Ibid.*

²⁰⁴ Secrétariat du Conseil du Trésor, *Rapport annuel sur les langues officielles 2008-2009*, Ottawa, 2010. Il faut noter que l'administration publique centrale comprend quelque 80 institutions, tandis qu'il y a quelque 200 institutions fédérales assujetties à la Loi (ce qui comprend : l'administration centrale, les sociétés d'État, les organismes privatisés, les organismes distincts et les établissements publics).

candidats bilingues »²⁰⁵. Une représentante de TPSGC a affirmé devant le Comité qu'il est possible de prendre des mesures pour remédier au problème de recrutement d'anglophones dans la fonction publique :

Nous avons décidé de travailler avec les collectivités et de cerner les obstacles existants, afin de comprendre pourquoi nous n'arrivons pas à attirer les anglophones à TPSGC dans la région du Québec. Nous nous sommes aperçus que beaucoup postulent directement aux bureaux nationaux parce qu'il y a davantage de mobilité et de possibilité d'avancement. Nous essayons maintenant d'embaucher au premier échelon pour que les gens puissent envisager une progression dans leur cheminement professionnel. Nous nous rendons dans les campus des universités et des collèges pour sensibiliser les recrues potentielles. Nous allons à McGill, à Concordia et à Bishop's et travaillons avec les représentants des collectivités, qui nous aident à cibler les groupes et à attirer des employés potentiels. Nous essayons également de nous servir des employés et de voir si nous pouvons utiliser leur réseau pour attirer des candidats. Lorsque nous nous rendons dans les campus, nous essayons d'emmener des anglophones avec nous, pour ne pas avoir une équipe uniquement francophone au kiosque de recrutement. Tous les employés sont bilingues, mais ils peuvent montrer qu'on peut évoluer dans notre organisation. L'objectif est vraiment d'augmenter la présence. Depuis que cette mesure a été mise en place, on a vu une augmentation de 2 % de notre main-d'œuvre anglophone au Québec [...] On estime que si on continue, on devrait pouvoir redresser la situation au cours des deux prochaines années.²⁰⁶

Somme toute, les témoins rencontrés étaient d'avis que le gouvernement fédéral doit trouver des moyens de rejoindre les collectivités anglophones à l'extérieur des grands centres. Il doit également promouvoir la connaissance des deux langues officielles comme un atout. Les candidats déjà bilingues auront de meilleures chances de décrocher un emploi dans la fonction publique fédérale. Malheureusement, un grand nombre d'anglophones du Québec ne considèrent pas la fonction publique fédérale comme un employeur potentiel. Les délais associés au processus d'embauche pourraient expliquer le désintérêt des jeunes à l'égard des emplois dans la fonction publique.

La CEDEC a mentionné qu'un sous-comité a été créé au sein du Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone pour « aborder le défi de la représentation anglophone dans la fonction publique fédérale au Québec »²⁰⁷. Mais des mesures supplémentaires semblent nécessaires pour assurer une représentation équitable de la population d'expression anglaise dans l'ensemble des institutions fédérales du Québec. Malheureusement, le président du Conseil du Trésor n'a pas été en mesure de

²⁰⁵ Commission de la fonction publique, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 11, 19 octobre 2009, p. 19.

²⁰⁶ Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 14, 7 décembre 2009, p. 15.

²⁰⁷ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (1^{er} novembre 2010), *Mémoire*, p. 13.

suggérer des solutions concrètes lorsqu'il a été questionné à ce sujet par le Comité. À son avis, les données recueillies par son ministère démontrent que la participation des anglophones dans les institutions fédérales du Québec est équitable. Il a tout de même reconnu ce qui suit : « Il est important que nos responsables de gestion des programmes continuent à encourager les gens à suivre les programmes pour améliorer l'accès aux emplois dans le secteur public »²⁰⁸. Malheureusement, la Feuille de route (2008-2013) ne contient aucune considération à cet égard.

L'attrait des anglophones pour la fonction publique provinciale est encore moindre, et cela est probablement dû au fait que la maîtrise du français y est obligatoire. La CEDEC a mentionné que le gouvernement du Québec a commencé à prendre des mesures pour recruter des représentants de la communauté d'expression anglaise ainsi que d'autres groupes. « Pour la communauté anglophone, cela représente une possibilité de collaboration avec le gouvernement du Québec pour aider à atteindre les objectifs »²⁰⁹.

4. Les nouvelles technologies

Dans les régions éloignées, l'accès aux nouvelles technologies apparaît essentiel pour appuyer la vitalité des communautés. L'Internet à haute vitesse n'est pas disponible partout. Certaines communautés, comme c'est le cas sur la Basse-Côte-Nord, se voient refuser l'accès aux ressources nécessaires pour assurer le développement des télécommunications dans leur région. Dans certains cas, l'accès est restreint à l'école seulement. L'accès aux technologies de pointe constitue pour certaines communautés la seule façon de maintenir leur vitalité. Selon un représentant de la Commission scolaire Eastern Townships :

L'un des besoins les plus urgents est de procurer un accès abordable à l'Internet haute vitesse aux régions rurales. Les besoins sont les plus grands chez ceux qui habitent loin des centres d'activités culturelles et sociales. [...] Cet accès pourrait être la façon la plus efficace, au regard des coûts, de réduire la pauvreté et le nombre de défavorisés. Des techniques nouvelles, qui peuvent supprimer des obstacles que constituent la distance et l'ignorance, apparaissent rapidement, mais, malheureusement, les régions rurales sont les dernières à en profiter.²¹⁰

Selon Heritage Lower St-Lawrence, les nouvelles technologies sont un moyen d'assurer une prestation égale de services dans les deux langues officielles : « Nous encourageons le gouvernement du Canada à continuer de développer l'accès en ligne aux services gouvernementaux en anglais. C'est un moyen efficace

²⁰⁸ L'honorable Stockwell Day, président du Conseil du Trésor (13 décembre 2010), p. 8.

²⁰⁹ Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire (1^{er} novembre 2010), *Mémoire*, p. 13.

²¹⁰ Commission scolaire Eastern Townships (16 septembre 2010), p. 75.

de fournir des services et d'assurer un accès équitable à l'information »²¹¹. Le commissaire aux langues officielles a appuyé les propos de ces organismes²¹².

G. LA PETITE ENFANCE

Il est reconnu que la petite enfance constitue la voie d'accès pour lutter contre l'assimilation des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le sentiment d'appartenance à la communauté se développe dès le tout jeune âge. Les lignes suivantes décrivent les quelques constats présentés au Comité pour ce secteur de développement.

1. L'appui limité des gouvernements

Le Comité a reçu et entendu un nombre limité de témoignages à propos du secteur de la petite enfance. La plupart des témoins en sont venus à la même conclusion : on constate un appui limité des gouvernements pour l'offre de services en anglais dans le secteur de la petite enfance.

La Feuille de route (2008-2013) ne consacre aucun investissement dans le secteur de la petite enfance pour les communautés anglophones du Québec. Un représentant de RHDCC a affirmé que son ministère ne finance pas d'initiatives particulières pour les raisons suivantes :

[...] le problème des jeunes enfants qui ne sont pas bien préparés à commencer l'école semblait être beaucoup plus fréquent (sic.) dans les collectivités francophones minoritaires que dans les collectivités anglophones minoritaires. C'est sans doute lié au simple fait que les collectivités anglophones en situation minoritaire au Québec sont habituellement beaucoup plus importantes et plus denses et mieux à même de subvenir à leurs propres besoins. Les communautés anglophones, y compris celles du Québec, ne considéraient pas que ce problème était prioritaire, bien que ce projet ait été mis sur pied juste avant mon arrivée au ministère.²¹³

L'appui dans le secteur de l'alphabétisation est également très limité, mais aucun des témoins rencontrés n'a soulevé de difficulté particulière à cet égard.

H. LES JEUNES

La jeunesse est reconnue comme un secteur prioritaire de développement pour les communautés anglophones, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. Comme nous le verrons ci-dessous, un grand nombre de jeunes anglophones

²¹¹ Heritage Lower St-Lawrence (6 décembre 2010), p. 4.

²¹² Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 20.

²¹³ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 4, 3 mai 2010, p. 50.

estiment que les possibilités qui s'offrent à eux au Québec ne correspondent ni à leurs attentes, ni à leurs besoins. La présence de jeunes anglophones engagés au sein de leur milieu apparaît essentielle pour la survie et l'épanouissement des communautés anglophones.

1. La clé du présent et de l'avenir

Autant pour la minorité francophone que la minorité anglophone du Canada, la jeunesse constitue la clé pour assurer la viabilité à long terme d'une communauté en situation minoritaire. L'un des facteurs déterminants qui marquent la jeunesse anglophone du Québec est sa grande mobilité. Un grand nombre de jeunes anglophones du Québec quittent la province lorsque vient le temps de poursuivre des études ou d'occuper un emploi. Ceux qui restent sont plus susceptibles d'être sans emploi ou occupent des emplois à conditions précaires. Le RAWQ a expliqué les effets néfastes de l'exode des jeunes sur la vitalité communautaire : « En Outaouais, beaucoup de jeunes sont incités à quitter leur région natale pour s'établir à Ottawa où les études, l'emploi, les activités sociales et les loisirs sont plus accessibles, ce qui a un effet dévastateur sur la vitalité de notre communauté anglophone »²¹⁴. Cela rejoint plusieurs des témoignages entendus dans le cadre des audiences publiques. Le QCGN a affirmé :

La jeunesse, c'est le futur, surtout dans les petites communautés en dehors de la région de Montréal. Lorsqu'ils quittent [la région] pour aller à l'université ou pour avoir un meilleur emploi ou simplement un emploi, ils ne reviennent pas. On travaille très fort sur ce dossier et c'est devenu une priorité non seulement pour l'organisation à Montréal, mais dans les organisations un peu partout.²¹⁵

Récemment, le QCGN a mené une étude auprès des jeunes anglophones du Québec afin de mieux identifier les défis auxquels ils font face²¹⁶. L'organisme a identifié la jeunesse comme un axe prioritaire de développement.

De façon générale, les témoins se sont entendus pour dire qu'il faut encourager les jeunes anglophones à s'impliquer dans leur communauté. Un représentant de l'Université Bishop's a soutenu ce qui suit : « Les jeunes sont plus susceptibles de rester dans la région et d'y jouer un rôle actif si leurs études leur ont permis de sortir de l'université pour s'investir dans la collectivité locale »²¹⁷. Pour participer pleinement au développement de leur communauté, les jeunes anglophones ont cependant certains défis à relever. Parmi ceux-là, il y a la maîtrise du français et la participation à l'économie de leur région.

²¹⁴ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 6.

²¹⁵ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 39.

²¹⁶ Quebec Community Groups Network, *Créer des espaces pour les jeunes Québécois et Québécoises : Orientations stratégiques à l'intention des jeunes d'expression anglaise du Québec*, janvier 2009.

²¹⁷ Université Bishop's (16 septembre 2010), p. 53.

2. Les défis : la maîtrise du français et l'accès à la formation et aux réseaux

Comme nous l'avons déjà constaté, la capacité de maîtriser le français est un facteur essentiel dans la réussite économique des jeunes anglophones. Selon le QCGN :

Le départ d'anglophones bilingues hautement scolarisés représente une perte de capital humain, tant pour la communauté d'expression anglaise du Québec que pour l'ensemble de la société québécoise. Ce phénomène démontre également le besoin de mettre au point une politique d'apprentissage du français, qui reconnaîtrait cette langue comme une compétence professionnelle essentielle. Une stratégie de développement efficace en matière de ressources humaines, avec la collaboration et le soutien des principaux partenaires fédéraux et provinciaux, s'avère d'une importance primordiale pour la survie de notre communauté.²¹⁸

Les jeunes anglophones sont parmi les plus bilingues du pays. Néanmoins, plusieurs d'entre eux croient que leur capacité à maîtriser le français n'est pas suffisante. Ils ont également du mal à voir la valeur ajoutée que représente leur niveau de connaissance des deux langues officielles. Selon un représentant de VEQ : [Les jeunes anglophones] ne comprennent pas qu'ils sont un atout hautement recherché dans notre région »²¹⁹. Cette attitude pourrait s'expliquer par cette difficulté qu'ont les jeunes à définir leur sentiment d'appartenance envers leur communauté, que ce soit la communauté anglophone ou la société québécoise dans son ensemble. À ce sujet, Jack Jedwab a affirmé :

[...] les jeunes anglophones qui ont appris le français n'ont pas l'impression d'être véritablement représentés dans les institutions de la province, par exemple les médias. [...] Ils n'ont pas le sentiment d'exister dans ce qu'on pourrait qualifier au Québec de grands médias, dans les grandes institutions culturelles. [...] Ils ne se sentent pas représentés dans le processus décisionnel, dans la fonction publique ou dans les institutions fédérales au Québec. Ils ne se sentent tout simplement pas représentés.²²⁰

Dans les Cantons de l'Est, on a attribué ce faible sentiment d'appartenance au peu d'intérêt des employeurs à embaucher les jeunes anglophones²²¹.

Dans certaines régions, la connaissance du français des jeunes est très limitée, ce qui peut causer des difficultés lorsque vient le temps d'occuper un emploi ou d'avoir accès aux services dont ils ont besoin. Le Coasters' Association a affirmé : « Les jeunes qui quittent la Basse-Côte-Nord pour apprendre un métier ont de la difficulté à intégrer la main-d'œuvre »²²². En Outaouais, le RAWQ a reconnu qu'il

²¹⁸ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 29.

²¹⁹ Voice of English-speaking Québec (13 septembre 2010), p. 17.

²²⁰ Jack Jedwab (14 juin 2010), p. 25.

²²¹ Association des Townshippers (15 septembre 2010), p. 7.

²²² Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 47.

reste du travail à faire « afin que nos jeunes soient suffisamment bilingues pour être en mesure de travailler en français et de participer activement à la société québécoise »²²³. Selon les témoignages entendus, il faut donc offrir davantage d'occasions aux jeunes anglophones de perfectionner leur maîtrise du français.

Comme nous l'avons vu précédemment, les jeunes anglophones sont confrontés à des défis importants en matière d'accès à la formation dont ils ont besoin pour vivre et s'intégrer dans leur communauté. À ce sujet, une représentante du Centre communautaire Dawson a affirmé : « Si on peut amener nos jeunes anglophones et les soutenir dans leur formation, ils deviendront éventuellement bilingues, ils pourront travailler dans des emplois et desservir la population anglophone »²²⁴.

Une fois leur formation terminée, les jeunes ont besoin d'avoir accès à des services d'employabilité et à des réseaux pour assurer leur poursuite professionnelle. Un représentant de VEQ a mentionné ceci : « Sur le plan de l'employabilité, on aurait besoin de services directs pour nos jeunes en termes de formation, de réseautage, de préparation à l'entrée sur le marché du travail et de tout ce qui a trait au secteur de l'entrepreneuriat afin de les aider à fonder une entreprise dans notre région »²²⁵. Un témoignage semblable a été entendu dans l'Outaouais : « [Les jeunes] se sentent découragés parce qu'ils n'ont pas de contacts dans les réseaux professionnels, ce qui leur fait rater des possibilités de stage, d'apprentissage et de mentorat »²²⁶. Le QCGN a lui aussi reconnu l'importance des réseaux :

[...] les réseaux sont importants lorsqu'on recherche un emploi ou qu'on discute de professions. [...] Nous connaissons l'importance des compétences et de la connaissance de la langue, mais l'essentiel, souvent, ce sont les gens que l'on connaît, la composition du réseau, la façon dont la recommandation professionnelle est faite. La notion de l'équité en matière d'emploi, pour un jeune allophone ou un anglophone qui se lance sur le marché du travail, a à voir avec les gens avec lesquels il est allé à l'école et avec ceux qu'il connaît dans le milieu des entreprises ou des affaires. Nos jeunes anglophones disent souvent qu'ils ont de la difficulté à trouver un emploi. La raison peut être leur connaissance de la langue, mais c'est parfois aussi les réseaux et toute cette notion en matière d'équité en matière d'emploi : comment trouve-t-on un emploi? Qui connaissez-vous au sein d'une entreprise? Qui sont vos mentors, vos champions? C'est parfois ce qui manque dans la quête d'un emploi.²²⁷

Le commissaire aux langues officielles a suggéré au Comité que les communautés anglophones s'inspirent d'exemples tirés des communautés francophones en situation minoritaire, pour qui les réseaux jeunesse sont plus développés²²⁸.

²²³ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 6.

²²⁴ Centre communautaire Dawson (29 novembre 2010), p. 12.

²²⁵ Voice of English-speaking Québec (13 septembre 2010), p. 17.

²²⁶ Regional Association of West Quebecers (15 novembre 2010), p. 6.

²²⁷ Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 24.

²²⁸ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 22.

3. L'appui des gouvernements aux initiatives jeunesse

Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), le gouvernement fédéral a accordé des fonds pour appuyer des initiatives jeunesse au Québec. Les investissements pour 2008-2013 se détaillent comme suit :

- **Les initiatives jeunesse** : 0,6 million de dollars sur cinq ans ont été alloués à des initiatives pour permettre aux jeunes anglophones d'intégrer leurs apprentissages à l'extérieur de la salle de classe.

L'occasion d'utiliser le français à l'extérieur de la salle de classe a été reconnue comme un élément essentiel par de nombreux témoins. En effet, le niveau de connaissance du français dépend de la capacité des jeunes à utiliser la langue entre eux, avec leur famille ou pour l'obtention de services. Le Comité a rencontré informellement les représentants de deux associations étudiantes, l'Association étudiante de l'Université de Bishop's et l'Association étudiante du campus de Lennoxville du Collège régional Champlain, qui ont reconnu l'importance d'appuyer les échanges d'étudiants entre les diverses universités canadiennes. Les étudiants qui choisissent d'étudier à Sherbrooke veulent pouvoir étudier en anglais dans un environnement francophone.

Par ailleurs, YES Montréal a prié le gouvernement fédéral de ne pas transférer les programmes de la Stratégie emploi jeunesse à la province. L'organisme a demandé à ce que « chaque fois qu'un paiement de transfert est versé à la province, il [faille] considérer les conséquences de ce paiement pour la communauté anglophone du Québec »²²⁹.

I. LES IMMIGRANTS ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS

L'immigration et l'appui aux nouveaux arrivants posent de grands défis pour la population anglophone du Québec. Les communautés anglophones veulent, comme leur contrepartie francophone à l'extérieur du Québec, que le gouvernement fédéral joue pleinement son rôle afin d'attirer des immigrants, d'assurer leur intégration et de permettre le renouvellement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles veulent également que les nouveaux arrivants de langue maternelle anglaise, qu'ils soient originaires d'autres provinces canadiennes ou d'autres régions du Québec, puissent s'identifier comme membre à part entière de la communauté. Les prochains paragraphes résument les principaux défis et mettent l'accent sur de belles réussites dans ce secteur.

1. L'attraction et la rétention

Comme nous l'avons déjà mentionné, deux des principaux aspects de la population anglophone du Québec sont sa grande diversité et son caractère multiculturel. Devant le Comité, le commissaire aux langues officielles a souligné ceci : « La

²²⁹ YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 18.

communauté anglophone du Québec a toujours été inclusive et disposée à intégrer les nouveaux arrivants. Sa diversité et son évolution ont aussi été façonnées par l'immigration ainsi que par l'émigration vers d'autres parties du Canada »²³⁰. Pour le QCGN, cette diversité représente une grande force pour les communautés anglophones²³¹. De fait, plusieurs immigrants qui s'établissent au Québec ont un attrait pour la langue anglaise.

Les communautés anglophones ont un rôle essentiel à jouer dans l'attraction et la rétention des immigrants au Québec. Cependant, les lois et politiques en vigueur limitent le recrutement et la rétention d'immigrants et de nouveaux arrivants au sein des communautés anglophones du Québec. Comme on le sait, les responsabilités à l'égard de la sélection des immigrants et de l'accueil et de l'intégration des résidents permanents ont été transférées entre les mains du gouvernement du Québec en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins* de 1991. De fait, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont signé la première entente en matière d'immigration en 1971. L'Accord Canada-Québec de 1991 vise notamment « à préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et à assurer une intégration des immigrants dans la province respectueuse de son caractère distinct »²³². De même, la législation provinciale en vigueur dans le secteur de l'éducation n'autorise pas les immigrants à fréquenter les écoles de langue anglaise. Pour les enfants originaires des autres provinces canadiennes, ils doivent avoir reçu « la majeure partie » de leur enseignement en anglais pour obtenir l'autorisation de fréquenter une école anglaise au Québec.

L'enjeu pour la population québécoise d'expression anglaise consiste à déterminer les façons d'attirer de nouveaux arrivants dans les communautés de langue anglaise sans nuire aux aspirations de la majorité francophone. Elle cherche à obtenir un appui du gouvernement fédéral dans ses efforts pour recruter et retenir les immigrants anglophones, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage du français. Comme pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, la population québécoise d'expression anglaise voit dans l'immigration une façon d'assurer la pérennité des communautés anglophones et de leurs institutions. Le QCGN a résumé les défis vécus dans le secteur de l'immigration de la façon suivante : « L'immigration au Québec est pour la province une façon de préserver son importance démographique au Canada et de garantir l'intégration des immigrants, dans le respect de l'identité distincte du Québec. Le gouvernement de la province ne s'en est jamais servi pour renouveler les communautés de langue anglaise, dont un grand nombre disparaissent lentement sous, notamment, la pression démographique »²³³. Le QCGN a fait connaître sa position à propos de l'immigration :

²³⁰ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 6.

²³¹ Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 8.

²³² *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins*, signé par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec le 5 février 1991.

²³³ Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010), p. 10 et 11.

[...] il souhaite établir un partenariat avec le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec pour aider les immigrants anglophones à s'insérer et à s'adapter – en pleine connaissance de la nécessité d'apprendre le français, comme l'ont démontré les leaders de la communauté à l'égard de l'apprentissage du français par les jeunes – tout en maintenant des liens avec la communauté. Le problème, c'est que la question est trop souvent perçue comme une situation à somme nulle, c'est-à-dire que l'immigrant qui se tourne vers la communauté anglophone est considéré comme un francophone de moins, comme un membre de moins de la communauté francophone du Québec.²³⁴

2. L'appui des gouvernements : la recherche

Comme toutes les institutions fédérales, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a le devoir de prendre des mesures positives pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des deux communautés de langue officielle du Canada. Le ministère a donc une responsabilité envers la minorité anglophone du Québec en vertu de la partie VII de la Loi. Le partage des compétences et le manque de ressources rendent la tâche du ministère assez complexe à cet égard. Une représentante de CIC a décrit la situation de la façon suivante :

Cela fait quelques années que les communautés anglophones du Québec viennent nous rencontrer, au ministère, et nous disent que nous avons des responsabilités envers eux, en vertu de la partie VII. Comme on manque de fonds et qu'on veut évidemment s'assurer qu'on ne piétine pas sur l'accord Canada-Québec, on a donc travaillé avec eux pour faire un peu de recherche pour avoir de meilleures pratiques. On travaille aussi afin de comprendre le contexte de régionalisation de l'immigration pour voir comment on peut aider les communautés à retenir les immigrants anglophones dans les régions à l'extérieur de Montréal, par exemple. Nous ne sommes pas encore prêts à agir, mais plutôt de les aider à faire de la recherche. On leur a donné un peu d'argent à cette fin, c'est ce dont ils avaient le plus besoin.²³⁵

Dans le cadre de la Feuille de route (2008-2013), CIC a accordé une petite somme d'argent aux communautés anglophones du Québec dans le secteur de l'immigration. Les investissements prévus pour 2008-2013 serviront à :

- **La promotion de l'usage de l'anglais** : Des cérémonies de citoyenneté organisées en anglais viseront à créer des relations entre toutes les communautés de nouveaux arrivants dans la province.

²³⁴ *Ibid.*, p. 25.

²³⁵ Citoyenneté et Immigration Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n° 12, 2 novembre 2009, p. 28 et 29.

- **La recherche** : Une étude menée par la chercheuse Michèle Vatz Laaroussi, de l'Université de Sherbrooke, servira à évaluer le capital d'attraction et de rétention des populations immigrantes au sein des collectivités rurales au Québec où il y a une présence significative d'anglophones. Un atelier sur l'immigration et la diversité au sein des communautés anglophones du Québec a été financé par le ministère dans le cadre du Congrès national de Metropolis, qui a eu lieu à Montréal au printemps 2010. Une édition spéciale de l'Association des études canadiennes portant sur ce thème a été publiée en marge de ce congrès. Une revue de littérature portant sur les meilleures approches utilisées par les communautés francophones en situation minoritaire dans le secteur de l'immigration est en cours de réalisation; elle pourra servir de source d'inspiration pour les communautés anglophones en ce qui concerne l'élaboration des politiques, des programmes et des activités dans ce secteur.

3. Les défis : les réseaux, les emplois et la formation linguistique

Le commissaire aux langues officielles considère que les organismes anglophones ont jusqu'ici fait du bon travail en matière d'appui à l'immigration et est d'accord pour dire qu'il faut augmenter leurs ressources dans ce secteur :

Il serait bénéfique que les communautés anglophones du Québec puissent partager leur expérience en matière d'immigration et de prise en compte de la diversité, et qu'elles participent activement, par le fait même, aux débats de société menés sur le sujet. De plus, il serait important que les organismes des communautés anglophones obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour continuer de travailler à l'intégration et à l'épanouissement des nouveaux arrivants au Québec.²³⁶

En d'autres mots, le gouvernement fédéral devrait permettre aux communautés anglophones du Québec de maintenir en place ses réseaux et ses infrastructures en immigration et d'en créer d'autres lorsque le besoin se manifeste. Les témoignages ont montré que les communautés anglophones ont parfois du mal à intégrer les nouveaux arrivants à leurs réseaux. Jack Jedwab a commenté la situation de la façon suivante :

Le nombre d'immigrants anglophones au Québec est plus grand qu'on ne le suppose. On les oriente vers des établissements francophones pour apprendre la langue, ce qui est un objectif légitime et valide s'ils souhaitent devenir bilingues. Mais ils sont fondamentalement coupés de la communauté, de sorte que la communauté anglophone a de la difficulté à leur assurer un soutien institutionnel.²³⁷

Comme on le sait, l'intégration des immigrants passe souvent par l'accès aux emplois. L'accès à des réseaux est d'autant plus pertinent dans ce contexte, comme l'a affirmé une représentante du QCGN : « Les immigrants ont tendance à

²³⁶ Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2008-2009*, Ottawa, 2009, p. 81.

²³⁷ Jack Jedwab (14 juin 2010), p. 25.

se rattacher à la communauté anglophone, mais ils ont fréquenté l'école française parce qu'ils y sont obligés. Parfois, ils sont coupés des réseaux susceptibles de les aider à trouver un emploi »²³⁸. Un représentant de VEQ a abondé dans le même sens : « Il faut offrir davantage de services directs pour les aider à se trouver un emploi et à se créer un réseau social leur permettant de rencontrer des personnes aux prises avec les mêmes problèmes. Ainsi, ils n'auront pas l'impression d'être les seuls dans cette situation »²³⁹. Des témoins ont soulevé des préoccupations concernant la reconnaissance des titres de compétence étrangers et les problèmes de visas éprouvés par les étudiants universitaires qui désirent demeurer dans la province après leurs études.

L'intégration des immigrants passe aussi par l'accès à la formation. Des ressources gouvernementales existent pour offrir de la formation linguistique aux immigrants. Certains témoins ont soulevé la nécessité d'offrir ce genre de formation aux membres des communautés qui veulent en bénéficier. Selon le commissaire aux langues officielles: « Il faut faire en sorte que l'Entente Canada-Québec puisse inclure un financement pour la formation linguistique non seulement pour des immigrants ou des gens qui viennent d'autres provinces, mais également pour les membres de la communauté »²⁴⁰. Cette suggestion a été reprise par la FQAFE²⁴¹. De son côté, YES Montréal souhaiterait que du soutien gouvernemental soit offert aux immigrants pour l'apprentissage de l'anglais²⁴².

4. Le renouvellement de la population anglophone en région

Les organismes communautaires de plusieurs régions aimeraient pouvoir compter sur l'apport de nouveaux arrivants, qu'ils soient issus de l'immigration ou d'autres provinces canadiennes, pour assurer le renouvellement de la population anglophone. C'est notamment le cas en Gaspésie, en Outaouais, dans les Cantons de l'Est et à Québec, où la communauté anglophone doit composer avec deux réalités : l'exode des jeunes et le vieillissement de la population. Il faut trouver des moyens d'encourager les nouveaux arrivants à s'installer en région éloignée. Pour ce faire, ils doivent avoir accès à du soutien, à des réseaux et à des perspectives d'emploi.

²³⁸ Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 24.

²³⁹ Voice of English-speaking Québec (13 septembre 2010), p. 21.

²⁴⁰ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 12.

²⁴¹ Fédération québécoise des associations foyer-école (17 septembre 2010), p. 78.

²⁴² YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes) (25 octobre 2010), p. 8 et 9.

**BELLE RÉUSSITE :
LE PROGRAMME D'INTÉGRATION ET
DE MAINTIEN EN PLACE DES
NOUVEAUX ARRIVANTS**

Tous les cinq ans, 25 % de la population anglophone de la région de Québec se renouvelle grâce aux nouveaux arrivants. Cette population fait face à des obstacles de nature linguistique, sociale (isolement), économique (employabilité) et structurelle (manque d'information sur les services offerts).

Le programme d'intégration et de maintien en place des nouveaux arrivants, mis sur pied par Voice of English-speaking Québec, aide les nouveaux arrivants et leur famille dans leur adaptation au style de vie, à la culture et à l'environnement particulier de la région de Québec.

Il offre divers services : séances d'information, trousse, projets de jumelage, bulletins électroniques, banques d'emplois, etc. Il reçoit le soutien financier de la ville de Québec et est appuyé par de nombreux partenaires du milieu de l'éducation et de la communauté anglophone. Il vise trois objectifs particuliers :

- faciliter l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté anglophone minoritaire et à la communauté francophone majoritaire;
- créer des services qui répondent à leurs besoins, avant et après leur arrivée; et
- élaborer des services qui répondent aux besoins des employeurs qui embauchent de nouveaux arrivants.

Un représentant de VEQ a fait part au Comité d'une expérience prometteuse à cet égard, en parlant de son programme d'intégration et de maintien en place des nouveaux arrivants. Ce projet vise à aider les immigrants à surmonter les barrières linguistiques et l'isolement social, tout en leur offrant les services auxquels ils ont besoin pour la recherche d'emploi et l'accès à la formation. Les témoignages ont montré que la clé du succès réside dans de solides partenariats et une volonté partagée entre tous les intervenants de faire avancer les choses.

J. LES FEMMES

Le Comité a entendu un nombre limité de témoignages à propos des femmes anglophones. Le constat général pour ce secteur de développement est que l'accès aux services est limité.

1. Un accès limité aux services

L'accès aux services pour les femmes et leur famille semble engendrer plusieurs défis. Dans l'ensemble des régions à l'extérieur de Montréal, les infrastructures sont soit méconnues, soit inexistantes. Comme nous l'avons vu précédemment, sur la Basse-Côte-Nord, les futures mères doivent se déplacer dans un établissement de

santé d'une autre région plusieurs semaines avant leur accouchement. Dans plusieurs familles, l'un des deux époux occupe un emploi saisonnier à l'extérieur de la région; il s'agit souvent du seul moyen à leur disposition pour subvenir aux besoins de la famille. Le centre communautaire d'apprentissage de la Basse-Côte-Nord permet d'offrir quelques services aux femmes et à leur famille. De façon générale, les femmes qui vivent en région éloignée souffrent d'isolement.

On pourrait croire que la situation est plus rose sur l'île de Montréal. Pourtant, le Conseil des femmes de Montréal a soulevé certains défis vécus à cet endroit. Par exemple, certaines femmes anglophones ont du mal à intégrer le marché du travail. Pour les femmes plus âgées, l'exode des jeunes et le manque de soutien familial constituent des freins en matière d'épanouissement économique, d'accès aux services dont elles ont besoin ou encore d'intégration à la communauté. Un grand nombre de femmes anglophones se retrouvent donc isolées. « [...] elles se sentent plus isolées et elles ont tendance à rester au sein de leur propre petit groupe plutôt que de participer plus pleinement à la société »²⁴³.

Lors d'une visite sur les lieux du Centre des femmes de Lennoxville par le Comité, des représentantes de l'organisme ont déploré la disparition de certains fonds du gouvernement fédéral qui provenaient soit de RHDCC, soit de Condition féminine Canada. Du financement ponctuel est disponible par l'entremise de Patrimoine canadien. Mais celui-ci ne semble pas suffisant pour répondre aux besoins. De plus, il est difficile de déterminer avec précision où les fonds du gouvernement fédéral sont investis. Les femmes anglophones ont le sentiment que les services qui leur sont offerts ne sont pas de la même qualité que ceux offerts à la majorité francophone. En outre, les restrictions imposées par les institutions provinciales en matière d'affichage public restreignent la promotion active des services offerts aux femmes anglophones. Comme dans plusieurs autres secteurs de développement, il y a un manque criant de bénévoles en mesure d'appuyer le travail des organismes communautaires. La volonté pour mener à bien des projets est là. Malheureusement, les ressources sont insuffisantes.

K. LES AÎNÉS

Les communautés anglophones du Québec se préoccupent beaucoup de l'avenir de leurs aînés. Les témoignages ont fait ressortir un manque d'appui à ce segment de la population. Les ressources et les services offerts sont nettement insuffisants.

1. Le vieillissement de la population et l'accès aux services

Au Québec, la population anglophone est plus âgée que la population francophone. « Dans neuf des régions du Québec, la population anglophone compte 20 % de plus de personnes âgées que la population francophone »²⁴⁴. Deux phénomènes contribuent au vieillissement de la population anglophone : l'exode des jeunes et l'absence de la « génération du milieu ». Ces deux phénomènes entraînent une baisse du soutien par la famille pour les aînés. Or, les données de *l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle au Canada* avaient montré que les anglophones ont plus tendance à s'adresser à des membres de la famille ou à des amis en cas de maladie²⁴⁵.

²⁴³ Conseil des femmes de Montréal (29 novembre 2010), p. 29.

²⁴⁴ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 116.

²⁴⁵ Statistique Canada (2007).

Le vieillissement de la population entraîne une augmentation des besoins en matière de soins de longue durée et de soins palliatifs pour un grand nombre d'aînés anglophones. Pourtant, dans plusieurs régions du Québec, y compris à Montréal, les aînés ont de la difficulté à avoir accès aux services dont ils ont besoin. « Les parents de bon nombre de mes amis n'arrivent pas à obtenir une place dans un centre d'accueil au Québec – même à Montréal – parce qu'il n'y en a pas. Les soins ne sont pas disponibles »²⁴⁶.

Dans la région de Québec, une résidence offre des services en anglais pour les personnes âgées : la résidence Saint Brigid's. Seul un infime pourcentage de la population anglophone y a accès. Un représentant de VEQ a affirmé que « l'accessibilité représente en soi un problème. La demande est tellement forte que beaucoup de nos aînés n'auront malheureusement jamais accès à cette institution »²⁴⁷. Le Comité a eu la chance d'effectuer une visite sur les lieux de cette résidence et d'y rencontrer un certain nombre de dirigeants, bénévoles et résidents. L'accueil chaleureux et le dévouement sans borne de ces gens pour le bien-être des aînés ont été source d'espoir.

En Outaouais, il y a aussi une résidence offrant des services bilingues aux aînés. Le manque d'accès n'a toutefois pas été soulevé comme un problème dans cette région. En région éloignée, comme en Gaspésie ou sur la Côte-Nord, le parcours pour l'obtention de services pour les aînés est jonché d'obstacles : manque de soutien de la famille, manque de bénévoles, absence de routes, etc.

Le manque de connaissance du français chez les personnes âgées représente parfois un obstacle pour l'accès aux services. À Québec, un témoin a soutenu que « les aînés âgés de 65 ans et plus ont souvent des capacités langagières limitées, ce qui cause des difficultés dans les établissements de soins de longue durée »²⁴⁸. Dans certaines familles, comme cela a été soulevé à la Côte-Nord, les aînés ne sont même pas capables d'entretenir une conversation avec leur propre famille.

2. Les besoins particuliers des aînés anglophones

Plusieurs aînés anglophones ne peuvent pas compter sur le soutien de leur famille. Cela s'explique, d'une part, par une offre de service qui est pauvre ou inexistante, et d'autre part, par le phénomène d'exode de la population. Ainsi, de plus en plus d'aînés « ne cherchent même plus à accéder aux services auxquels ils ont droit parce qu'ils craignent d'être confrontés à un refus ou à de l'incompréhension, et de déranger parce qu'il n'y a pas de services, de transport ou d'accès »²⁴⁹. Une représentante du Coasters' Association a décrit quelques situations extrêmes vécues par les aînés de sa région :

²⁴⁶ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 34.

²⁴⁷ Voice of English-speaking Quebec (13 septembre 2010), p. 16.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 13.

²⁴⁹ Association des Townshippers (15 septembre 2010), p. 17.

Nous avons des parents qui partent pendant quatre à six mois par année, laissant les personnes âgées se débrouiller seules et s'occuper de leurs petits-enfants ou de leurs neveux et nièces. [...] Nous avons des couples qui ont été mariés pendant 60 ans dont l'époux a été placé à Blanc-Sablon et l'épouse, à Harrington Harbour. Ils ne se reverront probablement jamais à cause de la distance et de l'absence de routes; ils ne peuvent pas voyager d'un endroit à l'autre, ce qui est traumatisant pour eux.²⁵⁰

Plusieurs aînés se tournent vers les services de bénévoles pour répondre à leurs besoins. Dans certaines régions, les bénévoles ne sont tout simplement pas disponibles. Aux dires du RCSSS :

Il reste donc un nombre limité de citoyens qui doivent endosser le rôle difficile de soignants pour la population anglophone du Québec. Les bénévoles qui normalement assureraient bon nombre des services offerts aux aînés ne sont tout simplement pas là, alors ceux qui restent sont carrément débordés et souffrent trop souvent d'épuisement professionnel.²⁵¹

La nécessité n'offrir de la formation dans le domaine des soins à domicile a été soulevée par VPGN²⁵². Le CAM a fait part au Comité d'un projet appuyé par RHDCC pour encourager le bénévolat chez les jeunes et pour aider à bâtir des ponts entre les jeunes et les aînés²⁵³.

Alors que faut-il faire pour assurer une meilleure qualité de vie aux aînés anglophones du Québec? Ce qui ressort de plusieurs témoignages, c'est que l'on veut miser sur l'autonomie des personnes âgées. On veut permettre aux personnes âgées d'accéder aux services de santé dont elles ont besoin, d'une part, et on veut leur donner la possibilité de participer à la vie communautaire ainsi qu'aux activités sociales et culturelles dans leur langue, d'autre part. L'importance de maintenir l'autonomie des personnes âgées par la présence et la disponibilité d'activités sociales et culturelles en anglais a été soulevée dans la région de Québec, dans les Cantons de l'Est, en Gaspésie et en Outaouais. Un représentant de VEQ a affirmé : « [O]n n'offre pratiquement aucun service ni aucune activité en anglais aux 50 à 65 ans qui, par conséquent, sont souvent victimes d'isolement social »²⁵⁴.

En région éloignée ou en milieu rural, ce phénomène d'isolement est amplifié par l'insuffisance de transport. Plusieurs témoignages ont démontré l'importance de regrouper les services destinés aux personnes âgées au même endroit. Devant le Comité, une représentante de Patrimoine canadien a reconnu ce qui suit : « Ce qui semble bien fonctionner dans certains coins de pays, c'est lorsqu'on regroupe ensemble le centre communautaire, le centre des aînés, les garderies pour enfant,

²⁵⁰ Coasters' Association (13 septembre 2010), p. 46.

²⁵¹ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 116.

²⁵² Vision Percé – Gaspé Now (13 septembre 2010), p. 32.

²⁵³ Conseil des anglophones madelinots (14 décembre 2010).

²⁵⁴ Voice of English-speaking Quebec (13 septembre 2010), p. 13.

la radio communautaire. On a un genre de masse critique qui fait en sorte que les aînés, par exemple, ont un peu plus d'appui par la force des choses »²⁵⁵.

Quelques cas de belles réussites qui ont été cités devant le Comité. Par exemple, le campus St-Lawrence du Collège régional Champlain a un programme qui permet à une trentaine d'étudiants de recevoir une formation pour devenir préposés aux soins auprès des aînés. Aux dires des représentants du collège, ce programme a un impact positif auprès des jeunes²⁵⁶. Au cours de la dernière année, le QCGN a lancé son Plan d'action à l'intention des aînés d'expression anglaise du Québec, qui présente un portrait des principaux défis et des actions à prendre pour améliorer le sort de ce segment de la population²⁵⁷. Cela constitue un premier pas en vue d'assurer aux aînés anglophones les services auxquels ils ont droit.

L. LA RECHERCHE

Il y a de grands besoins à combler en matière de recherche afin de mieux comprendre les réalités et les défis des communautés anglophones du Québec. Dans les lignes qui suivent, nous traçons le portrait des principaux défis dans le secteur de la recherche.

1. Mieux comprendre les besoins des communautés anglophones

C'est par la recherche qu'on arrive à mieux comprendre les facteurs qui influencent la vitalité des communautés et qu'on arrive à mettre en place des mesures pertinentes pour améliorer leur situation. Les acteurs qui travaillent au développement et à l'épanouissement de ces communautés doivent donc pouvoir compter sur des données disponibles, fiables et à jour. C'est dans cet esprit que le Commissariat aux langues officielles a publié des études sur la vitalité de trois communautés anglophones du Québec, en juin 2008²⁵⁸. C'est aussi dans cet esprit que le RCSSS a « consacré énormément de temps à l'élaboration d'une base de connaissances sur la communauté anglophone »²⁵⁹. Une représentante de l'Université Bishop's s'est exprimée ainsi devant le Comité :

Je peux dire [...] qu'il y a une reconnaissance du fait que la recherche visant la population anglophone minoritaire du Québec n'est pas à la hauteur, à ce jour, des problèmes et des situations. Je pense que les universités anglophones du Québec – et toutes les universités du Québec, peut-on dire – ont un rôle à jouer pour redresser cette situation.²⁶⁰

²⁵⁵ Patrimoine canadien, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 3, 23 mars 2009, p. 23.

²⁵⁶ Collège régional Champlain – campus St-Lawrence (13 septembre 2010), p. 62.

²⁵⁷ Quebec Community Groups Network, *Tracer la voie pour vieillir en santé et demeurer actif : Plan d'action à l'intention des aînés d'expression anglaise du Québec*, 2010-1015.

²⁵⁸ Commissariat aux langues officielles (juin 2008).

²⁵⁹ Réseau communautaire de santé et de services sociaux (14 septembre 2010), p. 115.

²⁶⁰ Université Bishop's (16 septembre 2010), p. 47.

Il existe à l'heure actuelle un centre et un réseau qui se consacrent entièrement à la recherche sur les communautés anglophones du Québec. Le Centre de recherche des Cantons de l'Est, affilié à l'Université Bishop's « assure la préservation des documents historiques concernant la communauté anglophone de la région »²⁶¹. Ce centre est actif depuis une trentaine d'années et se consacre surtout aux recherches sur la population des Cantons de l'Est. Bien sûr, le centre pourrait accomplir davantage s'il était mieux financé.

Le Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (RRCQEA) a été créé au printemps 2009. Noel Burke a décrit la mission du RRCQEA de la façon suivante :

Ce réseau a été créé dans le but d'améliorer la viabilité et la durabilité de la communauté. [...] Il] a pour rôle d'encourager et d'alimenter la recherche sur la communauté québécoise d'expression anglaise dans l'intérêt d'établir et d'affirmer l'identité de cette communauté et de ses membres, ainsi que de formuler des opinions et des positions qui doivent être examinées et adoptées à l'égard de la communauté d'expression anglaise pour l'avenir.²⁶²

Le RRCQEA travaille en partenariat étroit avec l'Université Concordia, le QCGN et les communautés anglophones.

Un grand nombre de témoins a partagé l'avis suivant : c'est en connaissant mieux les réalités des communautés anglophones du Québec que l'on pourra mieux répondre à leurs besoins. La recherche constitue un moyen « d'informer le public, de dissiper les idées fausses et de rétablir les faits »²⁶³. Nous l'avons vu tout au long de ce rapport, les réalités des communautés anglophones du Québec ont changé au fil des ans. Ces faits sont soit méconnus, soit mal compris, soit mal communiqués. Une représentante du Commissariat aux langues officielles a rappelé que « même lorsque les statistiques sur le revenu sortent par Statistique Canada, un débat persiste. Alors, on a besoin de ces données fiables et cela doit être fait de très bonne façon »²⁶⁴. Dans cette perspective, certains témoins ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme le portrait de Statistique Canada publié en 2010.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 44.

²⁶² Noel Burke (14 juin 2010), p. 12.

²⁶³ *Ibid.*, p. 13.

²⁶⁴ Commissariat aux langues officielles, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 10, 4 octobre 2010, p. 10.

2. Les statistiques

Il faut souligner que l'interprétation des statistiques pose de grands défis pour la population anglophone du Québec. Comme nous l'avons vu précédemment, la taille de cette population varie selon le type de variable utilisée. À l'échelle fédérale, on définit les anglophones selon la première langue officielle parlée (PLOP), et ce, dans le but d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation de services*²⁶⁵. À l'échelle provinciale, on tend plutôt à utiliser la langue maternelle pour définir le nombre d'anglophones. Somme toute, on constate un écart d'environ 387 500 personnes selon que l'on utilise l'une ou l'autre de ces variables.

Un représentant de Statistique Canada a reconnu ce qui suit : « Chaque variable linguistique a [...] certains avantages et certains inconvénients, dépendamment de ce que nous voulons étudier »²⁶⁶. Les communautés anglophones préfèrent utiliser une variable plus inclusive, comme la PLOP, qui permet de tenir compte des comportements linguistiques des immigrants. Un témoin des Cantons de l'Est a soutenu que : « [L]a communauté anglophone se définit elle-même. Ceux qui choisissent d'être anglophones le sont »²⁶⁷.

L'utilisation de données qui ne reflètent pas la réalité de la population peut entraîner des effets néfastes sur l'offre et la disponibilité des services. Par exemple, un témoin de la région de Vaudreuil-Soulanges a parlé du défi posé par l'accueil d'un grand nombre d'immigrants anglophones dans sa région :

Chaque année, le 1^{er} janvier, le gouvernement du Québec publie un décret qui prévoit, selon la population, l'utilisation des écoles, des hôpitaux, et des services sociaux et de santé. Tout est fondé sur le décret du premier jour de l'année. Ce décret n'est jamais un reflet adéquat de la réalité, simplement parce que la population augmente si rapidement qu'on n'a jamais un aperçu réaliste de ce qui se passe. [...] Les vieux instruments de mesure n'existent plus. Les gens arrivent de Montréal, et certains ont droit à un enseignement en anglais, et d'autres pas. Néanmoins, leur langue de service est l'anglais. Il y a beaucoup d'Asiatiques et de Sikhs.²⁶⁸

Tout juste avant la tenue des audiences publiques au Québec, le gouvernement a annoncé par la voie d'un décret ministériel qu'il éliminerait le questionnaire long de recensement au profit d'une enquête à participation volontaire (l'Enquête nationale auprès des ménages). Cette décision a provoqué un tollé de contestations de la part de plusieurs organismes représentatifs des communautés de langue officielle

²⁶⁵ *Règlement sur les langues officielles : communications avec le public et prestation des services*, 16 décembre 1991 (DORS/92-48).

²⁶⁶ Statistique Canada, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 3^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 11, 18 octobre 2010, p. 11.

²⁶⁷ Commission scolaire Eastern Townships (16 septembre 2010), p.72.

²⁶⁸ *Hudson-St. Lazare Gazette* (29 novembre 2010), p. 35.

en situation minoritaire, y compris les communautés anglophones du Québec. Certains des témoins rencontrés ont réagi à cette annonce.

Un représentant du *Hudson-St. Lazare Gazette* a dit : « Je trouve qu'il est très dommage que nous n'aurons plus le long formulaire. Ce dernier nous donnait de l'information précisément sur ce genre de changement démographique. Il s'agit d'une grave erreur politique »²⁶⁹. Selon l'ACSAQ, la disparition du questionnaire long rendra plus difficiles la planification et l'offre de service dans les écoles de langue anglaise²⁷⁰. Le commissaire aux langues officielles n'a pas été en mesure de se prononcer sur cette question, qui faisait l'objet d'une enquête au moment des audiences publiques. À propos de la fiabilité des données qui seront recueillies dans le cadre de la nouvelle enquête, une représentante de Statistique Canada a affirmé :

L'enquête nationale sur les ménages est une nouvelle enquête. [...] Nous ne serons pas renseignés sur la qualité de l'information tant que nous n'aurons pas procédé à la cueillette, à l'évaluation et à la diffusion de cette information. [...] Nous allons recourir à une méthodologie d'enquête que nous avons utilisée pour d'autres enquêtes mais étant donné que c'est nouveau, nous ne pourrions pas nous prononcer avant la cueillette et l'évaluation des renseignements.²⁷¹

De façon générale, plusieurs témoins ont dit qu'il était nécessaire d'obtenir des données fiables et à jour, que ce soit pour mesurer les effets des programmes d'immersion sur le développement des communautés anglophones, comprendre les facteurs qui poussent les jeunes anglophones au décrochage scolaire, mesurer l'impact du vieillissement de la population ou de l'exode des jeunes sur la vitalité communautaire ou encore évaluer le rôle des immigrants dans la revitalisation des communautés. Il apparaît donc important que le gouvernement fédéral continue de soutenir des projets de recherche pour mieux comprendre les réalités et les défis des communautés anglophones du Québec.

²⁶⁹ *Ibid.*, p. 41.

²⁷⁰ Association des commissions scolaires anglophones du Québec (17 septembre 2010), p. 83.

²⁷¹ Statistique Canada (18 octobre 2010), p. 24.

« La communauté anglophone du Québec est consciente que le soutien de l'épanouissement et du développement de la communauté minoritaire canadienne de langue anglaise constitue un défi pour le gouvernement du Canada. Aux termes de la Loi sur les langues officielles de 1988, le gouvernement a pour mandat de prendre des mesures positives afin de favoriser « l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada » et d'appuyer leur développement dans le respect de l'autorité et des pouvoirs des provinces. La tension inhérente aux affaires des communautés minoritaires de langue anglaise du Canada, qui sont, par coïncidence, toutes situées au Québec, est évidente. »

Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010)

LES MESURES À PRENDRE : OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente section résume les principales observations du Comité et présente au gouvernement fédéral une série de recommandations visant à favoriser l'épanouissement de la minorité anglophone et à appuyer son développement.

A. L'APPUI DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. La vitalité des communautés anglophones du Québec

Comme nous l'avons indiqué au tout début de ce rapport, le défi pour les communautés anglophones du Québec ne consiste pas à assurer la survie de leur langue. Il s'agit plutôt d'assurer leur pérennité et d'appuyer leur vitalité dans l'ensemble des régions du Québec. Dans ce contexte, il est primordial de reconnaître que le respect des droits et des besoins particuliers des communautés de langue officielle en situation minoritaire, tant du côté anglophone que francophone, mérite une attention tout aussi soutenue. Les obligations inscrites à l'intérieur de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *Loi sur les langues officielles* sont claires : le français et l'anglais bénéficient de droits et de statuts égaux et le gouvernement fédéral se doit d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones.

La présente étude a fait ressortir de nombreux défis vécus par les communautés anglophones dans l'ensemble des régions du Québec et dans différents secteurs qui touchent à leur développement. Elle a également mis l'accent sur un certain nombre de belles réussites sur lesquelles le gouvernement fédéral peut s'inspirer pour appuyer la vitalité de ces communautés.

Ce que les communautés anglophones souhaitent obtenir d'abord et avant tout de la part des gouvernements, c'est une reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins particuliers. Le gouvernement fédéral doit donc prendre acte des constats identifiés dans l'étude du Comité. Il doit reconnaître que les communautés anglophones du Québec bénéficient de droits et de privilèges égaux et qu'elles ont

des besoins spécifiques qui méritent l'attention de toutes les institutions fédérales. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que la minorité anglophone du Québec :

- a) **bénéficie de droits et de privilèges égaux.**
- b) **a des besoins spécifiques qui méritent une attention soutenue de la part de toutes les institutions fédérales.**

2. La transparence

L'un des grands défis pour les communautés anglophones est de savoir quand, dans quels secteurs et sous quelles conditions les gouvernements investissent des fonds pour appuyer leur développement. Les témoignages ont montré que les organismes communautaires anglophones exigent une plus grande reddition de compte à cet égard. Ils souhaiteraient recevoir, là où il est possible de le faire, leurs fonds directement du gouvernement fédéral.

Une meilleure transparence permettrait de savoir si les institutions fédérales s'acquittent bien de leurs responsabilités à l'égard du développement des communautés. Il devrait en être de même pour les fonds transférés du gouvernement fédéral à la province. Selon le commissaire aux langues officielles: « L'interprétation qu'on a tendance à donner au transfert des fonds du gouvernement fédéral aux provinces, c'est qu'on n'exige pas de comptes rendus de l'utilisation des fonds. C'est une bataille qui a été établie depuis assez longtemps »²⁷². Le QCGN a affirmé ce qui suit :

L'un des éléments les plus importants sur lesquels nous avons insisté ces dernières années auprès de nos partenaires et amis d'Ottawa est la nécessité de s'assurer, quand il est question de transférer des services ou des crédits au Québec, d'établir des mécanismes nous permettant de suivre la façon dont ils sont utilisés, de sorte que nous soyons sûrs d'avoir au moins notre part.²⁷³

Le Comité est d'avis que les fonds fédéraux transférés au Québec pour les communautés anglophones doivent être utilisés à cette fin. Pour ce faire, les processus de reddition de compte doivent être améliorés dans tous les secteurs, que ce soit en éducation, en santé ou ailleurs. Trop souvent, les retards dans le versement des fonds ont des effets néfastes sur le développement des communautés, qui dépendent du financement gouvernemental pour mener à terme certains projets. Pour s'assurer que les communautés anglophones

²⁷² Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (2 mars 2009), p. 31.

²⁷³ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 40.

reçoivent leur juste part du financement et qu'elles soient traitées de façon équitable, il est essentiel que les institutions fédérales procèdent à la révision de leurs modes de financement dans le cadre de leurs paiements de transfert touchant aux activités de ces communautés.

La transparence doit être le mot d'ordre dans toutes les relations fédérales-provinciales qui touchent au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le ministre du Patrimoine et des Langues officielles a lui-même affirmé : « Pour chaque province, il doit y avoir quelqu'un qui est responsable de voir à ce que les fonds que notre gouvernement attribue aux provinces soient octroyés »²⁷⁴. Son ministère devrait encourager chacune des provinces à respecter les exigences en matière de transparence et de reddition de compte.

Le Comité reconnaît que des améliorations ont été apportées au cours des dernières années aux processus de reddition de compte. Mais ces efforts semblent insuffisants pour répondre aux attentes des communautés. Comme l'a souligné le commissaire aux langues officielles dans une lettre envoyée au Comité : « En dépit du fait qu'il y ait eu un effort au cours [des] dernières années pour resserrer les mécanismes de reddition de compte, des lacunes demeurent »²⁷⁵. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 2 :

Que lorsque des paiements de transfert touchent des activités au profit des communautés anglophones du Québec, les institutions fédérales :

- a) s'assurent en tout temps d'établir, en collaboration avec la province et les communautés, des mécanismes de reddition de compte transparents, simples à comprendre et accessibles au public.
- b) remettent les fonds directement aux organismes anglophones du Québec, là où il est possible de le faire.
- c) procèdent à la révision de leurs modes de financement pour s'assurer que les communautés anglophones reçoivent leur juste part et soient traitées de façon équitable.

3. Une stratégie gouvernementale axée sur les besoins des communautés anglophones du Québec

L'une des principales stratégies mises sur pied par le gouvernement fédéral dans le domaine des langues officielles est la Feuille de route (2008-2013). Cette initiative arrive à mi-parcours et le gouvernement amorcera bientôt sa réflexion sur les suites à y donner.

²⁷⁴ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 20.

²⁷⁵ Graham Fraser (14 janvier 2010), p. 4.

À l'heure actuelle, seulement six des seize ministères visés par cette stratégie gouvernementale ont des mesures qui portent spécifiquement sur les communautés anglophones du Québec²⁷⁶. Plusieurs témoins ont déploré que certains investissements de la Feuille de route (2008-2013) aient été limités aux communautés francophones, comme c'est le cas dans les secteurs de l'immigration, de l'alphabétisation ou de la petite enfance.

Selon les chiffres qui ont été fournis au Comité par Patrimoine canadien, on constate que la part du montant total de la Feuille de route (2008-2013) accordée aux communautés anglophones sur cinq ans tourne aux alentours de 13 %, c'est-à-dire un peu plus de 145 millions de dollars sur les 1,1 milliards de dollars prévus pour les cinq prochaines années.

Si l'on tient compte des données du recensement de 2006 sur la PLOP, l'effectif de la minorité anglophone est à peu près semblable à celui de la minorité francophone à l'échelle canadienne, c'est-à-dire : 994 700 personnes de langue anglaise du côté du Québec contre 997 100 personnes de langue française à l'extérieur du Québec.

En prenant connaissance de ces données, le Comité saisit pourquoi les communautés anglophones questionnent l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de leur développement. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a répondu à ces critiques en rappelant que les sommes identifiées dans la Feuille de route (2008-2013) couvrent plusieurs ministères et sont distribuées équitablement à la grandeur du pays, en fonction des besoins. « Je ne pense pas qu'il soit juste de dire que le Québec reçoit moins d'argent, car la relation entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, sur le plan juridique et politique, est beaucoup plus compliquée qu'avec le reste du pays. Avec la Feuille de route, ce groupe ne manque certainement pas d'argent »²⁷⁷.

Pour améliorer la mise en œuvre de la Feuille de route (2008-2013), le QCGN a suggéré de développer une méthode d'évaluation globale afin de permettre à tous les ministères visés de tenir compte des priorités des communautés anglophones du Québec. « Pour chacune des priorités, il s'agit de savoir ce que cela peut donner au Québec. Pour cela, une réflexion sérieuse s'impose. La partie VII en fait partie; il en va de même pour l'engagement, la compréhension et la volonté de faire preuve d'innovation »²⁷⁸.

D'autres organismes ont suggéré d'améliorer les communications entourant la Feuille de route (2008-2013). Les témoignages ont fait ressortir une méconnaissance des possibilités de financement offertes aux communautés par le gouvernement fédéral dans certains secteurs. À ce sujet, VGPN a affirmé que « [...] certaines régions n'ont pas pu participer avec succès aux programmes à

²⁷⁶ Pour plus de détails, veuillez consulter l'Annexe E.

²⁷⁷ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 15.

²⁷⁸ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 28 et 40.

cause du manque de communication de l'information »²⁷⁹. Aux dires de l'organisme, DEC aurait lui-même reconnu que les renseignements n'ont pas été communiqués de façon méthodique²⁸⁰.

À la lumière des témoignages entendus, le Comité estime que le gouvernement doit apporter des améliorations aux stratégies de communication en vue de rejoindre efficacement les communautés, car certaines d'entre elles ne semblent visiblement pas au courant du financement disponible. En outre, le Comité espère que le gouvernement fédéral accordera une attention particulière aux besoins des communautés anglophones du Québec dans le cadre de sa réflexion sur les suites à donner à l'actuelle Feuille de route (2008-2013). Pour ce faire, il doit tenir compte dès maintenant, à l'intérieur de son Cadre de responsabilisation et de coordination, des besoins spécifiques des communautés anglophones du Québec. En disposant de critères et d'indicateurs précis, les institutions fédérales seront plus aptes à définir les montants qu'elles consacrent aux communautés anglophones dans le cadre de leurs programmes et à justifier les déséquilibres, le cas échéant. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 3 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) incite l'ensemble des ministères visés par la Feuille de route (2008-2013) à revoir, en consultation avec les communautés anglophones, les stratégies de communication pour mieux faire connaître le financement disponible dans l'ensemble des régions du Québec.**
- b) revoie dès maintenant, en consultation avec les communautés anglophones, le Cadre de responsabilisation et de coordination et établisse des critères et des indicateurs précis pour que toutes les institutions fédérales puissent tenir compte des besoins particuliers de ces communautés.**
- c) exige la prise en compte de ces critères par les institutions fédérales qui participeront au développement de la prochaine stratégie gouvernementale en matière de langues officielles, afin de définir les montants consacrés aux deux communautés de langue officielle en situation minoritaire et de justifier les déséquilibres, le cas échéant.**

4. Les mesures positives et la consultation

Il est important de rappeler que les fonds de la Feuille de route (2008-2013) ne représentent qu'une partie des investissements engagés par le gouvernement du Canada pour la dualité linguistique. Ainsi, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a tenu à rappeler qu'environ 22 % du budget régulier de

²⁷⁹ Vision Gaspé – Percé Now (13 septembre 2010), p. 35.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 40.

son ministère a été consacré aux communautés anglophones du Québec en 2009-2010²⁸¹.

En vertu de la partie VII de la Loi, toutes les institutions fédérales ont la responsabilité de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et promouvoir la dualité linguistique. Ces responsabilités, elles s'appliquent autant aux communautés francophones qu'aux communautés anglophones en situation minoritaire. Les témoins rencontrés dans le cadre de cette étude ont insisté pour que les institutions fédérales situées au Québec prennent des mesures positives à leur égard, et qu'elles le fassent en tenant compte des circonstances particulières de la minorité anglophone.

Le Comité a déposé un rapport sur la mise en œuvre de la partie VII de la Loi en juin 2010, dans lequel il a identifié trois éléments pour guider les institutions fédérales dans la prise de mesures positives :

- Les institutions fédérales tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique dans le cadre de l'élaboration de leurs programmes et politiques.
- Les institutions fédérales prennent les moyens de se familiariser avec les besoins et les intérêts des communautés de langue officielle en situation minoritaire, par l'entremise de la consultation ou d'autres mécanismes similaires.
- Les institutions fédérales démontrent qu'elles ont évalué l'impact linguistique de leurs décisions.²⁸²

Le Comité est conscient que les mesures positives pourront prendre des formes extrêmement différentes selon le contexte. Mais il continue de croire que Patrimoine canadien doit guider les institutions fédérales dans la mise en œuvre de la partie VII en se fondant sur des exigences précises. Comme l'a si bien dit l'honorable Michel Bastarache devant le Comité : « Les ministères doivent connaître leurs obligations pour être en mesure de les rencontrer »²⁸³.

Pour ce qui est du premier élément identifié par le Comité, celui de la prise en compte des besoins, il semble que certaines institutions fédérales situées au Québec aient du mal à respecter les exigences de la partie VII de la Loi de façon systématique lorsqu'elles conçoivent leurs programmes et politiques. Plusieurs des témoins rencontrés dans le cadre de cette étude se sont plaints que leurs besoins

²⁸¹ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 17.

²⁸² Comité sénatorial permanent des langues officielles, *La mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles : On peut faire encore mieux*, 3^e session, 40^e législature, juin 2010, p. 47.

²⁸³ L'honorable Michel Bastarache, *Délibérations du Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 2^e session, 40^e législature, Fascicule n^o 11, 26 octobre 2009, p. 47.

n'étaient pas toujours pris en compte dans les programmes fédéraux. Certains ministères reconnaissent déjà l'utilité d'adapter leurs programmes aux besoins des différentes collectivités du pays et sont tout à fait conscients des défis que cela engendre en termes de planification. Un représentant de RHDCC s'est exprimé comme suit :

Bon nombre des défis que nous avons à relever en ce qui concerne la conception et la prestation de nos programmes sont liés au fait que les programmes ont une approche nationale, mais comme nous le savons, chacune de nos communautés de langue officielle en situation minoritaire est unique, de sorte que nous tentons de nous assurer que le programme est suffisamment souple pour répondre aux besoins et aux priorités de chacune de ces collectivités. Nous établissons des paramètres généraux concernant les objectifs du programme et nous tentons ensuite de nous assurer que la mise en œuvre du programme est assez souple pour s'adapter à la collectivité. Cette souplesse pour moi demeure toujours un défi.²⁸⁴

Le Comité estime que toutes les institutions fédérales situées au Québec doivent développer des mécanismes qui leur permettront de tenir compte des besoins des communautés anglophones au moment où ils conçoivent leurs programmes et politiques. Elles peuvent, par exemple, s'engager à respecter les directives contenues dans le *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor*²⁸⁵. Selon ce guide, les présentations au Conseil du Trésor contiennent une description de l'incidence des initiatives des institutions fédérales sur l'application des parties IV, V, VI et VII de la Loi. Le gouvernement a d'ailleurs reconnu l'importance de cet outil dans la réponse qu'il a envoyée au Comité en novembre 2010²⁸⁶. Le Comité juge que le Conseil du Trésor devrait tenir responsable les institutions fédérales du respect des directives contenues dans ce guide. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 4 :

Que le président du Conseil du Trésor tienne responsable les institutions fédérales situées au Québec du respect des exigences inscrites à l'Annexe E du *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor*, en exigeant une analyse systématique des incidences sur les langues officielles pour toutes les initiatives soumises à son approbation.

Pour ce qui est des deux autres éléments identifiés par le Comité, la consultation et l'impact linguistique des décisions, les témoignages ont montré que des

²⁸⁴ Ressources humaines et Développement des compétences Canada (3 mai 2010), p. 53.

²⁸⁵ Conseil du Trésor, *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor – Annexe E : Langues officielles*.

²⁸⁶ Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *La mise en œuvre de la partie VII de la Loi sur les langues officielles : On peut faire encore mieux*, déposée le 25 novembre 2010.

améliorations doivent être apportées dans les actions des institutions fédérales situées au Québec. Si certains organismes communautaires anglophones se sentent écoutés par le gouvernement, d'autres ont plutôt l'impression d'être laissés pour compte. De fait, le degré de consultation varie selon le secteur, selon la région, et selon l'institution fédérale qui offre le service. Le commissaire aux langues officielles est même allé jusqu'à dire que : « Dans certains bureaux régionaux du Québec, on ne comprend pas mieux la minorité de langue anglaise dans un ministère fédéral que dans un ministère provincial »²⁸⁷.

Dans sa réponse de novembre 2010, le gouvernement a reconnu que c'est en demeurant à l'écoute des communautés qu'une institution est plus apte à prendre des mesures positives²⁸⁸. Les institutions fédérales situées au Québec doivent comprendre qu'à l'intérieur même de la province, les besoins des communautés anglophones varient d'une région à l'autre. Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a lui-même affirmé que la consultation était essentielle « afin de comprendre la grande diversité qui existe au Canada »²⁸⁹. Selon le QCGN, les institutions fédérales n'ont pas un cadre de référence approprié pour tenir compte des besoins particuliers des communautés anglophones :

Lorsque le gouvernement fédéral établit des politiques et des programmes, il consulte souvent les principaux intéressés. Mais, à présent nous devons l'amener à voir la situation dans une autre optique, étant donné que son cadre de référence est toujours la communauté francophone. [...] Donc, l'une des plus grandes difficultés que nous rencontrons dans nos rapports avec les ministères fédéraux concerne leur cadre de référence. Tous ces beaux fonctionnaires qui rédigent les politiques sur les langues officielles sont Franco-Ontariens ou Franco-Manitobains. Ils ont une certaine idée de ce que c'est que d'être francophone hors Québec, ce qui est très important. Mais, le fait est que peu d'entre eux ont travaillé avec nous au Québec.²⁹⁰

Comme l'a mentionné l'honorable Michel Bastarache devant le Comité, l'évaluation de l'impact linguistique des décisions est un élément clé dans la mise en œuvre de la partie VII de la Loi :

Que sont ces mesures positives? Au minimum, c'est de s'assurer que chaque fois qu'un service est mis en place, on tienne compte du fait qu'il y a deux communautés égales qui doivent avoir un accès égal à des services d'égale qualité. Nous devons, au départ, nous poser la question des impacts. Quel est l'impact de ma décision sur la communauté minoritaire? Est-ce un impact négatif? Si oui, est-ce encore une mesure justifiée?²⁹¹

²⁸⁷ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010), p. 21.

²⁸⁸ Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles (25 novembre 2010).

²⁸⁹ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 12.

²⁹⁰ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 34.

²⁹¹ L'honorable Michel Bastarache (26 octobre 2009), p. 40.

Le Comité est d'avis que les institutions fédérales situées au Québec doivent être proactives dans la mise en œuvre de la partie VII. Elles doivent s'engager à prendre des mesures qui auront un impact positif et durable sur les communautés anglophones du Québec. Le Comité a la ferme conviction que seule une connaissance précise des besoins des communautés anglophones dans les différentes régions du Québec amènera les institutions fédérales à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la partie VII de la Loi. Pour ce faire, le dialogue avec les communautés doit se faire de façon continue. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 5 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) **s'assure que les institutions fédérales situées au Québec consultent régulièrement les communautés anglophones dans l'ensemble des régions du Québec dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques et programmes.**
- b) **s'assure que les institutions fédérales situées au Québec prennent des mesures qui ont un impact positif et durable sur le développement de ces communautés.**
- c) **fasse le suivi nécessaire auprès des institutions fédérales situées au Québec qui ne respectent pas les exigences associées à la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.**

Les communautés anglophones ont tendance à vouloir mettre à profit leurs réussites pour assurer leur épanouissement au sein de la société québécoise. Des réussites, il y en a plusieurs, comme nous avons pu le constater tout au long de ce rapport. Les centres communautaires d'apprentissage sont un modèle susceptible de susciter l'engagement des communautés anglophones. Tous les témoins, sans exception, n'ont eu que des éloges à faire sur l'utilité et le potentiel de ces centres, que ce soit pour favoriser le développement des communautés ou accroître le nombre et la qualité des services qui leur sont offerts. Le Comité est d'avis qu'il faut encourager l'innovation et permettre aux communautés de tirer profit de leurs bons coups. Le gouvernement doit donc s'engager à appuyer le maintien et le développement des centres communautaires d'apprentissage à long terme. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 6 :**Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :**

- a) **consulte les communautés anglophones du Québec afin de déterminer leurs priorités et leurs besoins à l'égard du développement des centres communautaires d'apprentissage.**
- b) **s'engage, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, à fournir l'appui nécessaire pour assurer le maintien et le développement à long terme des centres communautaires d'apprentissage.**
- c) **maintienne son engagement à l'égard des centres communautaires d'apprentissage au-delà de 2013.**

Malgré les belles réussites, des défis demeurent. Une représentante du QCGN a affirmé : « Nous avons très bien réussi dans certains secteurs, mais à certains autres égards, comme pour les aînés et les femmes, nous n'avons pas de tradition solide de soutien aux problèmes des minorités de nos communautés, parce qu'il manque les structures requises »²⁹². Les communautés anglophones veulent se donner le moyen de renforcer leur identité, leur sentiment d'appartenance et leur fierté. Cela passe par un appui renforcé aux secteurs de l'éducation, de la jeunesse, de l'immigration et des arts et de la culture. Cela dépend également de mesures ciblées dans les secteurs de la santé, du développement économique, de l'appui aux enfants, aux femmes et aux aînés. Comme l'a si bien dit un représentant de l'Association des Townshippers : « Il faut revitaliser une communauté qui était autrefois active, dynamique et participative »²⁹³.

Le Comité a été consterné à l'écoute de certains témoignages, en constatant l'incapacité de certains organismes à accomplir ne serait-ce que le minimum pour assurer le développement de leur communauté. Comment expliquer que le seul collège anglophone de la ville de Québec doive lutter pour obtenir les ressources dont il a besoin pour offrir à ses étudiants un amphithéâtre? Pourquoi tant d'aînés anglophones ne sont-ils pas en mesure de recevoir les services de santé dont ils ont besoin dans leur langue? Comment se fait-il qu'un journal anglophone comme le *Hudson St. Lazare Gazette* n'ait pas accès aux ressources dont il a besoin pour assurer sa survie?

À l'instar des études précédentes du Comité, plusieurs organismes communautaires anglophones ont souligné l'importance d'obtenir un appui à long terme du gouvernement fédéral. Ces organismes doivent disposer des ressources suffisantes pour jouer leur rôle efficacement. Plusieurs des organismes communautaires rencontrés se sont montrés enthousiastes, dévoués au bien-être

²⁹² Quebec Community Groups Network (14 juin 2010), p. 28.

²⁹³ Association des Townshippers (15 septembre 2010), p. 22.

de leur communauté et ont fait preuve d'innovation malgré le peu de ressources qui leur sont accordées.

Les changements apportés récemment par Patrimoine canadien dans ses méthodes de financement sont certainement un pas dans la bonne direction. Tel que mentionné précédemment, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a annoncé les changements suivants : favoriser le recours aux ententes pluriannuelles; adopter des normes de services; permettre des subventions jusqu'à la concurrence de 50 000 \$; examiner les moyens pour réduire les délais associés au processus de financement et à l'émission de paiements aux bénéficiaires; établir une seule date de tombée pour l'ensemble des bénéficiaires dans chacun des provinces et territoires; émettre les paiements plus tôt afin que les bénéficiaires reçoivent leur financement en avril²⁹⁴. À la lumière des témoignages entendus, les communautés anglophones du Québec ne semblaient visiblement pas au courant des changements apportés par Patrimoine canadien.

Un rapport d'enquête du Commissariat aux langues officielles portant sur l'impact des délais d'approbation et de versement de fonds des accords de collaboration de Patrimoine canadien a été récemment rendu public par son plaignant. Dans son rapport, le commissaire aux langues officielles a conclu que : ces délais ont nuï à la mise en œuvre de projets et d'activités contribuant à l'épanouissement et au développement des communautés de langue officielle; Patrimoine canadien n'a pas pris les mesures pour surveiller l'impact de ces délais sur les communautés; le ministère n'a pas agi de façon proactive pour accélérer le processus de financement ou pour pallier l'effet négatif qu'ont eu ces délais sur les communautés; le ministère n'a pas entrepris de démarches pour communiquer avec les organismes touchés pour les tenir informés des délais et de l'évolution de leur demande²⁹⁵. En tenant compte de ce rapport et des témoignages entendus par le Comité, il semble que Patrimoine canadien puisse faire encore mieux.

La négociation des ententes de collaboration est l'occasion parfaite pour Patrimoine canadien de renforcer son appui envers les communautés anglophones du Québec. Comme nous l'avons vu, les retards dans le versement des fonds constituent un risque pour la vitalité de ces communautés. Le Comité est d'avis que Patrimoine canadien doit revoir ses stratégies de communications en ce qui concerne les changements qu'il apporte à son fonctionnement dans le cadre des ententes de collaboration avec les communautés. Il incite également le ministère à tenir compte des témoignages rapportés dans la présente étude afin d'offrir aux communautés un appui qui reflète leurs besoins. Par conséquent, le Comité recommande :

²⁹⁴ Réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité permanent des langues officielles intitulé : *L'impact des retards d'approbation et de décaissement sur les organismes bénéficiaires du ministère du Patrimoine canadien*, présentée à la Chambre des communes le 1^{er} avril 2010.

²⁹⁵ Commissariat aux langues officielles, *Enquête sur l'impact des délais d'approbation et de versements de fonds des accords de collaboration du ministère du Patrimoine canadien*, rapport final d'enquête, novembre 2010, p. 1 et 2.

Recommandation 7 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, dans le cadre de la négociation de l'Entente de collaboration avec les communautés anglophones du Québec :

- a) revoie ses stratégies de communication afin que les communautés anglophones dans l'ensemble du Québec soient au courant des changements apportés à ses méthodes de financement.**
- b) consulte les communautés anglophones pour voir si d'autres mesures sont nécessaires pour réduire les retards dans le versement des fonds pour la période couverte par l'entente en cours de négociation.**
- c) tienne compte de l'étude du Comité afin d'offrir aux communautés un appui qui reflète leurs besoins.**

Comme l'ont montré les témoignages, la vitalité communautaire passe par la vitalité économique. Des communautés anglophones vivantes auront accès à des offres d'emplois bien rémunérés, à des services pour démarrer leurs propres entreprises ou encore à des occasions de perfectionnement des compétences linguistiques et professionnelles. Comme nous avons pu le constater, la maîtrise du français est jugée essentielle au progrès économique des anglophones du Québec. L'accès aux nouvelles technologies est un autre facteur essentiel à la vitalité des communautés anglophones en région.

Plusieurs défis demeurent dans le secteur du développement économique pour les communautés anglophones du Québec. Le Comité est d'avis que les gouvernements doivent y porter une attention particulière. Le gouvernement fédéral possède déjà un mécanisme de concertation qui a fait ses preuves – le Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone – mais dont les activités semblent fonctionner au ralenti depuis quelque temps. Il est urgent que les partenaires fédéraux engagés dans cette structure de concertation développent un plan stratégique à jour qui tienne compte des défis et des besoins identifiés dans la présente étude et qui consacre les ressources suffisantes pour y répondre. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 8 :

Que les partenaires fédéraux siégeant au Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone :

- a) prennent connaissance des défis et des besoins identifiés par le Comité dans le secteur du développement économique, par exemple en ce qui concerne l'accès aux services d'emploi en anglais, l'aide aux entreprises, l'appui à la formation linguistique et autre ou l'accès aux nouvelles technologies en région.**
- b) développent, en collaboration avec les partenaires communautaires, un plan stratégique assorti de critères précis et de ressources suffisantes pour répondre à ces défis.**
- c) informent le Comité des démarches entreprises à cette fin.**

Les témoignages ont aussi montré que la vitalité communautaire passe par une plus grande visibilité des communautés dans les médias, en particulier les médias communautaires de langue anglaise. Le Comité a reconnu dans ses rapports précédents que les médias communautaires jouent un rôle essentiel à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les témoignages ont montré que les critères des programmes fédéraux sont parfois mal adaptés aux réalités de ces communautés, comme c'est le cas pour le Fonds du Canada pour les périodiques. Les critères d'admissibilité de ce fonds ne permettent pas aux journaux à diffusion restreinte et à distribution gratuite d'obtenir du financement. En outre, les médias communautaires n'ont pas accès au financement dont ils ont besoin pour développer leurs capacités sur le Web. Finalement, ils ont du mal à recevoir leur juste part du financement en matière de publicité gouvernementale. Le placement publicitaire dans les journaux anglophones tend à diminuer d'année en année, ce qui place les journaux communautaires dans une situation financière précaire.

À la lumière des témoignages entendus, il semble que des progrès restent à faire dans le secteur des médias. Dans un rapport précédent, le Comité avait déjà présenté une recommandation au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles pour qu'il prenne les mesures nécessaires afin que toutes les institutions fédérales utilisent efficacement les médias communautaires et réservent une partie prédéterminée des dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires²⁹⁶. Dans sa réponse, le gouvernement avait indiqué que le Comité de concertation sur la publicité et les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont le QCNA et le Quebec Association of Anglophone Community Radio font partie, a été mis sur pied²⁹⁷. Il est urgent que ce comité se penche sur les besoins exprimés dans le cadre de la présente étude. Par conséquent, le Comité recommande :

²⁹⁶ Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Les arts et la culture francophones : Croire, vouloir et vivre en milieu minoritaire*, 2^e session, 40^e législature, juin 2009, p. 18.

²⁹⁷ Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Les arts et la culture francophones : Croire, vouloir et vivre en milieu minoritaire*, déposée en novembre 2009.

Recommandation 9 :

Que le Comité de concertation sur la publicité et les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- a) **prenne connaissance des défis et des besoins identifiés par le Comité dans le secteur des médias, par exemple en ce qui concerne l'adoption de critères plus représentatifs des besoins des communautés anglophones, l'appui aux nouvelles technologies ou les dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires de langue anglaise.**
- b) **développe, en collaboration avec les partenaires communautaires, un plan stratégique assorti de critères précis et de ressources suffisantes pour répondre à ces défis.**
- c) **informe le Comité des démarches entreprises à cette fin.**

5. La concertation interministérielle

Les témoignages ont montré l'importance d'une bonne concertation entre les ministères et organismes fédéraux pour répondre aux besoins des communautés anglophones du Québec. Le Comité avait reconnu dans son rapport de juin 2010 la nécessité d'offrir aux fonctionnaires en région les outils nécessaires pour mettre en œuvre les exigences de la Loi²⁹⁸. Selon la réponse gouvernementale déposée le 25 novembre 2010, l'entente de collaboration en cours de négociation avec les organismes anglophones du Québec prévoit la mise en place de structures formelles de discussion sur les enjeux interministériels ainsi que des mécanismes qui aideront les bureaux régionaux de Patrimoine canadien à diriger les communautés vers les autres institutions fédérales²⁹⁹. Ces structures pourront aussi être utiles dans l'établissement de partenariats entre les institutions fédérales et la province. Le Comité espère que toutes les institutions fédérales suivront l'exemple de Patrimoine canadien pour améliorer la concertation entre le bureau central et leurs bureaux régionaux, de même qu'avec les autres ministères et organismes fédéraux.

Le Comité tient à féliciter le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41, qui a tenu une rencontre au cours de l'année 2008-2009 pour sensibiliser les institutions fédérales à la réalité des communautés anglophones du Québec. Le Comité l'encourage à poursuivre ses démarches auprès des institutions fédérales situées au Québec. Le Réseau des champions des langues officielles et le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles ont eux aussi un rôle clé à jouer en matière de concertation interministérielle. Le Comité les encourage à prendre des mesures pour que les

²⁹⁸ Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2010).

²⁹⁹ Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles (25 novembre 2010).

fonctionnaires fédéraux situés au Québec respectent les exigences de la Loi. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 10 :

Que le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41, le Réseau des champions des langues officielles et le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, en collaboration avec les communautés anglophones :

- a) **étudient les mesures à prendre pour que les institutions fédérales situées au Québec respectent les exigences de la *Loi sur les langues officielles*.**
- b) **informent le Comité des démarches entreprises à cette fin.**

6. La prestation de services de qualité égale

Les témoignages ont montré que les communautés anglophones du Québec ne sont pas en mesure de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix en toute circonstance. Qui plus est, il n'y a pas de garantie, lorsque le service est offert, que ce dernier soit de qualité égale à celui offert en français. Pourtant, à la lumière du jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Desrochers*³⁰⁰, les institutions fédérales ont des obligations claires à respecter à cet égard : elles doivent viser l'égalité réelle des deux langues officielles.

Dans son rapport de juin 2010, le Comité avait reconnu l'importance de faire le lien entre la prestation des services et le développement communautaire³⁰¹. Dans sa réponse rendue publique le 25 novembre 2010, le gouvernement a indiqué qu'il prendrait des mesures pour tenir compte de la notion de qualité égale des communications et des services dans les deux langues officielles³⁰². Le gouvernement a entrepris un processus d'examen des instruments de politique en langues officielles et prévoit consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire, au moment opportun. Devant le Comité, le président du Conseil du Trésor a reconnu ceci :

Nous allons continuer de travailler aussi en étroite collaboration avec les institutions pour qu'elles veillent à ce que les Canadiens reçoivent des services de qualité égale dans la langue officielle de leur choix. Ce travail consiste notamment à assister les institutions non seulement pour qu'elles travaillent en collaboration, mais aussi pour qu'elles puissent promouvoir et améliorer les services qu'elles offrent aux groupes linguistiques en situation minoritaire. Il

³⁰⁰ *Desrochers c. Canada (Industrie)* [2009] CSC 8.

³⁰¹ Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2010).

³⁰² Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles (25 novembre 2010).

s'agit d'une approche dynamique qui requiert de l'énergie et de la prévoyance.³⁰³

Le Comité rappelle que les communautés anglophones du Québec sont en droit de recevoir des services de qualité égale à ceux offerts à la majorité francophone. Le Conseil du Trésor doit inciter l'ensemble des institutions fédérales situées au Québec à tenir compte du principe de l'égalité réelle dans les communications et la prestation des services au public. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 11 :

Que le président du Conseil du Trésor, en consultation avec les communautés anglophones, accélère la révision de ses instruments de politique en langues officielles pour faire en sorte que les communications et les services offerts dans les deux langues officielles au Québec soient de qualité égale.

7. La participation équitable au sein de la fonction publique

Les témoignages ont montré que les anglophones du Québec ont le sentiment d'être sous-représentés dans la fonction publique fédérale. Le commissaire aux langues officielles a qualifié de chronique le problème de la sous-représentation des anglophones dans son rapport annuel de l'an dernier³⁰⁴.

Le président du Conseil du Trésor n'a pas offert de solutions concrètes pour régler ce problème lorsqu'il a été questionné à ce sujet par le Comité. Selon lui, les données recueillies par son ministère pour 2008-2009 montrent la bonne performance des institutions fédérales situées au Québec pour ce qui est de la participation équitable des francophones et des anglophones. Ces données ne fournissent cependant pas un portrait détaillé de la situation par région. Il s'avère plutôt difficile pour le Comité de juger de la performance de ces institutions de manière tangible.

De plus, la reddition de compte à l'égard de la mise en œuvre de la partie VI de la loi soulève des inquiétudes. Seules quelques institutions ont rendu des comptes au Conseil du Trésor sur la mise en œuvre de cette partie de la Loi en 2008-2009. Dans une lettre envoyée au Comité, le président du Conseil du Trésor a affirmé ceci :

[...] nous avons modifié notre approche en matière de surveillance et d'évaluation de la mise en œuvre du Programme des langues officielles au sein des institutions fédérales dans notre rapport annuel et que nous avons adopté un cycle de trois ans. Toutes les institutions font l'objet d'au moins une évaluation au cours de ces trois ans. [...] Plutôt que de demander à toutes les institutions de présenter chaque année un bilan de leurs activités en langues officielles, nous avons demandé à un total de 77 institutions de présenter un

³⁰³ L'honorable Stockwell Day, président du Conseil du Trésor (13 décembre 2010), p. 6.

³⁰⁴ Commissariat aux langues officielles (2009), p. 18.

bilan pour l'exercice 2008-2009. [...] Dans leur bilan, les institutions sont invitées à fournir de l'information sur divers aspects des parties IV, V et VI de la *Loi*, soit les communications avec le public et la prestation de services dans les deux langues officielles, la gestion des ressources humaines, la gouvernance et la surveillance du Programme des langues officielles.³⁰⁵

Il est donc difficile de déterminer si les institutions fédérales dans l'ensemble des régions du Québec respectent leurs obligations à cet égard, puisque les données obtenues sont incomplètes et difficilement comparables d'une année à l'autre. À la lumière des témoignages entendus, le Comité persiste à croire que ces institutions doivent mettre les bouchées doubles pour respecter les exigences de la partie VI de la Loi dans l'ensemble des régions du Québec. Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 12 :

Que le président du Conseil du Trésor :

- a) **exige des institutions fédérales situées au Québec de soumettre un bilan sur la mise en œuvre de la partie VI de la *Loi sur les langues officielles*.**
- b) **informe le Comité des démarches entreprises par les institutions fédérales situées au Québec pour favoriser une participation équitable des francophones et des anglophones au sein de leur institution.**

8. La recherche

Comme nous l'avons vu tout au long de ce rapport, les communautés anglophones du Québec doivent composer avec certains mythes bien ancrés dans l'esprit collectif. Le Comité estime que le gouvernement fédéral est en mesure de faire une différence. En effet, la recherche peut inciter les gouvernements à analyser, évaluer ou revoir leurs politiques et leurs programmes. Le gouvernement fédéral doit donc s'engager à financer des recherches à jour, fondées sur les faits, afin d'appuyer le développement des communautés anglophones et de comprendre les facteurs qui influencent leur vitalité.

Statistique Canada l'a fait en présentant un portrait statistique à l'automne 2010. Citoyenneté et Immigration Canada a appuyé un projet de recherche sur la place des communautés anglophones dans le capital d'attraction et de rétention des immigrants dans les régions du Québec. Il est certainement possible pour d'autres institutions fédérales d'emboîter le pas. Le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles, qui est partie prenante du Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, doit s'assurer que de la recherche sur les communautés anglophones du Québec soit disponible et que ses résultats soient largement diffusés. Par conséquent, le Comité recommande :

³⁰⁵ L'honorable Stockwell Day, *Lettre en réponse aux questions soulevées par le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, 19 janvier 2011, p. 3.

Recommandation 13 :**Que le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles :**

- a) mette à la disposition des institutions fédérales des recherches à jour, fondées sur les faits, sur les différents enjeux qui touchent au développement des communautés anglophones du Québec.
- b) diffuse les résultats de ces recherches aux institutions fédérales situées au Québec ainsi qu'aux organismes représentant les communautés anglophones, afin de mieux appuyer le développement de ces communautés.

B. LES RELATIONS ENTRE LE FÉDÉRAL ET LA PROVINCE**1. Le respect des champs de compétence de la province :
les partenariats et les clauses linguistiques**

L'accès aux services gouvernementaux pose plusieurs défis pour les communautés anglophones du Québec, surtout dans les cas où les responsabilités ont été transférées du palier fédéral au palier provincial. Dans un grand nombre de secteurs, la responsabilité à l'égard de la gestion des programmes repose entre les mains de la province. Cette situation est difficile à gérer pour les communautés anglophones du Québec, car la plupart du temps elles se retrouvent au centre de batailles politiques. Le QCGN a résumé la situation de la façon suivante :

[...] le gouvernement du Canada a l'habitude de déléguer la prestation des services et l'exécution des programmes à d'autres entités, dont le gouvernement provincial, qui ne sont pas nécessairement assujetties à des dispositions linguistiques claires en ce qui concerne la protection des intérêts de notre communauté minoritaire de langue officielle. Nous estimons que les fonds fédéraux viennent avec toutes les responsabilités qui incombent au gouvernement du Canada. Autrement, le gouvernement pourrait simplement transférer les fonds et se libérer de ses obligations envers les communautés minoritaires de langue officielle.³⁰⁶

Les témoignages ont montré que les pratiques adoptées par certains ministères pourraient inspirer d'autres institutions fédérales. Le QCGN a rappelé que dans le secteur de la santé, « les responsables fédéraux ont fait preuve d'innovation puisqu'ils ont travaillé avec les membres de notre communauté et avec la province pour établir des partenariats »³⁰⁷. Les modèles de partenariat ne prendront pas nécessairement la même forme d'un secteur à l'autre, mais cela vaut la peine de jeter un coup d'œil attentif aux modèles qui ont réussi si l'on veut apporter des améliorations dans l'ensemble des secteurs qui touchent au développement des

³⁰⁶ Quebec Community Groups Network (13 septembre 2010), p. 10.

³⁰⁷ Quebec Community Groups Network (23 mars 2009), p. 37.

communautés anglophones. L'un des buts communs recherchés dans l'ensemble des secteurs est l'amélioration de l'accès aux services gouvernementaux auprès des citoyens de langue anglaise.

Le Comité reconnaît que la mise en œuvre de la partie VII de la Loi doit se faire dans le respect des champs de compétence et des pouvoirs des provinces. L'étude publiée en juin 2010 a montré que les gouvernements provinciaux et territoriaux constituent des partenaires de taille dans la mise en œuvre de la partie VII³⁰⁸. S'assurer de leur pleine collaboration est de mise dans les secteurs qui relèvent de la compétence des provinces ou dans les domaines de compétence partagée. Dans sa réponse rendue publique le 25 novembre 2010, le gouvernement a rappelé que la politique fédérale sur les paiements de transfert oblige les institutions fédérales à respecter la partie VII de la Loi lorsque les programmes de paiements de transfert soutiennent des activités au profit des membres des communautés de langue officielle³⁰⁹.

Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a dévoilé au Comité son plus grand souhait pour les années à venir à l'égard de la dualité linguistique, soit celui « d'obtenir un engagement clair des provinces envers ce projet canadien »³¹⁰. Il faut maintenant que ce souhait se transforme en engagement concret.

Le Comité estime que le gouvernement fédéral doit développer des mécanismes de collaboration avec la province dans tous les secteurs qui touchent au développement des communautés, que ce soit l'éducation, la santé, l'immigration, les arts et la culture, le développement économique ou autre. Le gouvernement fédéral doit s'assurer d'inclure des clauses linguistiques dans toutes ses ententes visant le transfert de responsabilité du fédéral vers la province. Ces clauses doivent assurer la prestation de services aux communautés anglophones ainsi que la prise en compte de leurs besoins. Selon le commissaire aux langues officielles, bien que plusieurs ententes disposent de telles clauses linguistiques, « des mécanismes qui assurent un suivi quand à la mise en œuvre de ces clauses [sont nécessaires] »³¹¹. Par conséquent, le Comité recommande :

³⁰⁸ Comité sénatorial permanent des langues officielles (juin 2010), p. 51 à 54.

³⁰⁹ Réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles (25 novembre 2010).

³¹⁰ L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles (7 décembre 2010), p. 20.

³¹¹ Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, *Lettre en réponse aux questions soulevées par le Comité permanent des langues officielles du Sénat relativement à son étude sur les communautés anglophones du Québec*, 14 janvier 2010, p. 4.

Recommandation 14 :

Que dans toute entente visant le transfert de responsabilité du fédéral vers la province, les institutions fédérales incluent des clauses linguistiques afin de s'assurer en tout temps du respect :

- a) **de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, en assurant la prestation de services de qualité égale aux citoyens anglophones et francophones du Québec.**
- b) **de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, en assurant la prise de mesures positives adaptées aux besoins des communautés.**

Que les institutions fédérales prévoient des mécanismes de suivi quant à la mise en œuvre de ces clauses linguistiques. Que le président du Conseil du Trésor et le ministre du Patrimoine canadien surveillent la mise en œuvre de ces clauses linguistiques et informent le Comité des démarches entreprises par les institutions fédérales à cette fin.

Le gouvernement fédéral doit utiliser son pouvoir de persuasion pour inciter son homologue provincial à appuyer le développement des communautés anglophones du Québec. Les témoignages ont montré plusieurs exemples d'initiatives pour lesquelles le gouvernement provincial tarde à donner son appui. Parmi celles-ci, on pense au projet d'amphithéâtre du campus St-Lawrence du Collège régional Champlain. On pense aussi problème de transport scolaire identifié par de nombreuses commissions scolaires anglophones. Le secteur du développement économique mérite lui aussi une attention particulière, étant donné le manque de coordination des initiatives gouvernementales à cet égard. Le manque d'accès aux nouvelles technologies en région éloignée est apparu pour plusieurs comme une aberration.

Il y a donc bien des endroits où le gouvernement fédéral pourrait donner un petit coup de pouce, en s'assurant d'obtenir la collaboration du gouvernement du Québec pour mener à bien des projets qui auront un impact concret et durable sur le développement des communautés anglophones. Selon le commissaire aux langues officielles: « Le gouvernement fédéral devrait encourager les gouvernements provinciaux et territoriaux à consulter les représentants des communautés de langue officielle quant à leurs besoins, leurs priorités, leurs défis et leurs enjeux »³¹². Par conséquent, le Comité recommande :

³¹² *Ibid.*

Recommandation 15 :

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles incite le gouvernement du Québec à :

- a) consulter les communautés anglophones quant à leurs besoins, leurs priorités, leurs défis et leurs enjeux.**
- b) donner son appui aux projets qui ont un impact concret et durable sur leur développement, par exemple dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes ou de l'Entente Canada-Québec pour les services en langue anglaise.**

L'une des initiatives concrètes qui a soulevé l'intérêt du Comité est l'instauration par la Commission scolaire Eastern Townships d'un programme d'ordinateurs portatifs en milieu scolaire. Ce programme s'est avéré une réussite à plusieurs points de vue, que ce soit pour briser l'isolement en zone rurale, rendre l'apprentissage des élèves plus stimulant, améliorer les résultats scolaires ou encore favoriser une baisse du décrochage. Des chercheurs ont en effet montré que : « Parallèlement à l'implantation de plus de 5 600 ordinateurs portables pour la grande majorité de ses élèves, la Commission scolaire est passée du 66^e rang provincial en 2003 (sur quelque 70 commissions scolaires) au 23^e rang en 2008, ce qui représente une amélioration exceptionnelle »³¹³. En se fondant sur les plus récentes statistiques du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les chercheurs ont constaté que le taux de décrochage de la commission scolaire est passé de 39,4 % en 2004-2005 à 22,7 % en 2008-2009³¹⁴.

Le Comité estime que l'expérience de la Commission scolaire Eastern Townships constitue un modèle susceptible d'inspirer d'autres commissions scolaires anglophones, notamment pour contrer le décrochage scolaire, un défi maintes fois soulevé dans le cadre des audiences publiques. Le Comité est d'avis qu'il faut assurer un accès à des outils et à des ressources suffisantes pour permettre à d'autres de suivre l'exemple. Le gouvernement fédéral doit encourager la mise sur pied de projets semblables dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes. Pour ce faire, il doit consulter les commissions scolaires anglophones, de concert avec le gouvernement du Québec, pour voir dans quelle mesure il peut appuyer ces dernières dans leur lutte contre le décrochage scolaire. Par conséquent, le Comité recommande :

³¹³ Thierry Karsenti et Simon Collin, *Avantages et défis inhérents à l'usage des ordinateurs portables au primaire et au secondaire : Enquête auprès de la Commission scolaire Eastern Townships. Synthèse des principaux résultats*, Montréal, CRIFPE, 2011, p. 1.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 21.

Recommandation 16 :**Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :**

- d) consulte, de concert avec le gouvernement du Québec, les commissions scolaires anglophones afin de déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut les appuyer dans leur lutte contre le décrochage scolaire.**
- e) encourage le gouvernement du Québec à donner son appui, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, aux projets qui visent l'instauration d'un programme d'ordinateurs portatifs en milieu scolaire.**

« Bien que les défis que doit relever la communauté anglophone ressemblent parfois à ceux des communautés francophones minoritaires, ils ne devraient pas être abordés de la même façon. En effet, il faut éviter d'adopter une approche unique selon laquelle ce qui convient aux communautés francophones en situation minoritaire convient aussi aux communautés anglophones du Québec. Les politiques et les programmes du gouvernement devraient être suffisamment souples pour répondre aux besoins propres à la communauté anglophone en fonction de ses réalités. »

Graham Fraser, commissaire aux langues officielles (4 octobre 2010)

CONCLUSION

Les audiences publiques du Comité sénatorial permanent des langues officielles ont montré que les communautés anglophones et les communautés francophones en situation minoritaire partagent, à plusieurs égards, des défis semblables. Dans les deux cas, la vitalité des communautés semble menacée. On constate un manque d'accès aux écoles, aux services de santé, à la formation professionnelle ou encore à la promotion culturelle dans certaines régions. Les besoins en matière de ressources, d'infrastructures, d'appui aux bénévoles sont criants.

Mais ce qui ressort d'abord et avant tout des témoignages qui ont été livrés au cours des deux dernières années, c'est que les communautés anglophones du Québec vivent dans un contexte social, politique, économique et culturel particulier. Leurs défis doivent être envisagés en tenant compte de cette réalité.

Les communautés anglophones doivent composer avec une population majoritaire pour qui la conservation de la langue française est prioritaire. La survie de la langue anglaise n'est pas un enjeu clé au Québec. Pour les communautés anglophones, il s'agit plutôt d'assurer leur pérennité et d'appuyer leur vitalité dans l'ensemble des régions du Québec. Malgré toute la bonne volonté déployée sur le terrain, il y a de grandes disparités en ce qui concerne l'accès aux écoles, aux produits culturels, au patrimoine, à la formation ou aux emplois en anglais. Pour les communautés anglophones, la maîtrise du français est un atout incontournable pour assurer la réussite des jeunes dans leur milieu. Une relation avec la majorité francophone fondée sur le partenariat, le dialogue et la compréhension mutuelle s'avère elle aussi essentielle à la vitalité des communautés anglophones.

La minorité anglophone du Québec s'attend à recevoir du gouvernement fédéral le même type de protection que sa contrepartie francophone à l'extérieur du Québec. En réalité, elle se retrouve dans une dynamique où elle doit constamment défendre ses droits, sans nécessairement être en mesure de les promouvoir. Le problème pourrait relever de plusieurs sources : un manque d'engagement des institutions fédérales situées au Québec envers les communautés anglophones, un manque de consultation, une absence de communications à l'égard des programmes fédéraux existants, un mauvais arrimage entre les politiques de la province et celles du fédéral, ou encore un manque de transparence dans l'utilisation des fonds transférés d'un palier de gouvernement à l'autre. En résumé,

les communautés anglophones aimeraient être perçues comme un atout, non une menace, et être en mesure de prendre part aux décisions qui touchent à leur avenir, ainsi qu'à l'avenir de la société québécoise. Il faut comprendre qu'un gain pour les droits de la minorité anglophone ne constitue pas nécessairement une menace aux aspirations de la majorité francophone. L'un peut se faire en complément avec l'autre, dans le respect des droits de chacun.

Le Comité souhaite que, dorénavant, les résultats de la présente étude et les recommandations qui y sont formulées servent à orienter l'approche du gouvernement fédéral à l'égard des communautés anglophones du Québec. Il est d'autant plus important de bien comprendre les besoins spécifiques de ces communautés dans les différents secteurs qui touchent à leur développement, au moment même où le gouvernement fédéral amorcera sa réflexion sur les suites à donner à l'actuelle Feuille de route (2008-2013).

Le Comité tient à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la présente étude. Il espère que le contenu de cette dernière rendra justice aux vivants témoignages entendus au cours des deux dernières années. Si seulement cette étude pouvait servir à détruire un certain nombre de mythes persistants à propos des communautés anglophones du Québec, un grand pas aurait déjà été franchi.

ANNEXE A : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que la minorité anglophone du Québec :

- a) bénéficie de droits et de privilèges égaux.**
- b) a des besoins spécifiques qui méritent une attention soutenue de la part de toutes les institutions fédérales.**

Recommandation 2

Que lorsque des paiements de transfert touchent des activités au profit des communautés anglophones du Québec, les institutions fédérales :

- a) s'assurent en tout temps d'établir, en collaboration avec la province et les communautés, des mécanismes de reddition de compte transparents, simples à comprendre et accessibles au public.**
- b) remettent les fonds directement aux organismes anglophones du Québec, là où il est possible de le faire.**
- c) procèdent à la révision de leurs modes de financement pour s'assurer que les communautés anglophones reçoivent leur juste part et soient traitées de façon équitable.**

Recommandation 3

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) incite l'ensemble des ministères visés par la Feuille de route (2008-2013) à revoir, en consultation avec les communautés anglophones, les stratégies de communication pour mieux faire connaître le financement disponible dans l'ensemble des régions du Québec.**
- b) revoie dès maintenant, en consultation avec les communautés anglophones, le Cadre de responsabilisation et de coordination et établisse des critères et des indicateurs précis pour que toutes les institutions fédérales puissent tenir compte des besoins particuliers de ces communautés.**
- c) exige la prise en compte de ces critères par les institutions fédérales qui participeront au développement de la prochaine stratégie gouvernementale en matière de langues officielles, afin de définir les montants consacrés aux deux communautés de langue officielle en situation minoritaire et de justifier les déséquilibres, le cas échéant.**

Recommandation 4

Que le président du Conseil du Trésor tienne responsable les institutions fédérales situées au Québec du respect des exigences inscrites à l'Annexe E du *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor*, en exigeant une analyse systématique des incidences sur les langues officielles pour toutes les initiatives soumises à son approbation.

Recommandation 5

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) s'assure que les institutions fédérales situées au Québec consultent régulièrement les communautés anglophones dans l'ensemble des régions du Québec dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques et programmes.
- b) s'assure que les institutions fédérales situées au Québec prennent des mesures qui ont un impact positif et durable sur le développement de ces communautés.
- c) fasse le suivi nécessaire auprès des institutions fédérales situées au Québec qui ne respectent pas les exigences associées à la mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

Recommandation 6

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) consulte les communautés anglophones du Québec afin de déterminer leurs priorités et leurs besoins à l'égard du développement des centres communautaires d'apprentissage.
- b) s'engage, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, à fournir l'appui nécessaire pour assurer le maintien et le développement à long terme des centres communautaires d'apprentissage.
- c) maintienne son engagement à l'égard des centres communautaires d'apprentissage au-delà de 2013.

Recommandation 7

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, dans le cadre de la négociation de l'Entente de collaboration avec les communautés anglophones du Québec :

- a) revoie ses stratégies de communication afin que les communautés anglophones dans l'ensemble du Québec soient au courant des changements apportés à ses méthodes de financement.

- b) consulte les communautés anglophones pour voir si d'autres mesures sont nécessaires pour réduire les retards dans le versement des fonds pour la période couverte par l'entente en cours de négociation.
- c) tienne compte de l'étude du Comité afin d'offrir aux communautés un appui qui reflète leurs besoins.

Recommandation 8

Que les partenaires fédéraux siégeant au Comité national de développement des ressources humaines pour la communauté minoritaire anglophone :

- a) prennent connaissance des défis et des besoins identifiés par le Comité dans le secteur du développement économique, par exemple en ce qui concerne l'accès aux services d'emploi en anglais, l'aide aux entreprises, l'appui à la formation linguistique et autre ou l'accès aux nouvelles technologies en région.
- b) développent, en collaboration avec les partenaires communautaires, un plan stratégique assorti de critères précis et de ressources suffisantes pour répondre à ces défis.
- c) informent le Comité des démarches entreprises à cette fin.

Recommandation 9

Que le Comité de concertation sur la publicité et les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- a) prenne connaissance des défis et des besoins identifiés par le Comité dans le secteur des médias, par exemple en ce qui concerne l'adoption de critères plus représentatifs des besoins des communautés anglophones, l'appui aux nouvelles technologies ou les dépenses de publicité gouvernementale à l'intention des médias communautaires de langue anglaise.
- b) développe, en collaboration avec les partenaires communautaires, un plan stratégique assorti de critères précis et de ressources suffisantes pour répondre à ces défis.
- c) informe le Comité des démarches entreprises à cette fin.

Recommandation 10

Que le Réseau des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41, le Réseau des champions des langues officielles et le Comité des sous-ministres adjoints sur les langues officielles, en collaboration avec les communautés anglophones :

- a) étudient les mesures à prendre pour que les institutions fédérales situées au Québec respectent les exigences de la *Loi sur les langues officielles*.**
- b) informent le Comité des démarches entreprises à cette fin.**

Recommandation 11

Que le président du Conseil du Trésor, en consultation avec les communautés anglophones, accélère la révision de ses instruments de politique en langues officielles pour faire en sorte que les communications et les services offerts dans les deux langues officielles au Québec soient de qualité égale.

Recommandation 12

Que le président du Conseil du Trésor :

- a) exige des institutions fédérales situées au Québec de soumettre un bilan sur la mise en œuvre de la partie VI de la *Loi sur les langues officielles*.**
- b) informe le Comité des démarches entreprises par les institutions fédérales situées au Québec pour favoriser une participation équitable des francophones et des anglophones au sein de leur institution.**

Recommandation 13

Que le Comité de coordination de la recherche sur les langues officielles :

- a) mette à la disposition des institutions fédérales des recherches à jour, fondées sur les faits, sur les différents enjeux qui touchent au développement des communautés anglophones du Québec.**
- b) diffuse les résultats de ces recherches aux institutions fédérales situées au Québec ainsi qu'aux organismes représentant les communautés anglophones, afin de mieux appuyer le développement de ces communautés.**

Recommandation 14

Que dans toute entente visant le transfert de responsabilité du fédéral vers la province, les institutions fédérales incluent des clauses linguistiques afin de s'assurer en tout temps du respect :

- a) de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, en assurant la prestation de services de qualité égale entre les citoyens anglophones et les citoyens francophones du Québec.**
- b) de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, en assurant la prise de mesures positives adaptées aux besoins des communautés.**

Que les institutions fédérales prévoient des mécanismes de suivi quant à la mise en œuvre de ces clauses linguistiques. Que le président du Conseil du Trésor et le ministre du Patrimoine canadien surveillent la mise en œuvre de ces clauses linguistiques et informent le Comité des démarches entreprises par les institutions fédérales à cette fin.

Recommandation 15

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles incite le gouvernement du Québec à :

- a) consulter les communautés anglophones quant à leurs besoins, leurs priorités, leurs défis et leurs enjeux.**
- b) donner son appui aux projets qui ont un impact concret et durable sur leur développement, par exemple dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes ou de l'Entente Canada-Québec pour les services en langue anglaise.**

Recommandation 16

Que le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles :

- a) consulte, de concert avec le gouvernement du Québec, les commissions scolaires anglophones afin de déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut les appuyer dans leur lutte contre le décrochage scolaire.**
- b) encourage le gouvernement du Québec à donner son appui, dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, aux projets qui visent l'instauration d'un programme d'ordinateurs portatifs en milieu scolaire.**

ANNEXE B : LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ACSAQ	Association des commissions scolaires anglophones du Québec
CASA	Committee for Anglophone Social Action
CBC	Canadian Broadcasting Corporation
CEDEC	Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada
CLC	Community Learning Centres
CLSC	Centre local de services communautaires
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DEC	Développement économique du Canada pour les régions du Québec
ELAN	English Language Arts Network
FQAFE	Fédération québécoise des associations foyer-école
JHSB	Jeffery Hale – Saint Brigid's
NSCA	North Shore Community Association
PLOP	Première langue officielle parlée
QAHN	Quebec Anglophone Heritage Network
QCGN	Quebec Community Groups Network
QCNA	Quebec Community Newspapers Association
QDF	Quebec Drama Federation
QWF	Quebec Writer's Federation
RAWQ	Regional Association of West Quebecers
RCSSS	Réseau de santé et de services sociaux
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RRCQEA	Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise
SRC	Société Radio-Canada
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
VEQ	Voice of English-speaking Québec
VGPN	Vision Gaspé – Percé Now
YES	Youth Employment Services

ANNEXE C : LISTE DES TÉMOINS

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
AUDIENCES PUBLIQUES À OTTAWA	
Commissariat aux langues officielles <ul style="list-style-type: none"> • Graham Fraser, commissaire aux langues officielles 	02.03.2009 31.05.2010 04.10.2010
<ul style="list-style-type: none"> • Lise Cloutier, commissaire adjointe, Direction générale des services corporatifs • Johane Tremblay, commissaire adjointe par intérim, Direction générale des politiques et des communications • Pierre Coulombe, commissaire adjoint par intérim, Direction générale de l'assurance de la conformité • Pascale Giguère, directrice par intérim aux Affaires juridiques 	02.03.2009
<ul style="list-style-type: none"> • Lise Cloutier, commissaire adjointe, Direction générale des services corporatifs • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications • Ghislaine Charlebois, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité • Johane Tremblay, avocate-conseil principale et directrice des affaires juridiques 	31.05.2010
<ul style="list-style-type: none"> • Eva Ludwig, représentante du commissaire, Région du Québec • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications 	04.10.2010
Quebec Community Groups Network <ul style="list-style-type: none"> • Robert Donnelly, président • Sylvia Martin-Laforge, directrice générale • Rita Legault, directrice des communications et des relations publiques 	23.03.2009
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvia Martin-Laforge, directrice générale 	14.06.2010
Patrimoine canadien <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles 	23.03.2009 11.05.2010 07.12.2010
<ul style="list-style-type: none"> • Judith A. Laroque, sous-ministre • Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles • Jérôme Moisan, directeur principal, Secrétariat des langues officielles 	23.03.2009
<ul style="list-style-type: none"> • Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles • Pablo Sobrino, sous-ministre adjoint, Politique stratégique, 	11.05.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
planification et affaires ministérielles	
Patrimoine canadien (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Daniel Jean, sous-ministre • Hubert Lussier, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles 	07.12.2010
Santé Canada <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé • Roger Farley, directeur exécutif, Bureau d'appui aux communautés de langue officielle, Direction des programmes • Catherine MacLeod, directrice générale principale, Direction générale des régions et des programmes, Direction des programmes 	05.10.2009
Commission de la fonction publique du Canada <ul style="list-style-type: none"> • Maria Barrados, présidente • Donald Lemaire, vice-président principal, Direction générale des politiques • Robert McSheffrey, directeur, Services de consultation et de counselling 	19.10.2009
L'honorable Michel Bastarache, C.C., avocat-conseil au cabinet d'avocats Heenan Blaikie et ancien juge à la Cour suprême du Canada (à titre personnel)	26.10.2009
Citoyenneté et Immigration Canada <ul style="list-style-type: none"> • Claudette Deschênes, sous-ministre adjointe, Opérations 	02.11.2009
Développement économique du Canada pour les régions du Québec <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Denis Lebel, ministre d'État • Guy McKenzie, sous-ministre / président • Manon Brassard, vice-présidente, Opérations • Pierre Bordeleau, vice-président intérimaire, Politique et planification 	16.11.2009
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Christian Paradis, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux • Diane Lorenzato, sous-ministre adjointe, Ressources humaines • Francine Kennedy, présidente-directrice générale, Bureau de la traduction • Marc Olivier, gestionnaire, Bureau de la traduction, Division du développement professionnel 	07.12.2009
Industrie Canada <ul style="list-style-type: none"> • France Pégeot, sous-ministre adjointe, Opérations régionales • Carmen DeMarco, gestionnaire de programmes, Région Nord-Est de l'Ontario, Réalisation des programmes 	12.04.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<ul style="list-style-type: none"> Diane Bertrand, directrice associée, Programmes en RH, Direction générale des ressources humaines 	
<p>Agence de la santé publique du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> James Ladouceur, directeur général, Direction des ressources humaines Marc Desroches, gestionnaire, Diversité et Langues officielles, Division de l'apprentissage, de la diversité et des programmes aux employés 	19.04.2010
<p>Ressources humaines et Développement des compétences Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Franck Fedyk, sous-ministre adjoint délégué, Politique stratégique et Recherche Michel Caron, directeur, Jeunesse et Communautés de langue officielle en situation minoritaire Cliff Halliwell, directeur général, Direction générale de la recherche en politiques stratégiques Ellen Healy, directrice, Division des programmes sociaux Silvano Tocchi, directeur général par intérim, Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles 	03.05.2010
<p>Jack Jedwab, directeur général, Association des études canadiennes (à titre personnel)</p>	
<p>Noel Burke, président, Réseau de recherche sur les communautés québécoises d'expression anglaise (à titre personnel)</p>	14.06.2010
<p>English Language Arts Network</p> <ul style="list-style-type: none"> Guy Rodgers, directeur général 	
<p>Statistique Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> Jane Badets, directrice, Division de la statistique sociale et autochtone Jean-François Lepage, analyste, Division de la statistique sociale et autochtone Brigitte Chavez, analyste, Division de la statistique sociale et autochtone 	18.10.2010
<p>YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes)</p> <ul style="list-style-type: none"> John Aylen, président Iris Unger, directrice exécutive 	25.10.2010
<p>Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Elizabeth Kater, membre du conseil d'administration et ancienne présidente John Buck, directeur général Grant Myers, agent de développement provincial Michèle Thibeau, directrice du bureau de Québec Chaudière-Appalaches 	01.11.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Regional Association of West Quebecers <ul style="list-style-type: none"> • Heather Stronach, directrice exécutive • Noel Gates, secrétaire 	15.11.2010
Centre communautaire Dawson <ul style="list-style-type: none"> • Line St-Amour, directrice exécutive • Lisa Olmstead, coordinatrice des programmes des ados et des jeunes adultes 	29.11.2010
Conseil des femmes de Montréal <ul style="list-style-type: none"> • Bonnie Stamos Destounis, présidente • Mair Verthuy, secrétaire • Beverley Colquhoun, vice-présidente, Communications 	
Hudson-St. Lazare Gazette <ul style="list-style-type: none"> • Jim Duff, rédacteur en chef • Louise Craig, éditrice 	
Conseil du Trésor <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Stockwell Day, président du Conseil du Trésor 	13.12.2010
AUDIENCES PUBLIQUES AU QUÉBEC	
Quebec Community Groups Network <ul style="list-style-type: none"> • Linda Leith, présidente • Sylvia Martin-Laforge, directrice générale 	13.09.2010
Voice of English-speaking Québec <ul style="list-style-type: none"> • Jean-Sébastien Gignac, directeur général 	
Vision Gaspé-Percé Now <ul style="list-style-type: none"> • Gary Briand, vice-président • Tracey Leotta, directrice générale 	
Committee for Anglophone Social Action <ul style="list-style-type: none"> • Ronald Mundle, président • Cathy Brown, directrice générale 	
North Shore Community Association <ul style="list-style-type: none"> • Marc Deslauriers, président • Jody Lessard, coordonnatrice 	
Coasters' Association <ul style="list-style-type: none"> • Anthony Dumas, président • Cornella Maurice, directrice générale • Kimberly Buffitt, agente de développement santé et services sociaux 	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Collège régional Champlain – Campus St-Lawrence <ul style="list-style-type: none"> • Jean Robert, directeur du campus • Terence Kerwin, président, Conseil des gouverneurs 	13.09.2010
Commission scolaire Central Québec <ul style="list-style-type: none"> • Ronald Corriveau, directeur général • Stephen Burke, président, Conseil des commissaires 	
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Gouvernement du Québec) <ul style="list-style-type: none"> • Leo La France, sous-ministre adjoint, Services à la communauté anglophone et affaires autochtones 	14.09.2010
Réseau communautaire de santé et de services sociaux <ul style="list-style-type: none"> • Jennifer Johnson, directrice générale 	
Association des Townshippers <ul style="list-style-type: none"> • Gerald Cutting, président • Ingrid Marini, directrice générale 	15.09.2010
Quebec Anglophone Heritage Network <ul style="list-style-type: none"> • Roderick McLeod, ancien président • Richard Evans, trésorier et président fondateur 	
Université Bishop's <ul style="list-style-type: none"> • Michael Goldbloom, principal et vice-chancelier • Michael Childs, vice-principal académique • Catherine Beauchamp, doyenne, Faculté d'éducation • Victoria Meikle, secrétaire générale et vice-principale aux relations avec les gouvernements et à la planification 	16.09.2010
Collège régional Champlain – Campus Lennoxville <ul style="list-style-type: none"> • Paul Kaeser, directeur 	
Commission scolaire Eastern Townships <ul style="list-style-type: none"> • Michael Murray, président 	
English Language Arts Network <ul style="list-style-type: none"> • Charles Childs, président • Geoff Agombar, gestionnaire de bureau 	
Association des journaux régionaux du Québec <ul style="list-style-type: none"> • George Bakoyannis, directeur et ancien président • Greg Duncan, directeur général 	17.09.2010
Quebec Drama Federation <ul style="list-style-type: none"> • Patrick Goddard, président intérimaire • Jane Needless, directrice générale 	

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Quebec Writers' Federation <ul style="list-style-type: none"> • Elise Moser, présidente • Lori Schubert, directrice générale 	17.09.2010
Université McGill <ul style="list-style-type: none"> • Vaughan Dowie, chef exécutif aux affaires publiques • Morton J. Mendelson, vice-recteur adjoint, Vie étudiante et apprentissage 	
Université Concordia <ul style="list-style-type: none"> • David Graham, vice-recteur exécutif aux affaires académiques • Olliver Dyens, vice-recteur adjoint aux études • Russell Copeman, vice-recteur associé, Relations gouvernementales 	
Collège Dawson <ul style="list-style-type: none"> • Robert Kavanagh, recteur aux affaires académiques 	
Fédération québécoise des associations foyers-écoles <ul style="list-style-type: none"> • Carol Meindl, présidente • Marion Daigle, préposée aux services d'histoire et d'archives et ancienne présidente 	
Association des commissions scolaires anglophones du Québec <ul style="list-style-type: none"> • Debbie Horrocks, présidente • David Birnbaum, directeur exécutif 	
Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier <ul style="list-style-type: none"> • Caroline Curiale, vice-présidente 	
Commission scolaire English Montreal <ul style="list-style-type: none"> • Angela Mancini, présidente 	
Commission scolaire Lester B. Pearson <ul style="list-style-type: none"> • Angela Nolet, vice-présidente 	
RENCONTRES INFORMELLES AU QUÉBEC	
Visite du Centre Morrin et rencontre avec la Literary and Historical Society of Québec <ul style="list-style-type: none"> • David F. Blair, président • Sovita Chander, vice-présidente • Louisa Blair, secrétaire • Gina Farnel, administratrice • Barbara Salomon de Friedberg, bibliothécaire honoraire • Ladd Johnson, administrateur • Steve Cameron, administrateur • Simon Jacobs, directeur exécutif • Marie Rubsteck, directrice du développement 	13.09.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p>Visite de l'Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's (JHSB)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Louis Hanrahan, directeur général • Richard Walling, vice-président du conseil d'administration de JHSB et directeur général des Partenaires communautaires Jeffery Hale • Brigitte Paquette, chef des services communautaires 	
<p>Rencontre avec les bénévoles et les résidents de Saint Brigid's</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gertrude Grogan, présidente de la Guilde, vice-présidente du comité des résidents de Saint Brigid's et membre du comité des usagers de JHSB • Hillary Buggie, résidente de Saint Brigid's et membre du comité des résidents de Saint Brigid's • Nicolas Poirrier, résident de Saint Brigid's • Mary Bonner, résidente de Saint Brigid's • Iona Wood, résidente de Saint Brigid's et membre du comité des résidents Saint Brigid's • Iris English, résidente de Saint Brigid's • Jeanette O'Grady, résidente de Saint Brigid's • Robert Kearney, membre du comité des résidents Saint Brigid's, bénévole à Saint Brigid's et membre de famille (mère résidente à Saint Brigid's) • Lorraine Dinan, bénévole de la Guilde et résidente du Manoir McGreevy • Barbara Bignell, ancienne présidente du Ladies Protestant Home de Québec, membre du conseil des gouverneurs de JHSB et bénévole pour les services communautaires de Jeffery Hale • Bill Donnelly, membre du conseil d'administration de Voice of English-Speaking Québec et membre de la coalition Community Christmas Hamper Campaign • Lorne Mulroney, ancien président, Congregation of the Catholics of Québec Speaking the English Language • Catherine Mills Rouleau, résidente du Manoir McGreevy • Robert Stewart, président du conseil des gouverneurs de JHSB • Jennifer Robert, directrice des soins et soins infirmiers de JHSB et vice-présidente de la Société communautaire d'habitation Holland • Paule Vallières, technicienne en éducation spécialisée auprès des résidents de Saint Brigid's 	14.09.2010
<p>Rencontre avec les représentants de la mairie de Sherbrooke</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bernard Sévigny, maire de Sherbrooke • Sylvie L. Proulx, attachée de presse, cabinet de la mairie 	
<p>Rencontre avec les représentants du Centre des femmes de Lennoxville, de Mental Health Estrie, du Réseau Estrie et de l'Association des Townshippers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cheryl Gosselin, vice-présidente du conseil d'administration du Centre des femmes de Lennoxville et professeure en sociologie et en études des femmes à l'Université Bishop's 	15.09.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<ul style="list-style-type: none"> • Terry Moore, directrice exécutive du Centre des femmes de Lennoxville • Linda Boulanger, présidente du conseil d'administration, Centre des femmes de Lennoxville • Jo-Anne Anderson, coordonnatrice des activités et de l'intervention, Centre des femmes de Lennoxville • Jennifer Smith-Beaudoin, adjointe administrative, Centre des femmes de Lennoxville • Naomi Bezanson, utilisatrice des services, Centre des femmes de Lennoxville • Judith Ross, directrice exécutive, Mental Health Estrie • Shannon Keenan, coordonnatrice, Réseau Estrie, Partenariat pour les services de santé et les services sociaux de l'Estrie, Association des Townshippers • Ingrid Marini, directrice exécutive, Association des Townshippers • Salim Hashmi, comité des finances, Association des Townshippers 	15.09.2010
<p>Rencontre avec les représentants d'associations étudiantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paige Johnson, présidente, Association étudiante de l'Université Bishop's • Michael Angelo Di Cesare, président, Association étudiante du Collège régional Champlain – campus Lennoxville 	
<p>Visite du Centre communautaire d'apprentissage et de l'École primaire de St-Lambert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stephen Lessard, directeur général, Commission scolaire Riverside • Pierre Farmer, directeur général adjoint, Commission scolaire Riverside • Mary Williams, directrice des écoles primaires, Commission scolaire Riverside • Louise Beaupré, directrice de l'éducation professionnelle des adultes, Commission scolaire Riverside • Lyse Gendron-Brodeur, directrice des écoles secondaires, Commission scolaire Riverside • Moira Bell, présidente, conseil des commissaires, Commission scolaire Riverside • Lesley Llewellyn-Cuffling, commissaire, Commission scolaire Riverside • Debbie Horrocks, présidente, Association des commissions scolaires anglophones du Québec • Deborah Angelus, directrice, École primaire de St-Lambert • Sara Matos-Chahal, enseignante, École primaire de St-Lambert • Deborah Summerlin, enseignante, École primaire de St-Lambert • Élèves (chorale) École primaire de St-Lambert • Nicole Bianco, présidente, Langmobile • Judith Schurman, vice-présidente, South Shore Reading Council 	16.09.2010

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p>Téléconférence avec les Centres communautaires d'apprentissage (CLC – Community Learning Centres) de St-Lambert, de Châteauguay et de la Basse Côte-Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paule Langevin, directrice de projet, CLC Project Resource Team, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport • Christie Huff, coordonnatrice du CLC de l'École primaire de St-Lambert • Charles Halliday, coordonnatrice du CLC de l'École primaire St. Willibrord • Bonnie Mitchell, coordonnatrice du CLC de la commission scolaire New Frontiers • Kinberly Buffit, coordonnatrice du CLC de l'École St. Paul's 	16.09.2010
<p>Rencontre avec les représentants de la mairie de St-Lambert</p> <ul style="list-style-type: none"> • Philippe Brunet, maire de St-Lambert • Francis Dumais, conseiller municipal 	
<p>Rencontre avec les représentants de communautés ethnoculturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • George Sinoyannis, directeur général, Congrès hellénique du Québec • Eleni Sakotakis, directrice des services sociaux, Congrès hellénique du Québec • Giuliano D'Andrea, vice-président, Canadian-Italian Business and Professional Association 	17.09.2010

ANNEXE D :
LISTE DES MÉMOIRES, ÉTUDES ET AUTRES DOCUMENTS

Nom du document	Date
MÉMOIRES ET AUTRES DOCUMENTS SOUMIS AU COMITÉ	
• Voice of English-speaking Québec, <i>Presentation to the Standing Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	13.09.2010
• Réseau communautaire de santé et de services sociaux, <i>Determinants of Health for the English-speaking Community of Quebec : Breaking Down the Myths</i> (en anglais seulement).	14.09.2010
• Réseau communautaire de santé et de services sociaux, cartable avec de la documentation de référence.	14.09.2010
• Hôpital Jeffery Hale – Saint Brigid's, <i>Qui sommes-nous? Attentif, novateur et au service de la collectivité.</i>	14.09.2010
• Mental Health Estrie, <i>Presentation to the Standing Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	15.09.2010
• Centre des femmes de Lennoxville, cartable avec de la documentation de référence (en anglais seulement).	15.09.2010
• Commission scolaire Eastern Townships, <i>Tell Them From Me – Survey Results, 2009-2010</i> (en anglais seulement).	16.09.2010
• Paule Langevin, <i>Community Learning Centre : The Quebec Way</i> (en anglais seulement).	16.09.2010
• Community Learning Centre, cartable avec de la documentation de référence (en anglais seulement).	16.09.2010
• English-Language Arts Network, <i>Brief to the Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	17.09.2010
• Quebec Drama Federation, <i>Addendum Text for the Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	17.09.2010
• Quebec Writers' Federation, <i>Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i>	17.09.2010
• Fédération québécoise des associations foyers-écoles, <i>La consultation avec le Comité permanent des langues officielles du Sénat.</i>	17.09.2010
• Quebec Drama Federation, <i>Noteworthy Increase in Number of Culture Workers According to 2006 Census</i> (en anglais seulement).	22.09.2010
• Coasters' Association, <i>Brief to the Standing Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	27.09.2010
• Association des journaux régionaux du Québec, <i>Follow-up Correspondence to the Standing Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	28.09.2010
• Hudson Village Theatre, <i>Brief to the Senate Committee on Official Languages</i> (en anglais seulement).	29.09.2010
• YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes), cartable avec de la documentation de référence.	25.10.2010

Nom du document	Date
<ul style="list-style-type: none"> Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, <i>Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	01.11.2010
<ul style="list-style-type: none"> Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, Cartable avec de la documentation de référence. 	01.11.2010
<ul style="list-style-type: none"> Conseil des femmes de Montréal, <i>Rapport présenté à la Commission sénatoriale permanente sur les langues minoritaires.</i> 	29.11.2010
<ul style="list-style-type: none"> <i>Hudson-St. Lazare Gazette, Notes pour une allocution : Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	29.11.2010
<ul style="list-style-type: none"> Heritage Lower St-Lawrence, <i>Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	06.12.2010
<ul style="list-style-type: none"> Conseil des anglophones madelinots, <i>Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	14.12.2010
<ul style="list-style-type: none"> Conseil des anglophones madelinots, courriel à la greffière du Comité sénatorial permanent des langues officielles. 	14.12.2010
<ul style="list-style-type: none"> Centre communautaire Dawson, <i>Réponses aux questions du Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	22.12.2010
<ul style="list-style-type: none"> Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, <i>Lettre en réponse aux questions soulevées par le Comité permanent des langues officielles du Sénat relativement à son étude sur les communautés anglophones du Québec.</i> 	14.01.2011
<ul style="list-style-type: none"> L'honorable Stockwell Day, <i>Lettre en réponse aux questions soulevées par le Comité sénatorial permanent des langues officielles.</i> 	19.01.2011
ÉTUDES PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ	
<ul style="list-style-type: none"> Richard Y. Bourhis (dir.), <i>The Vitality of English-speaking Communities of Quebec : From Community Decline to Revival</i>, Montréal, 29 février 2008 (en anglais seulement). 	
<ul style="list-style-type: none"> Centre communautaire Dawson, <i>Rapport annuel 2009-2010.</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> Centre de santé et de services sociaux du Sud-Ouest-Verdun, <i>En route vers l'école : Enquête sur la maturité scolaire</i>, document synthèse des enjeux et des priorités d'action locale. 	
<ul style="list-style-type: none"> Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges, <i>Améliorer l'état de santé et de bien-être de la communauté d'expression anglaise de Vaudreuil-Soulanges</i>, Projet spécial de réseautage communautaire présenté au Réseau communautaire de santé et de services sociaux, 11 décembre 2009. 	
<ul style="list-style-type: none"> Conference Board of Canada, <i>Valuing Culture : Measuring and Understanding Canada's Creative Economy</i>, Rapport, août 2008 (en anglais seulement). 	
<ul style="list-style-type: none"> Conseil des femmes de Montréal, <i>Élections municipales et les 30 000 femmes que représente le Conseil des femmes de Montréal.</i> 	
<ul style="list-style-type: none"> Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes, 2009-2010 à 2012-2013, conclue le 31 mars 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Entente modificatrice à l'Entente Canada-Québec pour les services en langue anglaise, 2006-2007 à 2008-2009, conclue le 23 mars 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Fédération québécoise des associations foyers-écoles, <i>Un mémoire soumis à la Commission parlementaire de l'Assemblée nationale sur le projet de loi 103 : Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives</i>, août 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Fédération québécoise des associations foyers-écoles, <i>Children's Literacy Resource Guide</i> (en anglais seulement). 	

Nom du document	Date
<ul style="list-style-type: none"> Greater Montreal Community Development Initiative – Comité consultatif, <i>Bâtir sur la diversité et les changements au sein des communautés anglophones de la région du Grand Montréal : Poursuivre les stratégies et les objectifs en matière de développement</i>, été 2007. 	
<ul style="list-style-type: none"> <i>Hudson-St. Lazare Gazette, Variation population 2009-2010</i>, Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges. 	
<ul style="list-style-type: none"> Jack Jedwab (dir.), <i>Diversité canadienne : La diversité profonde des anglophones du Québec</i>, vol. 8, n° 2, printemps 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Joanne Pocock et Brenda Hartwell, <i>Profil de la communauté anglophone des Cantons de l'Est</i>, Sherbrooke, Association des Townshippers, 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Joanne Pocock, <i>Social Support Networks in Quebec English-speaking Communities</i>, Réseau communautaire de santé et de services sociaux, 30 avril 2006 (en anglais seulement). 	
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action du Québec – Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement des langues secondes, 2009-2010 à 2012-2013. 	
<ul style="list-style-type: none"> Plan stratégique du Québec – Services en langue anglaise. 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>Tracer la voie pour vieillir en santé et demeurer actif : Plan d'action à l'intention des aînés d'expression anglaise du Québec</i>, 2010-2015. 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>1994-1995 – 2009-2010</i>, Livret anniversaire, 2009. 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>Assessing the English-speaking Community's Capacity to Access Arts, Culture, and Heritage in Nine Regions of Quebec</i>, 2010 (en anglais seulement). 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>Créer des espaces pour les jeunes Québécois et Québécoises : Orientations stratégiques à l'intention des jeunes d'expression anglaise du Québec</i>, janvier 2009. 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>Projet de recherche : la place des communautés anglophones dans le capital d'attraction et de rétention des immigrants dans les régions du Québec</i>, résumé et points saillants, 6 septembre 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Quebec Community Groups Network, <i>Les droits collectifs et la vitalité en déclin des communautés québécoises d'expression anglaise</i>, Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de la consultation générale et des audiences publiques sur le projet de loi numéro 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives, septembre 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> Réseau communautaire de santé et de services sociaux et ministère de la Santé et des Services sociaux, <i>Cadre de mise en œuvre du Programme de contribution pour les langues officielles en santé</i>, 1^{er} juin 2009. 	
<ul style="list-style-type: none"> Statistique Canada, <i>Portrait des minorités de langue officielle au Canada : les anglophones du Québec</i>, n° 89-642-X au catalogue – n° 002, Ottawa, 2010. 	
<ul style="list-style-type: none"> YES Montréal (Services d'emploi pour les jeunes), <i>Self-Employment and Employment in Quebec's English-speaking Cultural Communities and Visible Minorities : Prospects and Problems</i>, préparé par Jack Dewab avec l'appui du ministère du Patrimoine canadien pour YES, septembre 2006 (en anglais seulement). 	

ANNEXE E :
RÉPARTITION DES FONDS ALLOUÉS AUX COMMUNAUTÉS
ANGLOPHONES DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE LA FEUILLE DE
ROUTE POUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE CANADIENNE

Ministère/ Agence	Initiative	Année	Fonds (\$)	Total (\$)
Justice Canada	Accès à la justice dans les deux langues officielles	2008-2009	205 636	897 553
		2009-2010	262 589	
		2010-2011	309 328	
		2011-2012	120 000	
		2012-2013	S/O	
Santé Canada	Formation, réseaux et accès aux services de santé	2008-2009	4 666 809	38 770 609
		2009-2010	7 934 600	
		2010-2011	9 700 000	
		2011-2012	10 000 000	
		2012-2013	10 300 000	
Citoyenneté et Immigration Canada	Recrutement et intégration des immigrants	2008-2009	S/O	252 732
		2009-2010	63 183	
		2010-2011	63 183	
		2011-2012	63 183	
		2012-2013	63 183	
Patrimoine Canadien	Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire*	2008-2009	460 332	2 124 130
		2009-2010	448 438	
		2010-2011	405 120	
		2011-2012	405 120	
		2012-2013	405 120	
	Fonds de développement culturel	2008-2009	S/O	1 084 963
		2009-2010	450 385 \$	
		2010-2011	634 578 \$	
		2011-2012	À déterminer	
		2012-2013	À déterminer	
	Initiatives jeunesse	2008-2009	S/O	614 743
		2009-2010	614 743	
		2010-2011	S/O	
		2011-2012	S/O	
		2012-2013	S/O	
	Collaboration intergouvernementale	2008-2009	400 000	2 000 000
		2009-2010	400 000	
		2010-2011	400 000	
		2011-2012	400 000	
		2012-2013	400 000	
* Dans le cadre de l'initiative « Appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire » de Patrimoine Canadien, les communautés anglophones du Québec peuvent accéder à des budgets qui vont au-delà de la Feuille de route (2008-2013).				

Ministère/ Agence	Initiative	Année	Fonds (\$)	Total (\$)
Patrimoine canadien (suite)	Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité*	2008-2009	14 505 142	70 449 709
		2009-2010	14 014 642	
		2010-2011	14 014 642	
		2011-2012	13 957 641	
		2012-2013	13 957 641	
	Programme national de traduction pour l'édition du livre	2008-2009	S/O	5 000 000
		2009-2010	750 000	
		2010-2011	1 250 000	
		2011-2012	1 500 000	
	Vitrines musicales pour les artistes des communautés de langue officielle en situation minoritaire	2008-2009	200 000	1 800 000
		2009-2010	400 000	
		2010-2011	400 000	
		2011-2012	400 000	
2012-2013		400 000		
Développement économique Canada pour les régions du Québec	Initiative de développement économique	2008-2009	164 265	9 237 032
		2009-2010	1 022 767	
		2010-2011	3 025 000	
		2011-2012	3 025 000	
		2012-2013	2 000 000	
Ressources humaines et développement des compétences Canada	Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire	2008-2009	2 700 000	13 500 000
		2009-2010	2 700 000	
		2010-2011	2 700 000	
		2011-2012	2 700 000	
		2012-2013	2 700 000	
			Total	145 731 471
* Dans le cadre de l'initiative « Appui à l'enseignement dans la langue de la minorité » de Patrimoine Canadien, les communautés anglophones du Québec peuvent accéder à des budgets qui vont au-delà de la Feuille de route (2008-2013).				

Source : Données fournies par Patrimoine canadien, septembre 2010.